

SOMMAIRE

20231207_DE01	Décision modificative 2023 N°3
20231207_DE02	Budget primitif 2024
20231207_DE03	Service C. Vélo : modification des conditions générales de vente et d'utilisation des vélos en location longue durée
20231207_DE04	Convention de partenariat Sauve qui Peut le Court Métrage
20231207_DE05	Gestion des emplois – Modification du tableau des emplois
20231207_DE06	Rapport Social Unique 2022
20231207_DE07	Mandat au centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.
20231207_DE08	Renouvellement de la convention signée avec l'EIPAS (Espace d'Investigation Prévention Accompagnement du Stress)
20231207_DE09	Versement d'une gratification à 6 stagiaires – Projet tutoré UCA 2024
20231207_DE10	Renouvellement de la convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail avec le centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) : autorisation de signature de la convention triennale 2024 - 2026
20231207_DE11	Exonération du versement mobilité pour l'association Banque Alimentaire Auvergne
20231207_DE12	Réforme d'immobilisations
20231207_DE13	Avenant à la convention C22-30 de prise en charge des usagers à l'intérieur du ressort territorial du SMTC-AC dans les dessertes locales opérées par la Région
20231207_DE14	Avenant à la convention C22-07 constitutive de groupements de commande et de coordination

20231207_CRDE	Contrats de prêts : emprunt Banque européenne d'investissements (BEI) – avenants pour 4 contrats Crédit Agricole : mécanismes de remboursements anticipés temporaires
20231207_CRMP	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de Marchés publics et avenants
20231207_CRCO	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de conventions et protocoles



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°1

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2023 N°3

La Décision Modificative qui vous est présentée ci-après et dont le détail est annexé au présent rapport, modifie le budget 2023 des montants suivants :

- En fonctionnement : 7 022 500 €
- En investissement : 50 472,84 €



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications portent sur la section de fonctionnement comme suit :

- Recettes de fonctionnement : **7 022 500 €**, qui correspondent à :
 - **L'inscription** de recettes complémentaires concernant le **Versement Mobilité (VM)** pour **7 022 500 €** qui s'explique par :
 - la prise en compte de l'accostage 2023 pour le versement mobilité supérieur par rapport à la budgétisation initiale. Les effets cumulés des hausses de salaires de 2022 et de 2023 qui ne pouvaient être appréhendés pleinement fin 2022 (au moment du vote du BP 2023) sont désormais visibles et intégrées au produit du Versement Mobilité.
 - le bon comportement de l'emploi sur la période joue également un rôle significatif dans l'accroissement du VM.
- Dépenses de fonctionnement : **7 022 500 €**, correspondant à :
 - **L'inscription** de dépenses supplémentaires pour la **prestation T2C** pour **7 000 000 €**, qui correspondent à :
 - L'anticipation de dépenses liées aux surcoûts d'énergie 2023/24
 - Les produits constatés d'avance pour 2024 (équipements divers, poste des assurances ...)
 - **L'inscription de frais financiers** supplémentaires d'expertise pour **21 000 €** ;
 - **L'inscription de frais de transport** pour la direction **1 500 €** ;
 - **Virement d'une section à une autre (opération d'ordre) :**
 - Virement à la section d'investissement pour -14 300 €
 - Valeur nette comptable d'actifs cédés pour 14 300 €

				2023						
Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP	BS	DM1	DM2	DM3	Total budgète	
FONCTIONNEMENT	Dépense	Réel	022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 930 600,00	-217 293,25	20 000,00	-76 952,00	7 022 500,00	91 678 856,75	
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 000,00	9 800,00	0,00	-49 700,00	0,00	4 280 300,00	
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620,00	-85 900,00	0,00	50 700,00	0,00	565 320,00	
			66 - CHARGES FINANCIERES	8 408 000,00	0,00	0,00	3,00	0,00	8 408 000,00	
			67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500,00	0,00	0,00	-42 300,00	0,00	112 200,00	
			68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00	284,00	3,00	0,00	284,00	
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000,00	0,00	0,00	3,00	0,00	60 000,00	
			Total Réel	98 574 720,00	-297 293,25	20 284,00	-89 050,00	7 022 500,00	105 231 160,75	
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	20 400,00	0,00	3,00	14 300,00	14 705 350,00	
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240,00	7 336 619,66	529 349,36	381 575,00	-14 300,00	15 455 485,62	
			Total Ordre	21 893 490,00	7 356 619,66	529 349,36	381 578,00	0,00	20 161 035,62	
	Total Dépense de fonctionnement				120 468 210,00	7 059 326,41	549 633,96	292 528,00	7 022 500,00	135 392 196,37
	Recette	Réel	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 005 141,41	-23,04	3,00	0,00	7 005 118,37	
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000,00	0,00	0,00	3,00	0,00	68 000,00	
			70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	15 738 900,00	0,00	0,00	-799 000,00	0,00	14 939 900,00	
			73 - IMPOTS ET TAXES	79 500 000,00	0,00	0,00	3,00	7 022 500,00	86 522 500,00	
			74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 997 600,00	24 185,00	0,00	3,00	0,00	20 021 788,00	
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010,00	0,00	0,00	1 091 525,00	0,00	1 391 535,00	
			76 - PRODUITS FINANCIERS	475 360,00	0,00	0,00	3,00	0,00	475 360,00	
			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340,00	30 400,00	546 207,00	3,00	0,00	1 134 947,00	
			78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00	3 450,00	3,00	0,00	3 450,00	
			79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	
			Total Réel	110 368 210,00	7 059 326,41	549 633,96	292 528,00	7 022 500,00	131 292 196,37	
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	0,00	0,00	3,00	0,00	4 100 000,00	
			Total Ordre	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00	
Total Recette de fonctionnement				120 468 210,00	7 059 326,41	549 633,96	292 528,00	7 022 500,00	135 392 196,37	

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications portent sur la section d'investissement comme suit :

- Recettes d'investissement : **50 472,84 €**, correspondant à :
 - **L'inscription de crédits** supplémentaires liés à la résorption avance du marché de Protection de l'ouvrage hydraulique existant du dépôt bus pour **37 961,46 €**
 - **L'inscription de crédits** supplémentaires liés à la résorption du marché de réhabilitation de la plateforme Tram pour **7 647,08 €**
 - **L'inscription de crédits** supplémentaires liés à la mise aux normes de 9 quais PMR à Chamalières pour **4864,30 €**
 - **Virement d'une section à une autre (opération d'ordre) :**
 - D'une résorption d'avance (logiciel T2C graphilage/habillage), nature 2051 pour - **67 970 €**
 - Vers une résorption d'avance (logiciel T2C graphilage/habillage), opération GRAPH_HAB, nature 2051 pour **67 970 €**
 - Valeur nette comptable d'actifs cédés pour 14 300 €
 - Virement de la section de fonctionnement pour -14 300 €
- Dépenses d'investissement : **50 472,84 €**, correspondant à :
 - **L'ajustement des crédits de paiement** pour **37 961,46 €** la résorption du marché de Protection de l'ouvrage hydraulique existant du dépôt bus
 - **L'ajustement des crédits de paiement** de **7 647,08 €** pour la résorption du marché de Réhabilitation de la plateforme Tram
 - **L'inscription de crédits** supplémentaires liés à la mise aux normes de 9 quais PMR à Chamalières pour **4864,30 €**
 - **Transferts de crédits d'une nature à une autre (opérations nulles) :**
 - D'une résorption d'avance (logiciel T2C graphilage/habillage), nature 2051 pour - **67 970 €**
 - Vers une résorption d'avance (logiciel T2C graphilage/habillage), opération GRAPH_HAB, nature 2051 pour **67 970 €**
 - Du système de gestion du patrimoine, opération 23108, nature 2051 pour - 35 000 €
 - Vers les travaux divers de plateforme tramway, opération 21103, nature 2151 pour 35 000 €

				2023						
Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP	BS	DM1	DM2	DM3	Total budgété	
I N V E S T I S S E M E N T	D é p e n s e	Réal	020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00	0,00	37 000 000,00	
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 666 000,00	292 483,17	251 000,00	1 246 000,00	-35 000,00	11 301 714,08	
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 274 100,00	1 046 858,90	774 172,68	-370 000,00	35 000,00	17 653 471,82	
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 694 300,00	7 164 440,00	-1 169 000,00	7 704 500,00	0,00	20 927 754,87	
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	11 006 306,07	-7 032 272,00	-1 800 000,00	0,00	12 346 590,25	
			Total Réel	52 761 400,00	19 510 088,14	-7 176 099,32	26 780 500,00	0,00	99 229 531,02	
		Ordre	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	0,00	0,00	40 000 000,00	50 472,54	40 135 242,54	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00	
			Total Ordre	4 184 770,00	0,00	0,00	40 000 000,00	50 472,54	44 235 242,54	
		Total Dépense d'investissement				56 946 170,00	19 510 088,14	-7 176 099,32	66 780 500,00	50 472,54
	R e c e t t e	Réal	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	2 674 117,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 674 117,24
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	3 633 968,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633 968,78
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700,00	-57 755,00	0,00	259 063,98	0,00	2 781 008,98	
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 261 210,00	1 204 917,41	-673 177,28	27 939 860,02	0,00	51 732 810,15	
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	11 006 306,07	-7 032 272,00	-1 800 000,00	0,00	12 346 590,25	
			Total Réel	34 967 910,00	18 461 554,50	-7 705 449,28	26 398 924,00	0,00	73 168 495,40	
		Ordre	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 222 240,00	7 336 619,66	529 349,96	381 576,00	31 308,54	15 501 094,16	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	0,00	0,00	40 000 000,00	4 864,30	40 089 634,30	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	20 000,00	0,00	0,00	14 300,00	14 705 550,00	
			Total Ordre	21 978 260,00	7 356 619,66	529 349,96	40 381 576,00	50 472,84	70 296 278,46	
			Total Recette d'investissement				56 946 170,00	25 818 174,16	-7 176 099,32	66 780 500,00

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- D'adopter la décision modificative pour un montant de à 7 072 972,84 € dont 7 022 500 € en section de fonctionnement et 50 472.84 € en section d'investissement.



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : **11 DEC. 2023**
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

25630012000035 SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

M43

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours
- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan	
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers	
	B - Engagements hors bilan	
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
	C - Autres éléments d'information	
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe	
	D - Arrêté et signatures	
	D - Arrêté et signatures	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	7 022 500.00	7 022 500.00

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	7 022 500.00	7 022 500.00
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	50 472.84	50 472.84

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	50 472.84	50 472.84
--	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	7 072 972.84	7 072 972.84
-----------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 656 356.75	7 022 500.00	7 022 500.00	91 678 856.75
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 385 300.00			4 385 300.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000.00			60 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	566 320.00			566 320.00
Total des dépenses de gestion des services		89 667 976.75	7 022 500.00	7 022 500.00	96 690 476.75
66	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00			8 408 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 400.00			132 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	284.00			284.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		98 208 660.75	7 022 500.00	7 022 500.00	105 231 160.75
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00	15 455 485.62
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 691 250.00	14 300.00	14 300.00	14 705 550.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 161 035.62			30 161 035.62
TOTAL		128 369 696.37	7 022 500.00	7 022 500.00	135 392 196.37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	135 392 196.37
---	----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000.00			68 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES SERVICES MARCHANDISES	14 939 900.00			14 939 900.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	7 022 500.00	7 022 500.00	86 522 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 021 785.00			20 021 785.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 391 536.00			1 391 536.00
Total des recettes de gestion des services		115 921 221.00	7 022 500.00	7 022 500.00	122 943 721.00
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00			475 360.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	864 547.00			864 547.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 450.00			3 450.00
Total des recettes réelles d'exploitation		117 264 578.00	7 022 500.00	7 022 500.00	124 287 078.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00			4 100 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 100 000.00			4 100 000.00
TOTAL		121 364 578.00	7 022 500.00	7 022 500.00	128 387 078.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 005 118.37
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	135 392 196.37
---	----------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	49 882 940.77			49 882 940.77
Total des dépenses d'équipement		49 882 940.77			49 882 940.77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 000 000.00			37 000 000.00
Total des dépenses financières		37 000 000.00			37 000 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	12 346 590.25			12 346 590.25
Total des dépenses réelles d'investissement		99 229 531.02			99 229 531.02
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00			4 100 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 084 770.00	50 472.84	50 472.84	40 135 242.84
Total des dépenses d'ordre d'investissement		44 184 770.00	50 472.84	50 472.84	44 235 242.84
TOTAL		143 414 301.02	50 472.84	50 472.84	143 464 773.86

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	143 464 773.86
---	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 781 008.98			2 781 008.98
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	51 732 810.15			51 732 810.15
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Total des recettes d'équipement		54 513 819.13			54 513 819.13
106	Réserves	3 633 968.78			3 633 968.78
Total des recettes financières		3 633 968.78			3 633 968.78
4582	Total des opérations pour compte de tiers	12 346 590.25			12 346 590.25
Total des recettes réelles d'investissement		70 494 378.16			70 494 378.16
021	Virement de la section d'exploitation	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00	15 455 485.62
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 691 250.00	14 300.00	14 300.00	14 705 550.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 084 770.00	50 472.84	50 472.84	40 135 242.84
Total des recettes d'ordre d'investissement		70 245 805.62	50 472.84	50 472.84	70 296 278.46
TOTAL		140 740 183.78	50 472.84	50 472.84	140 790 656.62

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 674 117.24
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	143 464 773.86
---	----------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 022 500.00		7 022 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		14 300.00	14 300.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-14 300.00	-14 300.00
	Dépenses d'exploitation - Total	7 022 500.00		7 022 500.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 022 500.00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)		7 647.08	7 647.08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)		42 825.76	42 825.76
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
	Dépenses d'investissement - Total		50 472.84	50 472.84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 472.84
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	7 022 500.00		7 022 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	Recettes d'exploitation - Total	7 022 500.00		7 022 500.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 022 500.00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 300.00	14 300.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		50 472.84	50 472.84
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
481				
021	Virement de la section d'exploitation		-14 300.00	-14 300.00
	Recettes d'investissement - Total		50 472.84	50 472.84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 472.84
---	-----------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 656 356.75	7 022 500.00	7 022 500.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	96 400.00		
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	3 600.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	61 400.00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	14 200.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 200.00		
6066	CARBURANTS	5 000.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	83 673 020.67	7 000 000.00	7 000 000.00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	82 528 148.67	7 000 000.00	7 000 000.00
6111	SOUS-TRAIT. EXPLOITARESEAU URBAIN			
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	150 000.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	38 390.00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	5 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61521	BATIMENTS PUBLICS			
61528	AUTRES	75 000.00		
	SUR BIENS MOBILIERES			
61551	MATERIEL ROULANT	11 500.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	36 000.00		
6156	MAINTENANCE	145 500.00		
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	28 000.00		
6162	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	3 500.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	318 500.08		
618	DIVERS	329 481.92		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION			
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	862 036.08	22 500.00	22 500.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6223	COUT TRAITEMENTS INFORMATIQUES A FACON			
6226	HONORAIRES	193 200.00	21 000.00	21 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	813.08		
6228	DIVERS	36 200.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	123 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	49 288.00		
6238	DIVERS	138 280.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21 000.00		
6256	MISSIONS	9 200.00		

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
6257	RECEPTIONS	24 700.00	1 500.00	1 500.00
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	39 080.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	27 000.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	130 500.00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 775.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	53 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 900.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
63512	TAXES FONCIERES	24 000.00		
6358	AUTRES DROITS	900.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 385 300.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	139 300.00		
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	129 300.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 000.00		
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)			
6331	Versement mobilité	45 000.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	11 000.00		
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	39 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	4 151 000.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6411	SALAIRE, APPONTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 990 000.00		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	825 000.00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			
64141	Indemnité inflation			
64148	Autres indemnités et avantages divers	38 000.00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	25 000.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	433 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	540 000.00		
6454	COTISATIONS AU Pôle Emploi	30 000.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	100 000.00		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	20 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	10 000.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	140 000.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000.00		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	60 000.00		

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION	- DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT MOBILITE	60 000.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	566 320.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	566 320.00		
	INDEMNITES FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E			
6531	INDEMNITES	73 200.00		
6532	FRAIS DE MISSION	1 000.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	6 500.00		
	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES	4 000.00		
	SUBVENTIONS			
	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS			
65715	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS			
65732	REGIONS	120 475.00		
65733	DEPARTEMENTS			
65734	COMMUNES	173 625.00		
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 500.00		
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	182 000.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	20.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		89 667 976.75	7 022 500.00	7 022 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00		
	CHARGES D'INTERETS			
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	8 400 000.00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	8 000.00		
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 400.00		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 400.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 500.00		
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	100 200.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 700.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	284.00		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	284.00		
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	284.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		98 208 660.75	7 022 500.00	7 022 500.00

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 691 250.00	14 300.00	14 300.00
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	40 000.00 40 000.00	14 300.00 14 300.00	14 300.00 14 300.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 651 250.00		
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	14 300 000.00		
6862	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIE DOTAT. AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	351 250.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 161 035.62		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 161 035.62		

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	128 369 696.37	7 022 500.00	7 022 500.00
---	----------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1	
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	7 022 500.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-2 503 500.72
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 503 500.72

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES		A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	68 000.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	50 000.00		
	AUTRES REMBOURSEMENTS			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS : CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	18 000.00		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	14 939 900.00		
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	14 939 900.00		
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	40 000.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	13 801 000.00		
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
7083	LOCATIONS DIVERSES	1 098 900.00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	7 022 500.00	7 022 500.00
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	7 022 500.00	7 022 500.00
734	VERSEMENT MOBILITE	79 500 000.00	7 022 500.00	7 022 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 021 785.00		
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 021 785.00		
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR.			
7471	ETAT	221 185.00		
7472	REGIONS	1 233 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	1 510 000.00		
7474	COMMUNES	750 000.00		
7475	GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE	16 200 000.00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	107 600.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 391 536.00		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 391 536.00		
753	COMPENS. LIEE AU RVLT DU SEUIL DES PERS.ASSUJ.AU V	300 000.00		
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES	1 091 536.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		115 921 221.00	7 022 500.00	7 022 500.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00		
7681	AUTRES PRODUITS FINANCIERS FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	475 360.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	864 547.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	864 547.00		
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			
7714	DEDITS ET PENALITES PERCUES			
7718	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	549 207.00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	50 000.00		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	265 340.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 450.00		
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 450.00		
7817	REP./AMORT. DEPREC. & PROVISIONS (A INSC. DS PROD REP / DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	3 450.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		117 264 578.00	7 022 500.00	7 022 500.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00		
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIRÉE AU RESULTAT DE L'E	4 100 000.00 4 100 000.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 100 000.00		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	121 364 578.00	7 022 500.00	7 022 500.00
---	----------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	7 022 500.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2131	CONSTRUCTIONS			
2135	BATIMENTS			
2138	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS			
	AUTRES CONSTRUCTIONS			
2151	INSTALLATIONS. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2153	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2154	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
2155	MATERIEL INDUSTRIEL			
2156	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
2157	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MAT ET OUT'LS IND			
	15002 Evolution ergonomique poste de conduite			
	15003 Acquisition 4 rames 2015	134 930.59		
	15004 ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU			
	15005 Réseau bus - accessibilité installations fixes			
	15006 Réseau bus - renouvellement			
	15102 Localisation défaut BST			
	15105 Aménagement sécurité passerelle tramway			
	15109 Aménagements voiries			
	15115 Station sécurisée au TR PEI			
	15120 Acquisition passerelle Pardieu			
	15127 Etude site propre ligne B			
	15128 Modèle et logiciel VISUM			
	15132 Renouvellement mobilier	7 861.55		
	15134 Renouvellement informatique SMTC	44 079.38		
	15136 Aménagement locaux SMTC	12 565.21		
	16001 Obsolescence billettique	963 301.55		
	16123 EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE			
	17003 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL			
	17004 MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	5 488 203.73		
	17005 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY			
	17102 TRAVAUX DIVERS PARDIEU	27 933.68		
	17108 EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE			
	18109 OUTILLAGE. PIECES DE RECHANGE. FORMATION TRAMWAY			
	19001 LIGNES B ET C 2025	25 300 793.41		
	19002 SECURISATION SITES T2C	372 867.80		
	19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION			
	19102 ACQUISITION VEHICULE PMR			
	19104 PROGICIEL GESTION FINANCIERE T2C			
	19105 ACQUISITION VAE			
	19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO			
	19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	40 000.00		
	20100 PDM SMTC GARAGE A VELOS	68 000.00		
	20101 REGLAGE PAUVES	169 822.00		
	20102 ACQUISITION 3 VEHICULES H2 + 2 BORNES BI-TETES			
	20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	622 831.65		
	20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU			
	21001 ACQUISITION BUS 2021-2026			
	21002 ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	904 400.00		
	21003 EXPERIMENTATION BUS A HYDROGENE	134 400.00		
	21004 MAAS PLATEFORME NUMERIQUE	291 833.59		
	21005 CADRES MI TRAM			
	21006 OBSOLESCENCE TRAMWAY	668 092.41		
	21007 GRAPHICAGE/HABILLAGE T2C	957 521.64		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 100 000.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100 000.00		
	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU Cpte de RESULT			
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS			
139	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU Cpte de RESULT			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	185 000.00		
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	60 000.00		
	SUBV. INV. CAHIER CHARGES PR SCE PUB. SPECIFIQUE			
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	950 000.00		
13942	REGIONS	780 000.00		
13943	DEPARTEMENTS	860 000.00		
13944	COMMUNES	25 000.00		
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	20 000.00		
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	40 000.00		
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 180 000.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 084 770.00	50 472.84	50 472.84
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 000 000.00		
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
16411	EMPRUNT	20 000 000.00		
1661	REFINANCEMENT DE DETTE			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
1643	EMPRUNTS EN DEVISES			
	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT			
164511	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS OOB	20 000 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 970.00		
	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ...			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	67 970.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 647.08	7 647.08
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES		7 647.08	7 647.08
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 800.00	42 825.76	42 825.76
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2313	CONSTRUCTIONS		37 961.46	37 961.46
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	16 800.00	4 864.30	4 864.30

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		44 184 770.00	50 472.84	50 472.84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		143 414 301.02	50 472.84	50 472.84
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				50 472.84

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 781 008.98		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 781 008.98		
1315	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
1341	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB SPECIFIQUE ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	60 520.00		
1342	REGIONS	294 000.00		
1345	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	42 800.00		
1347	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	2 383 688.98		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	51 732 810.15		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	51 732 810.15		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EURO	31 732 810.15		
16451	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS	20 000 000.00		
1662	REFINANCEMENT DE DETTE			
1687	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES DETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT			
2188	AUTRES			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		54 513 819.13		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 633 968.78		
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 633 968.78		
1068	RESERVES AUTRES RESERVES	3 633 968.78		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		3 633 968.78		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
4582 458201	LIGNES B ET C 2025 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	7 275 862.25 5 070 728.00		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		12 346 590.25		
TOTAL DES RECETTES REELLES		70 494 378.16		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 469 785.62	-14 300.00	-14 300.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 691 250.00	14 300.00	14 300.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000.00	14 300.00	14 300.00
2111	TERRAINS			
2118	TERRAINS NUS			
	AUTRES TERRAINS			
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	MATERIEL DE TRANSPORT	40 000.00	14 300.00	14 300.00
	AUTRES			
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
261	TITRES DE PARTICIPATIONS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 300 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
	FRAIS D'ETUDES	440 000.00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	170 000.00		
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28131	CONSTRUCTIONS			
28135	BATIMENTS	730 000.00		
	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	10 000.00		
28151	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28153	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	480 000.00		
28154	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
28155	MATERIEL INDUSTRIEL			
28156	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
28157	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.			
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	35 000.00		
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	8 300 000.00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	85 000.00		
28188	MOBILIER	25 000.00		
	AUTRES	4 000 000.00		
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	351 250.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		30 161 035.62		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 084 770.00	50 472.84	50 472.84
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 000 000.00		
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
16411	EMPRUNT	20 000 000.00		
16413	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT			
	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT			
164512	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNT EN EUROS OOB	20 000 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 800.00		
	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
2031	FRAIS D'ETUDES	16 800.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	67 970.00	50 472.84	50 472.84
237	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	67 970.00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.		50 472.84	50 472.84
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 245 805.62	50 472.84	50 472.84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		140 740 183.78	50 472.84	50 472.84
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				50 472.84

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2023	Reste à financer (>2023)
BIL_OBS-2016 Obsolescence billettique	9 990 000.00	180 000.00	10 170 000.00	9 635 000.00	535 000.00	
BUS_ACQ-2021 ACQUISITION BUS 2021-2026	41 750 834.00	15 249 166.00	57 000 000.00			57 000 000.00
BUS_AIF-2015 Réseau bus - accessibilité installat	2 360 000.00	-1 117 963.41	1 242 036.59	2 360 000.00	-1 117 963.41	
BUS_AQU-2021 ACCESSIBILITE QU AIS BUS 2021-2026	1 930 000.00		1 930 000.00	693 677.88	904 400.00	331 922.12
BUS_HYDRO-2021 EXPERIMENTATION BUS HYDROGENE	350 000.00		350 000.00	230 000.00	80 000.00	40 000.00
EMC2-2022 Etude EMC2	850 000.00		850 000.00	500 000.00	330 000.00	20 000.00
INFO_T2C-2022 SYSTEME D'INFORMATION T2C	2 620 000.00	2 000 000.00	4 620 000.00	127 000.00	1 080 000.00	3 413 000.00
LIG_BC-2019 LIGNES B ET C 2025	281 000 000.00	43 000 000.00	324 000 000.00	26 336 235.86	29 778 289.24	267 885 474.90
MAAS-2021 PLATEFORME NUMERIQUE DE MOBILITE	600 000.00		600 000.00	170 000.00	244 400.00	185 600.00
MAG_CHAMP-2017 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRADEL	92 097.00	-32 408.43	59 688.57	92 097.00	-32 408.43	
SAEIV_REN-2022 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	8 000 000.00	39 287 000.00	47 287 000.00	400 000.00	9 960 168.00	36 926 832.00
SECU_T2C-2019 SECURISATION SITES T2C	760 000.00	82 000.00	842 000.00	723 000.00	69 000.00	50 000.00
T2C_GRAPH-2021 T2C LOGICIEL GRAPHICAGE/HABILLAGE	3 100 000.00		3 100 000.00	1 888 000.00		1 212 000.00
T2C_SIRH-2021 T2C LOGICIEL RH	500 000.00	250 000.00	750 000.00	220 000.00	280 000.00	250 000.00
TRAM_A4R-2015 Acquisition 4 rames 2015	14 889 500.00		14 889 500.00	14 889 500.00		
TRAM_CMI-2021 ACHAT CADRES MI RENFORCES						
TRAM_EPC-2015 Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00	4 391 000.00		
TRAM_MMR-2015 Tramway maintenance matériel roulant	33 000 000.00	2 400 000.00	35 400 000.00	13 855 000.00	4 000 000.00	17 545 000.00
TRAM_OBSO-2021 OBSOLESCENCE TRAMWAY	4 800 000.00	200 000.00	5 000 000.00	1 670 000.00	250 000.00	3 080 000.00
TRAM_SFT-2017 TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT						
VAE-2022 ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECT	2 820 000.00	-550 000.00	2 270 000.00	330 000.00	495 000.00	1 445 000.00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2023	Reste à financer (>2023)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice... 31 titulaires et 31 suppléants
 Nombre de membres présents... 16
 Nombre de suffrages exprimés... 13
 VOTES :
 Pour... 13
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Date de convocation : 01.12.2023

Présenté par (1),
A. Clermont-Ferrand le 4^{ème} Vice-Président

Le ... (1),

Délibéré par ... (2), réuni en session... de Comité Syndical
A. Clermont-Ferrand le 07/12/2023

Les membres ... (2),



Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
le.....et de la publication le

A....., le

(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provisions constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
		IV A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)				
[...]	(5)				
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
	Dépenses nettes (a - c)				
	RECETTES (b)				
	Financement par le tiers (7)				
	Financement par d'autres tiers (7)				
040	Financement par le service (contrepartie 6742)				
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
	Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total - Restes à réaliser N-1 - Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°2

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024, reprend, à moins de deux mois du débat d'orientations budgétaires 2024-2033, des éléments développés précédemment dans cette exercice essentiel de projection à 10 ans des trajectoires en dépenses et en recettes et des équilibres budgétaires à venir.

Lors de ce débat d'orientations budgétaires, l'année 2024 a été envisagée sous l'angle d'une meilleure perspective générale se dessinant pour 2024 et 2025 ; notamment en raison d'une inflation, sinon totalement jugulée, a minima infléchie et en voie de décrue, et aussi du fait d'un coût du crédit certes plus élevé depuis 18 mois (fort resserrement monétaire en vue de juguler l'inflation), mais pour lequel les perspectives de détente des taux en 2024 devraient conduire à un début de baisse en 2024/2025. Deux mois après le vote du rapport d'orientations budgétaires aucun élément n'est venu infirmer ou infléchir ces tendances exposées au moment du débat au mois d'octobre.



Ainsi, il est confirmé que le Budget Primitif 2024 inaugure une phase plus stabilisée au regard de l'inflation record forte amorcée en 2022 (et continuée en 2023) comme du coût du crédit (perspectives de baisse des taux à compter de mi/fin 2024).

Comme le souligne le rapport de la Banque de France de septembre dernier « *Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation, avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025* »

La gestion 2024 se caractérise aussi comme une année de montée en charge significative de l'investissement -dont Inspire au principal- mais aussi d'autres sujets structurants qui donnent lieu à une prévision de dépense.

La part des crédits de dépenses est élevée en 2024 dans le cadre de la phase travaux d'Inspire notamment pour 88 M€ ce qui correspond au phasage attendu du projet (travaux de voirie et dépôt) sollicitant en corollaire une mobilisation d'emprunt significative en recettes d'investissement. Le coût du projet demeure prévu dans l'enveloppe de 325 M€ (périmètre de 2019 en euros 2022 – juin 2022-). Ainsi, 2024 inaugure un cycle de 3 années denses en dépenses et en dynamique de recettes couvrant le projet Inspire auquel les autres investissements hors Inspire viennent s'ajouter, 2024 puis 2025 et plus modérément (fin de projet) 2026. Le SMTC-AC aborde cette phase au BP 2024 avec des éléments de solidité et de stabilité indéniables, et ce dans un cadre financier pluriannuel maîtrisé.

Pour les recettes, une dynamique du Versement Mobilité est confirmée fin 2023 et fonde le montant inscrit au BP 2024. Pour ce qui concerne les recettes commerciales T2C, elles correspondent à la tendance projetée lors du ROB.

Pour ce qui relève des charges de fonctionnement principales du SMTC, le montant de prestation 2024 alloué à T2C, la prestation C. Vélos ou encore les autres dépenses comme la masse salariale du SMTC-AC leurs augmentations sont maîtrisées et les charges sont couvertes. La dynamique de recettes d'une part et les augmentations annuelles maîtrisées pour 2024 concourent à l'équilibre général du budget. Pour ce qui concerne T2C, le nouveau Contrat de Service Public 2024-2028 (entre le SMTC-AC et T2C) renforce le dialogue de gestion annuel et pluriannuel entre les deux structures et porte des éléments de sécurisation budgétaire pour l'exploitant.

En résumé, dans ce contexte 2024 qui va être a priori plus stabilisé que celui des 18 mois précédents, la maîtrise des leviers de gestion prévaut.

Pour les recettes de fonctionnement cette maîtrise est due à la solidité et au dynamisme de la recette de Versement Mobilité (même si des effets volumes en baisse peuvent être engendrés en raison de l'atonie de la croissance - les prévisions pour 2024 sont de 0.9 % pour la Banque de France, de 1.4 % selon le ministère de l'économie- cependant, à ces niveaux de croissance, le risque semble a priori limité). Cette capacité de maîtrise se retrouve aussi en dépense de fonctionnement où la première charge par ordre de grandeur, la prestation annuelle allouée par le SMTC-AC à T2C, s'inscrit bien désormais avec le CSP 2024-2028 dans une logique de respect de la trajectoire de dépense du SMTC-AC. Enfin, la maîtrise des budgets d'investissement en dépenses (dont celui du budget Inspire) ou encore la gestion adaptée en recette (dont la dette ; capital et intérêts) sont, au budget primitif 2024, et ce comme pour la section de fonctionnement, des éléments caractéristiques de ce budget primitif 2024.



La physionomie générale des recettes et des dépenses pour les 2 sections (Fonctionnement et investissement)

		2023			2024	Evolution
		BP	BS	Dernier budget voté DM2	BP	BP 2024/2023
Fonctionnement	Recettes	120 468 210	7 059 326	128 369 696	129 949 685	8%
	dont VM	79 500 000	0	79 500 000	86 800 000	9%
	dont RC T2C	14 500 000	0	13 800 000	15 000 000	3%
	dont contributions	16 950 000	0	16 950 000	19 250 000	14%
	Dépenses	120 468 210	7 059 326	128 369 696	129 949 685	8%
	dont exploitation T2C	80 000 000	0	80 000 000	83 000 000	4%
	dont exploitation vélos	2 200 000	-116 851	2 083 149	2 200 000	0%
Investissement	dont masse salariale	4 421 000	5 000	4 385 300	4 873 300	10%
	dont intérêts de la dette	8 408 000	0	8 408 000	8 000 000	-5%
	Recettes	56 946 170	26 863 730	143 414 301	227 146 250	299%
	dont emprunts	23 261 210	1 204 917	51 732 810	96 405 965	314%
	dont co-financement CAM-InspiRe	9 127 000	12 051 862	12 346 590	31 617 000	246%
	dont autres co-financement	2 579 700	-57 755	2 781 009	12 934 920	401%
	Dépenses	56 946 170	26 863 730	143 414 301	227 146 250	299%
	dont InspiRe (part SMTC)	18 195 000	6 360 156	32 576 656	56 593 000	211%
	dont autres opérations	17 566 400	20 503 575	29 652 875	56 353 250	221%
	dont capital de la dette	17 000 000	0	37 000 000	50 000 000	194%

Nota Bene : Dans le cadre de la hausse des taux d'intérêt le SMTC -AC a mis en place fin 2023 un mécanisme de Remboursement Anticipé Temporaire d'emprunts qui consiste à rembourser temporairement une partie du capital restant dû pour 4 emprunts (en l'espèce des emprunts à taux fixe du Crédit Agricole), la Banque opère des placements rémunérateurs (contexte de taux élevés) qui viennent en diminution de notre charge d'intérêts d'emprunts. Ce dispositif est pérennisé en 2024 ; ces mouvements sont prévus sur des montants importants ceux-ci étant liés aux disponibilités de fonds en trésorerie (décalages entre les recettes et les dépenses) qui vont être significatives, notamment en raison de la phase d'investissement qui s'intensifie en 2024.

En raison de ce mécanisme (qui pour rappel n'a rien à voir avec un remboursement définitif d'emprunt), des inscriptions au budget en recettes et en dépenses d'investissement sont nécessaires (les mêmes types d'inscriptions opérés lors de la Décision Modificative budgétaire N°2 en octobre dernier. Le tableau supra intègre des dépenses / recettes liées au remboursements anticipé qui sont les suivantes :

- Recettes réelles : 30 000 000 €
- Recettes d'ordre : 60 000 000 €
- Dépenses réelles : 30 000 000 €
- Dépenses d'ordre : 60 000 000 €

Afin de présenter une situation plus claire il convient d'ôter ces inscriptions qui nuisent à une bonne lecture des évolutions budgétaires réelles en 2024, aussi, le tableau suivant fait état des inscriptions de crédits en recettes et en dépenses sans ces inscriptions relatives au mécanisme des remboursements anticipés temporaires.



Recettes et dépenses des deux sections pour le BP 2024 (retraitées des remboursements anticipés temporaires)

		2023			2024	Evolution
		BP	BS	Dernier budget voté DM2	BP	BP 2024/2023
Fonctionnement	Recettes	120 468 210	7 059 326	128 369 696	129 949 685	8%
	dont VM	79 500 000	0	79 500 000	86 800 000	9%
	dont RC T2C	14 500 000	0	13 800 000	15 000 000	3%
	dont contributions	16 950 000	0	16 950 000	19 250 000	14%
	Dépenses	120 468 210	7 059 326	128 369 696	129 949 685	8%
	dont exploitation T2C	80 000 000	0	80 000 000	83 000 000	4%
	dont exploitation vélos	2 200 000	-116 851	2 083 149	2 200 000	0%
	dont masse salariale	4 421 000	5 000	4 385 300	4 873 300	10%
	dont intérêts de la dette	8 408 000	0	8 408 000	8 000 000	-5%
Investissement	Recettes	56 946 170	26 863 730	143 414 301	167 146 250	194%
	dont emprunts	23 261 210	1 204 917	51 732 810	66 405 965	185%
	dont co-financement CAM-InspiRe	9 127 000	12 051 862	12 346 590	31 617 000	246%
	dont autres co-financement	2 579 700	-57 755	2 781 009	12 934 920	401%
	Dépenses	56 946 170	26 863 730	143 414 301	167 146 250	194%
	dont InspiRe (part SMTc)	18 195 000	6 360 156	32 576 656	56 593 000	211%
	dont autres opérations	17 566 400	20 503 575	29 652 875	56 353 250	221%
	dont capital de la dette	17 000 000	0	37 000 000	20 000 000	18%

Le fonctionnement est en hausse de 8 %, l'investissement de plus de 190 % qui correspondent en grande partie à la montée en charge d'Inspire en 2024 avec les phases de travaux du dépôt de Cournon et du futur siège comme de voirie.

Le vote du budget primitif 2024 s'accompagne de la modification de deux autorisations de programme existante (hors modifications de crédits de paiement par report d'un exercice à un autre).

Le budget primitif 2024 s'établit à **375 millions d'euros**, vs 177 millions d'euros au BP 2023.

- dont 129,9 millions d'euros en fonctionnement, vs 120,5 millions d'euros au BP 2023.
- et 227,1 millions d'euros en investissement * vs 91,5 millions d'euros au BP 2023.

* Voir **Nota Bene** page 3



Les recettes et dépenses réelles du budget 2024 s'élèvent à 226.7 millions d'euros, vs 151.3 millions d'euros au BP 2023.

Tableau de détail des écritures d'ordre :

		BP 2023	BP 2024	
Fonctionnement	Recettes	120 468 210	129 949 685	
	Réelles	116 368 210	125 749 685	
	Ordres	4 100 000	4 200 000	
	Dépenses	120 468 210	129 949 685	
	Réelles	98 574 720	103 761 320	
	Ordres	21 893 490	26 188 365	
Investissement	Recettes	56 946 170	227 146 250	
	Réelles	34 967 910	140 957 885	
	Ordres	21 893 490	26 188 365	
			60 000 000	
	Dépenses	56 946 170	227 146 250	
	Réelles	52 761 400	162 946 250	
	Ordres	4 100 000	4 200 000	
			60 000 000	

Amortissement des subventions d'investissement

Dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Opérations liées aux remboursements anticipés temporaires

Amortissement des subventions d'investissement

Opérations liées aux remboursements anticipés temporaires

La section de fonctionnement s'établit à 129,9 millions d'euros.

Hors opérations d'ordre, le budget de fonctionnement s'établit à 125,7 millions d'euros en recettes réelles (+8% vs BP 2023) et à 103,8 millions d'euros en dépenses réelles (+5% vs BP 2023).

La section d'investissement s'établit à 227.1 millions d'euros

Les dépenses réelles d'investissements s'établissent à 162,9 millions d'euros, dont 112,9 millions d'euros d'immobilisations. Le remboursement des annuités d'emprunt s'élève à 50 millions d'euros ; **mais en fait à 20 M€ pour le remboursement réel de la dette** (hors R.AT). *

Le budget 2024 permet de dégager un autofinancement (épargne brute) de 21,9 millions d'euros, soit 17,5% des recettes réelles de fonctionnement et +2% vs BP 2023.

*Voir **Nota Bene** page 3

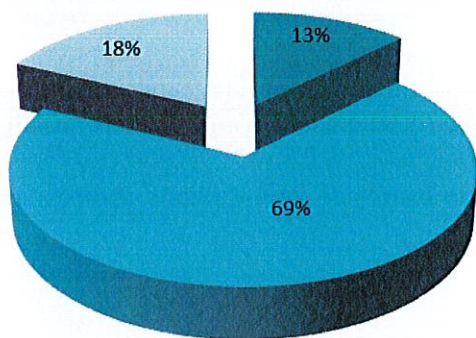


La section de fonctionnement du budget primitif 2024

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un montant total de **129,9 millions d'euros** dont **125,7 millions d'euros de recettes réelles** (hors opérations d'ordre).

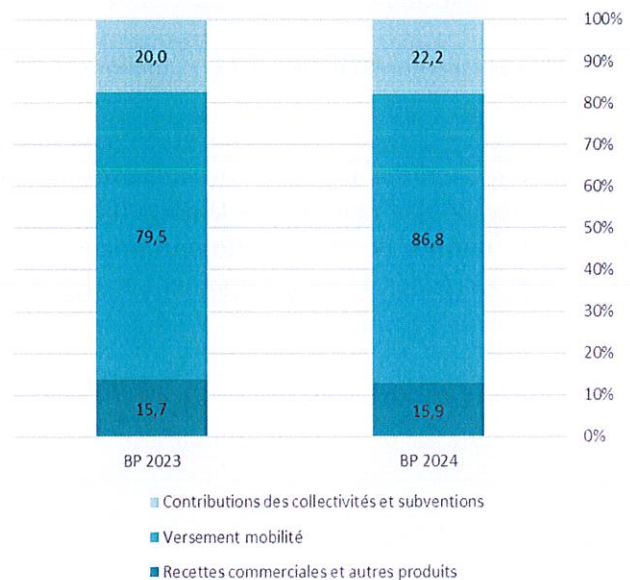
Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP 2023	BP 2024
F O N C T I O N N E M E N T	R e c e t t e	Réel	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000,00	69 000,00
			70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	15 738 900,00	15 915 434,00
			73 - IMPOTS ET TAXES	79 500 000,00	86 800 000,00
			74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 997 600,00	22 189 881,00
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010,00	300 010,00
			76 - PRODUITS FINANCIERS	475 360,00	475 360,00
			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340,00	0,00
			78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00
			79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00
		Total Réel	116 368 210,00	125 749 685,00	
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	4 200 000,00
		Total Ordre	4 100 000,00	4 200 000,00	
Total Recette de fonctionnement			120 468 210,00	129 949 685,00	

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024



- Recettes commerciales et autres produits
- Versement mobilité
- Contributions des collectivités et subventions

Recettes réelles de fonctionnement
Situation BP 2024 / BP 2023



Par chapitre, les principaux éléments des recettes de fonctionnement sont :

Le **Versement Mobilité (VM)** représente **86,8 millions d'euros**, en croissance de 9 % par rapport au BP 2023. La dynamique du VM observée dans le dernier trimestre 2023 fonde ce niveau d'inscription au BP 2024 ; les facteurs volume et prix (hausse des salaires en 2023 et anticipations pour 2024) étant explicatifs de cette hausse prévue.

Les **ventes de produits et services** sont estimées à **15,9 millions d'euros** :

- **15 millions d'euros** de recettes d'exploitation en hausse de 3 % par rapport au budget primitif 2023, la recette inscrite croît en raison d'une prévision de fréquentation accrue et de la prise en compte d'une intensification de lutte contre la fraude en 2024. Pour rappel, il n'y a pas d'augmentation tarifaire en 2024.
- **874 000 euros** de locations dont 324 000 euros de location d'espaces publicitaires et 250 000 euros de location de vélos (locations longue durée et courses VLS au-delà de la première demi-heure) et 300 000 euros de prise en charge de l'abonnement annuel VLS par Clermont Auvergne Métropole ;
- **40 000 euros** de vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de maintenance de Champratel ;

Les **subventions d'exploitation** représentent un montant de **22,2 millions d'euros** dont notamment :

- Les contributions des collectivités membres, pour un montant de **19,3 millions d'euros**, dont :
 - 18 500 000 euros de la part de Clermont Auvergne Métropole ;
 - 17 860 euros de la part de la commune de Pérignat-Es-Allier ;
 - 31 715 euros de la part de la commune de Mur-sur-Allier.
- 700 000 euros de compensation de perte de recettes pour la gratuité les week-ends par la ville de Clermont-Ferrand (la compensation par Clermont Auvergne Métropole est désormais incluse dans la contribution globale de la CAM).
- La participation financière du Conseil Départemental dans le cadre de la convention d'intervention dans les transports urbains pour un montant de **1,5 millions d'euros**.
- La participation financière de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la convention portant sur le financement des transports urbains correspondant aux charges des transferts de services scolaires lors des extensions du ressort territorial pour un montant de **1,2 millions d'euros**.
- La dotation globale de décentralisation de la part de l'Etat pour **182 881 euros**, sans évolution depuis 2010.

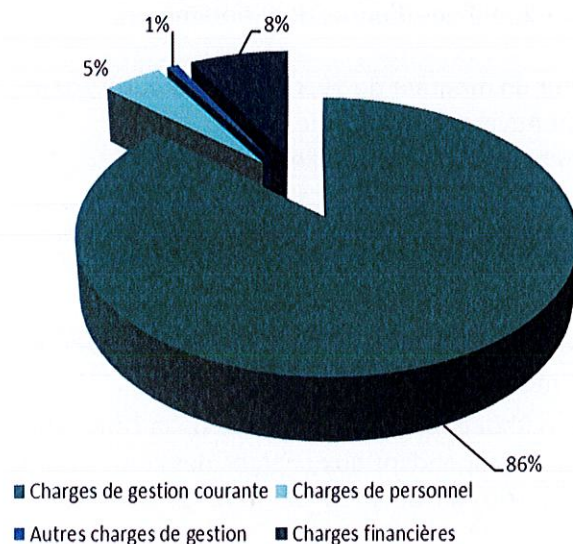
Les **opérations d'ordre** pour **4,2 millions d'euros**, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement, sur la même durée que les immobilisations financées par ces subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un montant total de **129,9 millions d'euros** dont **103,7 millions d'euros de dépenses réelles** (hors écritures d'ordre).

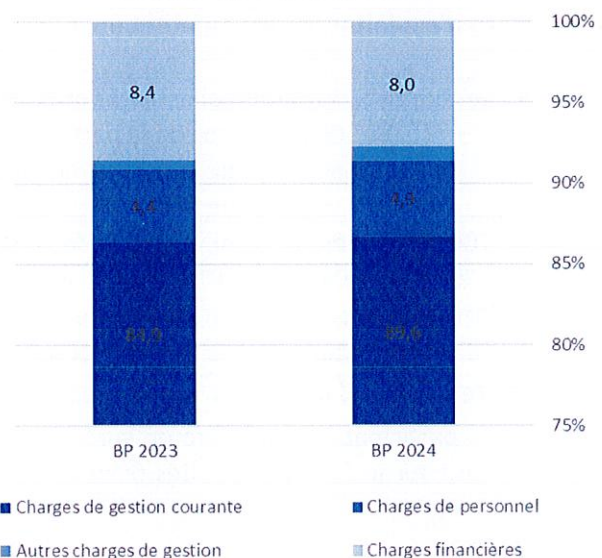


Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP 2023	BP 2024
F O N C T I O N N E M E N T	D é p e n s e	Réel	022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 930 600,00	89 617 000,00
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 000,00	4 873 300,00
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620,00	904 520,00
			66 - CHARGES FINANCIERES	8 408 000,00	8 000 000,00
			67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500,00	316 500,00
			68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000,00	50 000,00
		Total Réel	98 574 720,00	103 761 320,00	
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	14 651 250,00
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240,00	11 537 115,00
		Total Ordre	21 893 490,00	26 188 365,00	
		Total Dépense de fontionnement			

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024



Dépenses réelles de fonctionnement Situation BP 2024 / BP 2023



Par chapitre, les principaux éléments des dépenses de fonctionnement sont :

Les charges à caractère général s'élèvent à 89,6 millions d'euros en hausse de 7% par rapport au budget primitif 2023, dont :

La prestation de T2C, s'élève à 83 millions d'euros, en hausse de 4% par rapport au BP 2023. Pour les charges de fonctionnement le montant de prestation 2024 alloué à T2C augmente de 3 M€ (le montant de la prestation reste dans le respect de la trajectoire de dépense du SMTC-AC et le niveau de prestation annuelle allouable possible).

- Le service de location de vélos pour le montant de 2,2 millions d'euros.



- Les autres charges à caractère général du SMTC s'élèvent à **4,4 millions d'euros**, dont :
 - L'affrètement pour la continuité de service des lignes 32 (Clermont-Sayat) et 33 (Clermont Saint-Beauzire) dans le cadre d'un groupement de commandes avec Riom Limagne et Volcans pour 300 000 euros,
 - La prestation de mesure de la qualité et de la fraude sur les services de mobilité pour 130 000 euros,
 - Le contrat de prévention de l'obsolescence du tramway pour 323 000 euros.
 - Les frais d'étude et de mise en œuvre des actions de développement de la mobilité pour 130 000 euros,
 - Les frais de structure (assurances, bureautique, informatique, véhicules, location et entretien locaux, diverses maintenance, fluides, frais postaux, abonnements, formation externe ...) du SMTC pour 2 150 000 euros.
 - Les cotisations à différents organismes (GART, Club des villes et territoires cyclables...) pour 120 000 euros.

Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 4,9 millions d'euros

La croissance de la masse salariale entre le Budget Primitif de 2023 et celui de 2024 est de 452 K€. Elle se décompose en effet prix pour 44% et effet volume pour 56 %.

Les variations de prix intègrent notamment pour 200 K€ : l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023, la valorisation de 5 points d'indice pour chaque personnel, le glissement vieillesse technicité des personnels ainsi que l'occupation de tous les postes en année pleine.

Les volumes supplémentaires pour 252 K€ : 5 agents (dont 2 apprentis) et l'augmentation des crédits en cas de remplacement congés maladie/maternité.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) s'élèvent à 904 K€ dont :

- La participation à la Région pour les charges d'exploitation de lignes scolaires pour la desserte des communes de Mur-sur-Allier et Pérignat-ès-Allier pour **350 000 euros**,
- Le financement de la mobilité des jeunes en école primaire pour se rendre à la piscine dans le cadre du programme obligatoire d'apprentissage de la natation pour **300 000 euros**,
- La participation à la Centrale de mobilité régionale OURA pour **56 000 euros**,
- Les subventions aux diverses associations de mobilité :
 - Co-voiturage Auvergne pour ses actions en faveur de la mobilité partagée pour **38 000 euros**,
 - « Tous 2 roues » dans le cadre d'autoréparation de vélos pour **11 250 euros**,
 - « La roue tourne » pour **3 750 euros**,
- La participation aux travaux de mise à niveau des quais de bus dans le cadre de travaux engagés par la Métropole pour **50 000 euros**,
- La participation au financement de la « Course des Muletiers » à l'ASCTC (T2C) pour **10 000 euros**.

Le remboursement du versement mobilité pour les salariés logés ou transportés s'élève à **50 000 euros**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **316 500 euros**, correspondant principalement à l'indemnisation (maîtrise d'ouvrage) de la ligne B et C (part T2C uniquement) à hauteur de 200 000 €. Nous ajoutons à cela la subvention d'équipement pour les petits investissements de biens mobiliers et d'aménagements de bâtiments au sein de la Régie T2C.

Les charges financières s'élèvent à **8 millions d'euros**.

Les dotations aux amortissements et provisions (opérations d'ordre) s'élèvent à **14,651 millions d'euros**.



Le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **11,5 millions d'euros (vs 7,2 millions d'euros au BP 2023)**.

La section de fonctionnement dégage ainsi un **autofinancement** (épargne brute) de **21,9 millions d'euros**.



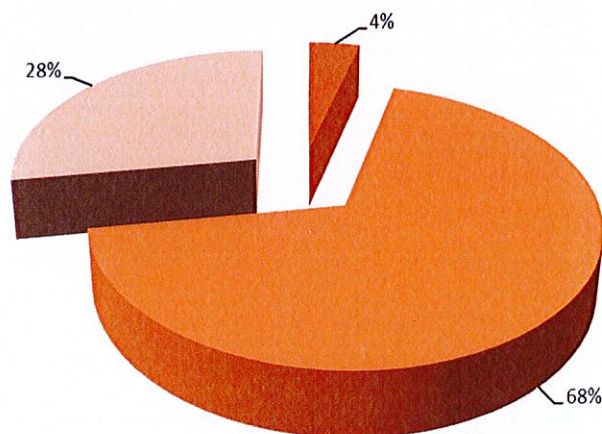
La section d'investissement du budget primitif 2024

Les recettes d'investissement sont proposées pour un montant total de **227,1 millions d'euros**, dont **140,9 millions de recettes réelles** (hormis 30 M€ correspondant au flux pour les remboursements anticipés temporaires -R.A.T-)*.

Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP 2023	BP 2024
I N V E S T I S S E M E N T	R e c e t t e	R é e l	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700,00	5 573 919,80
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 261 210,00	96 405 965,20
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
			26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	0,00
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	38 978 000,00
		Total Réel		34 967 910,00	140 957 885,00
		O r d r e	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 222 240,00	11 537 115,00
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	60 000 000,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	14 651 250,00
			Total Ordre	21 978 260,00	86 188 365,00
		Total Recette d'investissement		56 946 170,00	227 146 250,00

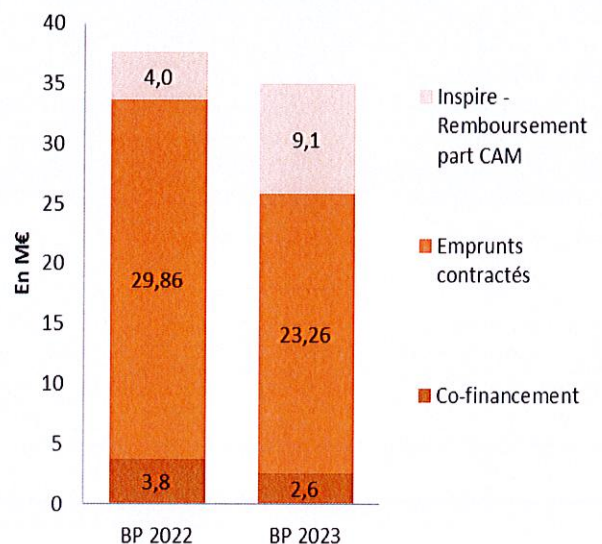
*Voir **Nota Bene** page 3

Répartition des recettes réelles d'investissement 2024



Co-financement Emprunts contractés Inspire - Remboursement part CAM

Recettes réelles d'investissement
Situation BP 2023 / BP 2022



Les recettes d'investissement sont :



- Pour **96,4 millions d'euros d'emprunt** ; mais en réalité à **66.4 millions d'€** pour le **remboursement réel de la dette** (hors R.AT.) *
- Pour **60 millions d'euros** par des opérations patrimoniales (30 millions de remboursements temporaires sur emprunts, et 30 d'emprunt RAT) *
- Pour **38,9 millions d'euros**, dont 31 millions pour la participation Financière de Clermont Auvergne Métropole au projet Réseau 2025, dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la part d'aménagement urbain et 8 millions d'opérations induites.
- Pour **14,7 millions d'euros** par la dotation aux amortissements,
- Pour **11,5 millions d'euros** par le virement de la section d'exploitation.
- Pour **5,6 millions d'euros de subventions d'investissement, dont :**
 - 4,3 millions d'euros de subvention de l'Etat pour le projet InspiRe
 - 560 000 € de subvention de l'Etat pour l'indemnisations des bus électriques dans le cadre du projet InspiRe
 - 457 200 € subvention CPER pour financer le programme de billettique
 - 243 119 € de subvention de l'Etat et des établissements nationaux (étude EMC2 ; piste cyclable Ernest Cristal –DREAL- ; fonds vert ZFE)

*Voir **Nota Bene** page 3



Les dépenses d'investissement sont proposées pour un montant total de **227,1 millions d'euros**, dont **162,9 millions de dépenses réelles**.

Les dépenses d'investissement sont composées de :

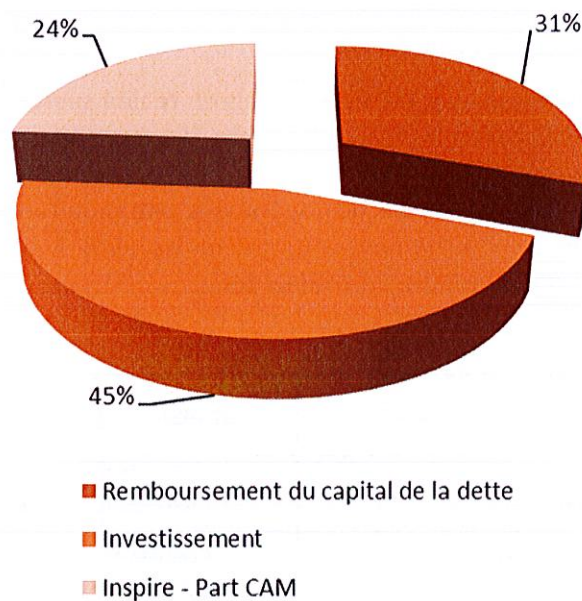
- **112,9 millions d'euros** d'immobilisations,
- **50 millions d'euros** inscrits au titre du remboursement d'emprunt **mais en réalité seulement 20 millions d'€**, les 30 autres millions correspondant à l'inscription du flux relatif aux remboursements anticipés temporaires*,
- **64,2 millions d'euros** d'opérations d'ordre constituées par les opérations patrimoniales (60 M€ qui correspondent au mécanisme de remboursement anticipé temporaire) * et les dotations aux amortissements des subventions d'investissement (4,2 M€)

Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP 2023	BP 2024
I N V E S T I S S E M E N T	D é p e n s e	Réel	020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000,00	50 000 000,00
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 666 000,00	6 653 750,00
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 274 100,00	11 224 500,00
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 694 300,00	56 090 000,00
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	38 978 000,00
			Total Réel	52 761 400,00	162 946 250,00
		Ordre	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	60 000 000,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	4 200 000,00
			Total Ordre	4 184 770,00	64 200 000,00
Total Dépense d'investissement				56 946 170,00	227 146 250,00

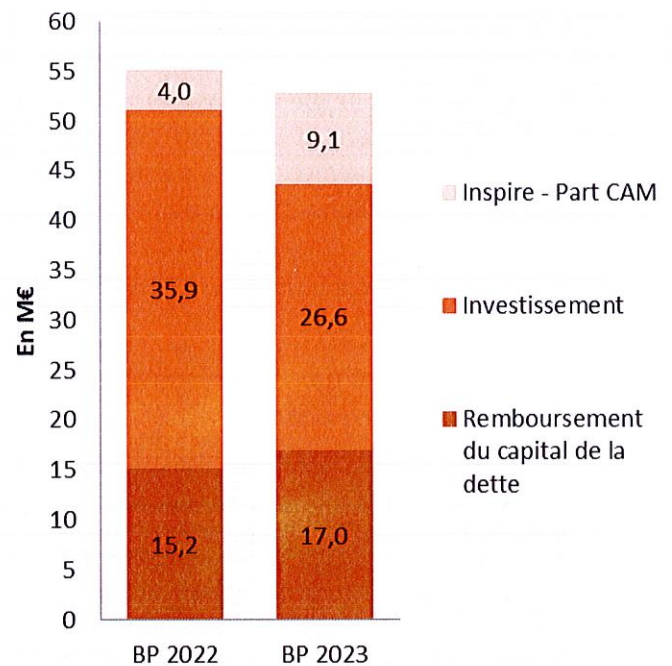
*Voir **Nota Bene** page 3



Répartition des dépenses réelles d'investissement 2024



Dépenses réelles d'investissement Situation BP 2023 / BP 2022



Les crédits de paiement 2023 (106,29 M€) des principaux programmes d'investissement gérés en AP/CP sont :

- InspiRe pour **88 210 000 €**, avec en 2024 la continuité des travaux (voirie, futurs dépôt et siège de T2C) ;
- Les opérations induites pour **11 081 000 €**
- Les opérations de mi- vie du tramway pour **4 000 000 €**
- L'acquisition de nouveaux bus pour le réseau pour **2 000 000 €**
- Le système d'information T2C pour **130 000 €** ;
- La poursuite de l'étude EMC² (enquête décennale relatives aux mobilités) pour **20 000€** ;
- La mobilité active pour **255 000 €** avec l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- L'obsolescence du tramway hors maintenance mi- vie pour **250 000 €** ;
- La solution informatique de graphicage & habillage de T2C à hauteur de **200 000 €**
- La continuité de la mise en place de la plateforme multiservices (MAAS) pour **80 000 €** ;
- La maintenance liée au changement de la solution informatique RH pour T2C à hauteur de **126 000 €** ;
- La poursuite de l'expérimentation hydrogène pour **41 750 €**.



Les principaux programmes d'investissement non gérés en AP/CP (6.4 M€) sont :

- Les différentes maintenances du tramway pour **1 040 000 €** ;
- L'obsolescence des installations fixes courants faibles pour **815 000 €** ;
- Le gros entretien et les modifications du réseau bus (abribus, voirie, réparation châssis bus Heuliez...) pour **700 000 €** ;
- L'exploitation de la ligne hydrogène pour **682 000 €** ;
- Les travaux dans les dépôts Pardieu et Champratel pour **685 000 €** ;
- La détection incendie multi-site **350 000 €** ;
- La mise en place d'un système de gestion du patrimoine et d'aide à la décision pour **300 000€**;
- L'amélioration du système de sauvegarde du SMTC (suite à un audit) **150 000 €**
- La solution informatique et exploitation des données **60 000 €**
- Les équipements du SMTC pour **60 500 €** avec l'acquisition de matériel informatique, les divers aménagements des locaux du SMTC, l'installation de nouveaux logiciels (fidélisation, outil de gestion TAD...).
- Les travaux de l'agence commerciale T2C pour un montant de **10 000 €**.



Les autorisations de programme

Les autorisations de programme sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Programme	CP antérieurs à 2024	% d'exécution à fin 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2024 à 2032	Total AP
InspiRe Lignes B & C	50 622 059	16%	88 210 000	126 280 500	47 533 000	8 566 000	194 000	2 594 441	0	0	0	273 377 941	324 000 000
Réseau bus - acquisition bus	0	0%	2 000 000	9 988 844	10 818 258	11 767 277	10 886 679	0	9 687 224	1 851 718	0	57 000 000	57 000 000
Opérations induites	9 960 168	21%	11 081 000	8 669 000	17 576 832	0	0	0	0	0	0	37 326 832	47 287 000
Maintenance mi-vie rames tramway	17 841 001	50%	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	1 558 999	0	0	0	0	17 558 999	35 400 000
Obsolescence Tramway	1 906 089	38%	250 000	300 000	300 000	300 000	300 000	500 000	400 000	430 000	313 911	3 093 911	5 000 000
Système d'information T2C	1 176 775	25%	130 000	900 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	220 000	693 225	3 443 225	4 620 000
Graphicage/Habillage T2C	1 887 827	61%	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	212 173	0	0	0	1 212 173	3 100 000
Acquisition VAE	823 892	36%	255 000	204 000	204 000	204 000	125 000	126 000	126 000	126 000	76 108	1 446 108	2 270 000
Réseau bus - accessibilité quais	1 568 078	81%	0	361 922	0	0	0	0	0	0	0	361 922	1 930 000
Etudes EMC2	830 000	98%	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	
Plateforme numérique de mobilité (MAAS)	402 379	67%	80 000	117 621	0	0	0	0	0	0	0	197 621	
Solution informatique RH T2C	474 700	63%	126 000	149 301	0	0	0	0	0	0	0	275 301	
Expérimentation bus hydrogène	308 250	88%	41 750	0	0	0	0	0	0	0	0	41 750	
Total CP	87 801 217	18%	106 393 750	151 171 188	80 932 090	25 337 277	13 564 678	3 732 614	10 513 224	2 627 718	1 083 244	395 355 783	4 620 000

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

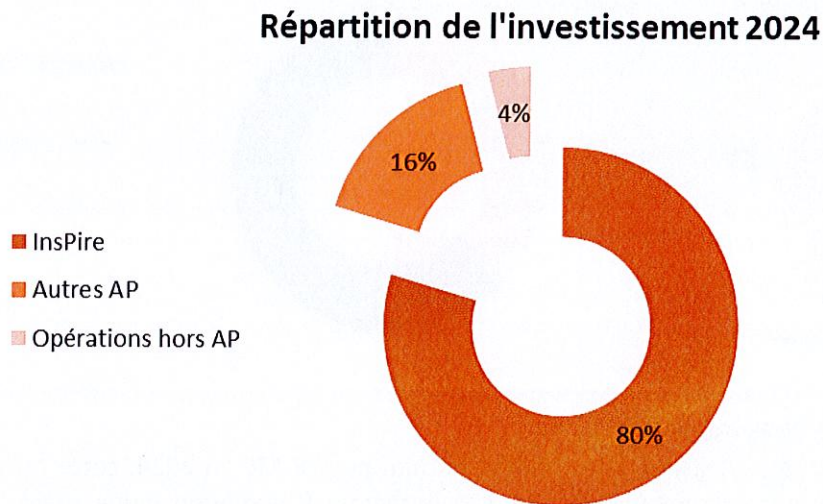
Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE02-DE



Pour 2024 la représentation graphique des crédits de paiement est la suivante :



Les autorisations de programme suivantes sont modifiées :

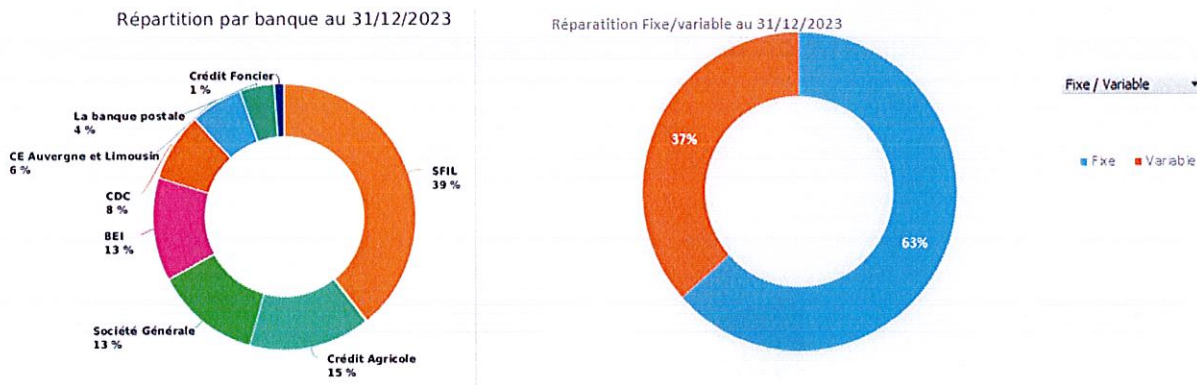
- **La transformation et revalorisation de l'AP renouvellement SAEIV en Opération induites** d'un montant de 8,4 M€ pour s'élever à un montant total de 47,3 M€,
- **La revalorisation de l'AP Vélos à Assistance Electrique (VAE)** d'un montant de 2,03 M€ pour s'élever à un montant total de 2,27 M€,

Les autres autorisations de programme sont sans changement, hors report d'une année sur l'autre des crédits de paiement non consommés en 2023. Cette actualisation sera réalisée lors de l'examen du budget supplémentaire 2024.



Structure et dynamique de la dette du SMTC

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 218, 52 M€. Dans l'hypothèse où l'emprunt est contracté dans sa totalité, l'encours de dette au 31/12/2024 serait de 274,43 M€.

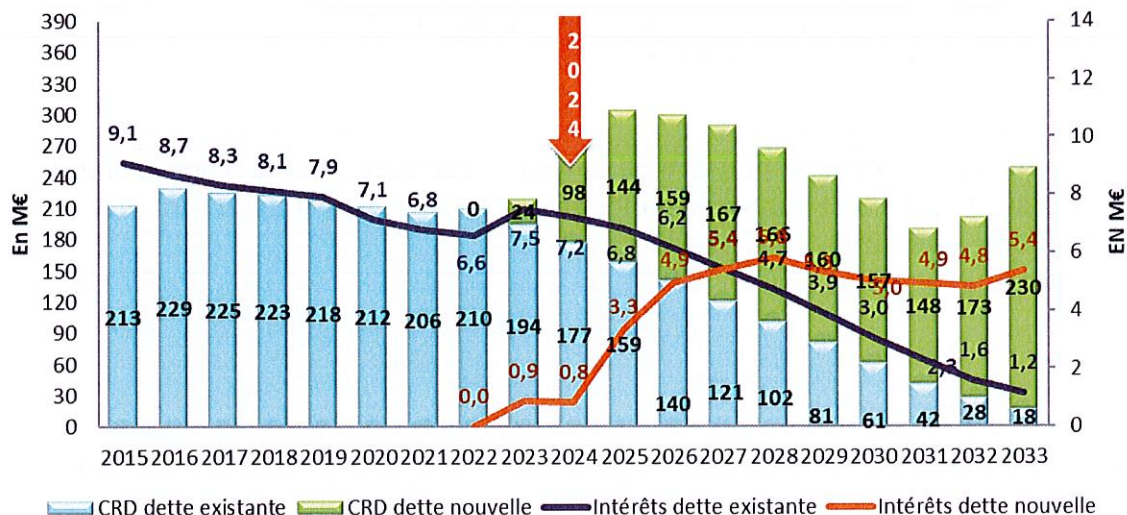


Le taux moyen de la dette à fin 2023 est de 3,88 %.

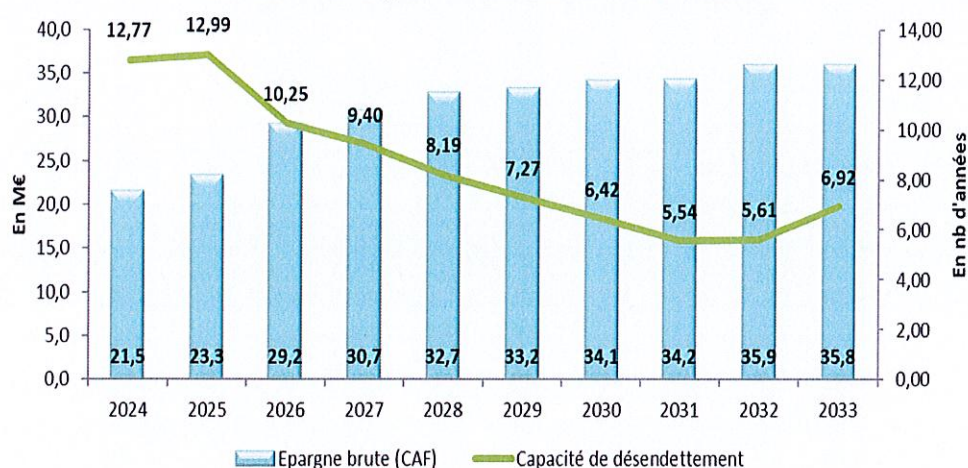
Le montant de la charge de la dette est inscrit au budget primitif pour 8 M€ en 2024, cette prévision est basée sur un taux moyen de dette à taux variable de 3 % (intégrant l'estimation d'une baisse des taux variables à compter de mi 2024). La prévision prend en compte également une moins-value d'intérêt qui intègre le gain prévisionnel des remboursements anticipés temporaires (pour 0.4M€)

L'exercice 2024 est caractérisé par l'accélération du phénomène de renouvellement de notre dette.

Evolution de l'encours de dette



Evolution capacité de désendettement



La capacité de désendettement est à 12,77 ans en 2023, elle était de 13,4 ans en 2023

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver Le Budget Primitif 2024 voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement
- D'approuver l'augmentation de deux autorisations de programme

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE02-DE

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



REPUBLIQUE FRANCAISE

25630012000035 SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

M43

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024

SOMMAIRE

Pages	
3	I - Informations générales - Modalités de vote du budget
4	II- Présentation générale du budget
5	A1- Vue d'ensemble - Sections
6	A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
7	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
7	B1- Balance générale du budget - Dépenses
7	B2- Balance générale du budget - Recettes
9	III - Vote du budget
17	A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses
17	A2- Section d'exploitation - Détail des recettes
17	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
17	B2- Section d'investissement - Détail des recettes
17	B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan	
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers	
	B - Engagements hors bilan	
26	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
26		
	C - Autres éléments d'information	
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe	
	D - Arrêté et signatures	
	D - Arrêté et signatures	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I -

L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	129 949 685.00	129 949 685.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		129 949 685.00	129 949 685.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	227 146 250.00	227 146 250.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		227 146 250.00	227 146 250.00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET		357 095 935.00
		357 095 935.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 930 600.00	89 617 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 000.00	4 873 300.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000.00	50 000.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620.00	904 520.00		
Total des dépenses de gestion des services		90 012 220.00	95 444 820.00		
66	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00	8 000 000.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500.00	316 500.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
Total des dépenses réelles d'exploitation		98 574 720.00	103 761 320.00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240.00	11 537 115.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250.00	14 651 250.00		
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		21 893 490.00	26 188 365.00		
TOTAL		120 468 210.00	129 949 685.00		

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000.00	69 000.00		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 738 900.00	15 915 434.00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	86 800 000.00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 997 600.00	22 189 881.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00	300 010.00		
Total des recettes de gestion des services		115 604 510.00	125 274 325.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00	475 360.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340.00			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Total des recettes réelles d'exploitation		116 368 210.00	125 749 685.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00	4 200 000.00		
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 100 000.00	4 200 000.00		
TOTAL		120 468 210.00	129 949 685.00		

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 988 365.00
--	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	22 184 400.00	73 968 250.00		
Total des dépenses d'équipement		22 184 400.00	73 968 250.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000.00	50 000 000.00		
Total des dépenses financières		17 000 000.00	50 000 000.00		
4581	Total des opérations pour compte de tiers	9 127 000.00	38 978 000.00		
Total des dépenses réelles d'investissement		48 311 400.00	162 946 250.00		
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	4 100 000.00 84 770.00	4 200 000.00 60 000 000.00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 184 770.00	64 200 000.00		
TOTAL		52 496 170.00	227 146 250.00		

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700.00	5 573 919.80		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	23 261 210.00	96 405 965.20		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Total des recettes d'équipement		25 840 910.00	101 979 885.00		
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers	9 127 000.00	38 978 000.00		
Total des recettes réelles d'investissement		34 967 910.00	140 957 885.00		
021 040 041	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	7 222 240.00 14 671 250.00 84 770.00	11 537 115.00 14 651 250.00 60 000 000.00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		21 978 260.00	86 188 365.00		
TOTAL		56 946 170.00	227 146 250.00		

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 988 365.00
---	------------------------------	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	89 617 000.00		89 617 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 873 300.00		4 873 300.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000.00		50 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	904 520.00		904 520.00
66	CHARGES FINANCIERES	8 000 000.00		8 000 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	316 500.00		316 500.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		14 651 250.00	14 651 250.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 537 115.00	11 537 115.00
	Dépenses d'exploitation - Total	103 761 320.00	26 188 365.00	129 949 685.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	129 949 685.00
--	----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		4 200 000.00	4 200 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000 000.00	60 000 000.00	110 000 000.00
	Total des opérations d'équipement	73 968 250.00		73 968 250.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	38 978 000.00		38 978 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	162 946 250.00	64 200 000.00	227 146 250.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 146 250.00
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	69 000.00		69 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 915 434.00		15 915 434.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	86 800 000.00		86 800 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 189 881.00		22 189 881.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00		300 010.00
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00		475 360.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 200 000.00	4 200 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Recettes d'exploitation - Total		125 749 685.00	4 200 000.00	129 949 685.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	129 949 685.00
--	----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 573 919.80		5 573 919.80
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	96 405 965.20	60 000 000.00	156 405 965.20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		14 300 000.00	14 300 000.00
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	38 978 000.00		38 978 000.00
481			351 250.00	351 250.00
021	Virement de la section d'exploitation		11 537 115.00	11 537 115.00
Recettes d'investissement - Total		140 957 885.00	86 188 365.00	227 146 250.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
-----------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 146 250.00
--	----------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 930 600.00	89 617 000.00	
- 60 - 605	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	92 800.00	105 100.00	
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6063	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	61 400.00	71 400.00	
6064	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	14 200.00	14 200.00	
6066	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 200.00	11 000.00	
6068	CARBURANTS	5 000.00	7 500.00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00	
- 61 - 611	SERVICES EXTERIEURS	84 004 900.00	87 962 900.00	
6111	SOUS-TRAITANCE GENERALE	82 630 000.00	86 400 000.00	
6111	SOUS-TRAIT. EXPLOITARESEAU URBAIN			
6132	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES	150 000.00	130 000.00	
6137	LOCATIONS MOBILIERES	37 700.00	36 200.00	
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00	4 000.00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		3 000.00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61528	BATIMENTS PUBLICS			
61528	AUTRES	75 000.00	80 000.00	
61551	SUR BIENS MOBILIERES			
61558	MATERIEL ROULANT	7 500.00	9 500.00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	36 000.00	38 000.00	
6156	MAINTENANCE	148 800.00	283 050.00	
6161	PRIMES D'ASSURANCES			
6162	MULTIRISQUES	28 000.00	28 000.00	
6162	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	3 500.00	163 500.00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	564 900.00	453 000.00	
618	DIVERS	319 500.00	334 650.00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION			
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	808 700.00	1 524 500.00	
6223	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	COUT TRAITEMENTS INFORMATIQUES A FAÇON			
6227	HONORAIRES	161 100.00	855 200.00	
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		1 000.00	
6228	DIVERS	36 200.00		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6236	ANNONCES ET INSERTIONS	133 000.00	133 000.00	
6238	CATALOGUES ET IMPRIMES	58 350.00	53 500.00	
6238	DIVERS	107 150.00	155 200.00	
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6256	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	26 200.00	19 200.00	
6256	MISSIONS	8 700.00	15 200.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6257	RECEPTIONS	27 000.00	21 200.00	
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000.00	15 000.00	
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	30 000.00	40 000.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	22 000.00	27 000.00	
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	129 000.00	129 000.00	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	5 000.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	50 000.00	60 000.00	
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 200.00	24 500.00	
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
63512	TAXES FONCIERES	24 000.00	24 000.00	
6358	AUTRES DROITS	200.00	500.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 000.00	4 873 300.00	
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	175 000.00	200 000.00	
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	125 000.00	185 000.00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	50 000.00	15 000.00	
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 000.00	104 000.00	
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)			
6331	Versement mobilité	45 000.00	49 000.00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	11 000.00	12 000.00	
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	39 000.00	43 000.00	
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	4 151 000.00	4 569 300.00	
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 990 000.00	2 290 000.00	
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	825 000.00	832 000.00	
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		40 000.00	
64141	Indemnité inflation			
64148	Autres indemnités et avantages divers	38 000.00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	25 000.00	27 000.00	
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	433 000.00	479 000.00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	540 000.00	612 000.00	
6454	COTISATIONS AU Pôle Emploi	30 000.00	32 300.00	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	100 000.00	100 000.00	
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	20 000.00	22 000.00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	10 000.00	10 000.00	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	140 000.00	125 000.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000.00	50 000.00	
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	60 000.00	50 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT MOBILITE	60 000.00	50 000.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620.00	904 520.00	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620.00	904 520.00	
6531	INDEMNITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E			
6532	IMDEMNITES	72 500.00	81 000.00	
6532	FRAIS DE MISSION	1 000.00	500.00	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	6 500.00	7 500.00	
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES	4 000.00		
	SUBVENTIONS			
65715	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS			
65715	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	50 000.00	50 000.00	
65732	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS			
65732	REGIONS	188 100.00	406 000.00	
65733	DEPARTEMENTS			
65734	COMMUNES	180 000.00	250 000.00	
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 500.00	1 500.00	
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	93 000.00	108 000.00	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	20.00	20.00	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		90 012 220.00	95 444 820.00	
66	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00	8 000 000.00	
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00	8 000 000.00	
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	8 400 000.00	8 000 000.00	
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	8 000.00		
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
6688	AUTRE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500.00	316 500.00	
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500.00	316 500.00	
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 500.00		
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	105 000.00	111 000.00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 000.00	205 500.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		98 574 720.00	103 761 320.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240.00	11 537 115.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240.00	11 537 115.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250.00	14 651 250.00	
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	20 000.00 20 000.00		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 651 250.00	14 651 250.00	
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	14 300 000.00	14 300 000.00	
6862	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIE DOTAT. AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	351 250.00	351 250.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		21 893 490.00	26 188 365.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		21 893 490.00	26 188 365.00	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	120 468 210.00	129 949 685.00	
RESTES A REALISER N-1			
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	129 949 685.00		

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-2 503 500.72
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 503 500.72

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES			A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000.00	69 000.00	
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	68 000.00	69 000.00	
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	AUTRES REMBOURSEMENTS	50 000.00	50 000.00	
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	18 000.00	19 000.00	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 738 900.00	15 915 434.00	
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	15 738 900.00	15 915 434.00	
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	40 000.00	40 000.00	
	PRESTATIONS DE SERVICES			
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	14 500 000.00	15 001 000.00	
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
7083	LOCATIONS DIVERSES	1 198 900.00	874 434.00	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	86 800 000.00	
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00	86 800 000.00	
734	VERSEMENT MOBILITE	79 500 000.00	86 800 000.00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 997 600.00	22 189 881.00	
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 997 600.00	22 189 881.00	
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR.			
7471	ETAT	197 000.00	196 881.00	
7472	REGIONS	1 233 000.00	1 233 000.00	
7473	DEPARTEMENTS	1 510 000.00	1 510 000.00	
7474	COMMUNES	750 000.00	750 000.00	
7475	GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE	16 200 000.00	18 500 000.00	
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	107 600.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00	300 010.00	
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00	300 010.00	
753	COMPENS. LIEE AU RVLT DU SEUIL DES PERS.ASSUJ.AU V	300 000.00	300 000.00	
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES	10.00	10.00	
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		115 604 510.00	125 274 325.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00	475 360.00	
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00	475 360.00	
7681	AUTRES PRODUITS FINANCIERS FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	475 360.00	475 360.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340.00		
7714 7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
773 775 778	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00 20 000.00 265 340.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
7817	REP./AMORT., DEPREC. & PROVISIONS (A INSC. DS PROD REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		116 368 210.00	125 749 685.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00	4 200 000.00	
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E	4 100 000.00 4 100 000.00	4 200 000.00 4 200 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 100 000.00	4 200 000.00	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	120 468 210.00	129 949 685.00	
---	----------------	----------------	--

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	129 949 685.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2131	CONSTRUCTIONS			
2135	BATIMENTS			
2138	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS			
	AUTRES CONSTRUCTIONS			
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2153	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2154	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
2155	MATERIEL INDUSTRIEL			
2156	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
2157	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MAT ET OUTILS IND			
	15002 Evolution ergonomique poste de conduite			
	15003 Acquisition 4 rames 2015			
	15004 ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU			
	15005 Réseau bus - accessibilité installations fixes			
	15006 Réseau bus - renouvellement			
	15102 Localisation défaut BST			
	15105 Aménagement sécurité passerelle tramway			
	15109 Aménagements voiries			
	15115 Station sécurisée au TR PEI			
	15120 Acquisition passerelle Pardieu			
	15127 Etude site propre ligne B			
	15128 Modèle et logiciel VISUM			
	15132 Renouvellement mobilier	5 000.00	5 000.00	
	15134 Renouvellement informatique SMTc	43 000.00	38 000.00	
	15136 Aménagement locaux SMTc	10 000.00	7 500.00	
	16001 Obsolescence billettique	355 000.00		
	16123 EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE			
	17003 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL			
	17004 MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	4 000 000.00	4 000 000.00	
	17005 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY			
	17102 TRAVAUX DIVERS PARDIEU			
	17108 EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE			
	18109 OUTILLAGE, PIECES DE RECHANGE, FORMATION TRAMWAY			
	19001 LIGNES B ET C 2025	9 068 000.00	56 593 000.00	
	19002 SECURISATION SITES T2C	37 000.00	50 000.00	
	19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION			
	19102 ACQUISITION VEHICULE PMR			
	19104 PROGICIEL GESTION FINANCIERE T2C			
	19105 ACQUISITION VAE			
	19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO			
	19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	70 000.00	100 000.00	
	20100 PDM SMTc GARAGE A VELOS	15 000.00		
	20101 REGLAGE PAULVES			
	20102 ACQUISITION 3 VEHICULES H2 + 2 BORNES BI-TETES			
	20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	500 000.00	600 000.00	
	20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU			
	21001 ACQUISITION BUS 2021-2026		2 000 000.00	
	21002 ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	666 400.00		
	21003 EXPERIMENTATION BUS A HYDROGENE	80 000.00	41 750.00	
	21004 MAAS PLATEFORME NUMERIQUE	210 000.00	80 000.00	
	21005 CADRES MI TRAM			
	21006 OBSOLESCENCE TRAMWAY	250 000.00	250 000.00	
	21007 GRAPHICAGE/HABILLAGE T2C		200 000.00	

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propoditions Nouvelles	VOTE
	21008 SOLUTION INFORMATIQUE RH T2C 21101 TRAVAUX AGENCE T2C CVC ET BILLETTIQUE 21102 EXTENSION MEZZANINE PARDIEU 21103 TRAVAUX DIVERS PF et IF IIGNE A 21104 AMO OFFRE COVOITURAGE 21105 OBSOLESCENCE CARTES ELECTRONIQUES TRAMWAY 21106 SOLUTION INFORMATIQUE CONSTRUCTION TARIFAIRE 21107 ACQUISITION 2021 120 VAE 21108 PASSERELLES BUS ET TRAM CHAMPRADEL 22001 ÉTUDE EMC2 22002 ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE 22003 SYSTEME D'INFORMATION T2C 22004 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU 22101 AMENAGEMENTS AUTRES BATIMENTS SMTc 22102 TRAVAUX DEPOT PARDIEU 22103 VELO CARGO AE pour PDME 22104 ACHAT BATIMENT AGENCE COMMERCIALE T2C 22105 REPARATION CHASSIS BUS HEULIEZ 22107 TRAVAUX DEPOT CHAMPRADEL 22108 TRAVAUX PASSERELLE TRAMWAY 23101 OBSo IF COURANTS FAIBLES SIG FERROVIAIRE 23102 OBSo INSTALLATIONS FIXES COURANTS FAIBLES RMS 23103 RENOUVELLEMENT CAMION DE DEPANNAGE 23104 VELOS SPECIAUX 23105 LOGICIEL OUTIL DE GESTION TAD 23106 LOGICIEL FIDELISATION 23107 REAMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRADEL 23108 SYSTEME DE GESTION DU PATRIMOINE 23109 EXPLOITATION LIGNE H2 23110 DETECTION INCENDIE MULTISITES 23111 BUS DES MOBILITES 24001 REFONTE MODELE 24101 VALORISATION EMC2 24102 SOLUTION INFORMATIQUE BI 24103 SYSTÈME D'INFORMATION SMTc 24104 OBSOLESCENCE INSTALL FIXES COURANTS FAIBLES ENERGI 24106 NOUVEAU BATIMENT SMTc TERRAIN 24107 NOUVEAU BATIMENT SMTc ETUDES	280 000.00 1 000 000.00 330 000.00 255 000.00 750 000.00 5 000.00 60 000.00 300 000.00 100 000.00 600 000.00 205 000.00 720 000.00 215 000.00 350 000.00 100 000.00 30 000.00 20 000.00 155 000.00 400 000.00 1 000 000.00 	126 000.00 940 000.00 20 000.00 255 000.00 130 000.00 3 720 000.00 10 000.00 25 000.00 10 000.00 100 000.00 660 000.00 500 000.00 115 000.00 300 000.00 682 000.00 350 000.00 90 000.00 60 000.00 60 000.00 150 000.00 200 000.00 1 000 000.00 500 000.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 184 400.00	73 968 250.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000.00	50 000 000.00	
- 16 - 1641 16451 166 1678 1687	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS AUPRES DES ETabLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EURO REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS REFINANCEMENT DE DETTE AUTRES EMP ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTICULIERE AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES DETTES	17 000 000.00 17 000 000.00 	50 000 000.00 20 000 000.00 30 000 000.00 	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	17 000 000.00	50 000 000.00	
4581 458101	LIGNES B ET C 2025 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	9 127 000.00	31 617 000.00 7 361 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		9 127 000.00	38 978 000.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		48 311 400.00	162 946 250.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00	4 200 000.00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 100 000.00	4 200 000.00	
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100 000.00	4 200 000.00	
	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU Cpte DE RESULT			
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS			
139	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU Cpte DE RESULT			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	185 000.00	175 000.00	
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	60 000.00	60 000.00	
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	950 000.00	970 000.00	
13942	REGIONS	780 000.00	800 000.00	
13943	DEPARTEMENTS	860 000.00	860 000.00	
13944	COMMUNES	25 000.00	25 000.00	
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	20 000.00	20 000.00	
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	40 000.00	40 000.00	
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 180 000.00	1 250 000.00	
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770.00	60 000 000.00	
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		60 000 000.00	
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
16411	EMPRUNT		30 000 000.00	
1661	REFINANCEMENT DE DETTE			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
1643	EMPRUNTS EN DEVICES			
	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT			
164511	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS OOB		30 000 000.00	
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 970.00		
	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ...			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	67 970.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 800.00		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	16 800.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 184 770.00	64 200 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		52 496 170.00	227 146 250.00	
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				227 146 250.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propoditions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700.00	5 573 919.80	
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700.00	5 573 919.80	
1315	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
1341	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
1342	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	73 000.00	5 103 119.80	
1345	REGIONS	751 200.00	457 200.00	
1347	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	42 800.00	13 600.00	
	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 712 700.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 261 210.00	96 405 965.20	
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 261 210.00	96 405 965.20	
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EURO	23 261 210.00	66 405 965.20	
16451	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS		30 000 000.00	
1662	REFINANCEMENT DE DETTE			
1687	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES DETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		25 840 910.00	101 979 885.00	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES AUTRES RESERVES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
4582	LIGNES B ET C 2025	9 127 000.00	31 617 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propoditions Nouvelles	VOTE
458201	OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU		7 361 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		9 127 000.00	38 978 000.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		34 967 910.00	140 957 885.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	7 222 240.00	11 537 115.00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 222 240.00	11 537 115.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250.00	14 651 250.00	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00		
2111	TERRAINS			
2118	TERRAINS NUS			
	AUTRES TERRAINS			
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	MATERIEL DE TRANSPORT	20 000.00		
	AUTRES			
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
261	TITRES DE PARTICIPATIONS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 300 000.00	14 300 000.00	
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
	FRAIS D'ETUDES	440 000.00	300 000.00	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	170 000.00	250 000.00	
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000.00	30 000.00	
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28131	CONSTRUCTIONS			
28135	BATIMENTS	730 000.00	700 000.00	
	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	10 000.00	30 000.00	
28151	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28153	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	480 000.00	700 000.00	
28154	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
28155	MATERIEL INDUSTRIEL			
28156	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
28157	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.			
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	35 000.00		
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	8 300 000.00	8 000 000.00	
28184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	85 000.00	60 000.00	
28188	MOBILIER	25 000.00	30 000.00	
	AUTRES	4 000 000.00	4 200 000.00	
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	351 250.00	351 250.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		21 893 490.00	26 188 365.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770.00	60 000 000.00	
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		60 000 000.00	
16411	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
16413	EMPRUNT		30 000 000.00	
	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT			
164512	REMB. TEMP. SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT			
	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNT EN EUROS OOB		30 000 000.00	
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 800.00		
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
	FRAIS D'ETUDES	16 800.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	67 970.00		
237	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	67 970.00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		21 978 260.00	86 188 365.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		56 946 170.00	227 146 250.00	
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				227 146 250.00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2024	Reste à financer (>2024)
BIL_OBS-2016 Obsolésence billettique	10 170 000.00		10 170 000.00	10 170 000.00		
BUS_ACQ-2021 ACQUISITION BUS 2021-2026	57 000 000.00		57 000 000.00		2 000 000.00	55 000 000.00
BUS_AQU-2021 ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	1 930 000.00		1 930 000.00	1 568 077.88		361 922.12
BUS_HYDRO-2021 EXPERIMENTATION BUS HYDROGENE	350 000.00		350 000.00	308 250.00	41 750.00	
EMC2-2022 Etude EMC2	850 000.00		850 000.00	830 000.00	20 000.00	
INFO_T2C-2022 SYSTEME D'INFORMATION T2C	4 620 000.00		4 620 000.00	1 176 775.00	130 000.00	3 313 225.00
LIG_BC-2019 LIGNES B ET C 2025	324 000 000.00		324 000 000.00	50 622 058.88	88 210 000.00	185 167 941.12
MAAS-2021 PLATEFORME NUMERIQUE DE MOBILITE	600 000.00		600 000.00	402 378.98	80 000.00	117 621.02
MAG_CHAMP-2017 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	59 688.57		59 688.57	59 688.57		
REF_MODELE-2024 REFONTE MODELE		180 000.00	180 000.00		90 000.00	90 000.00
SAEIV_REN-2022 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	47 287 000.00		47 287 000.00	9 960 168.00	11 081 000.00	26 245 832.00
SECU_T2C-2019 SECURISATION SITES T2C	842 000.00		842 000.00	792 000.00	50 000.00	
T2C_GRAPH-2021 T2C LOGICIEL GRAPHICAGE/HABILLAGE	3 100 000.00		3 100 000.00	1 887 827.25	200 000.00	1 012 172.75
T2C_SIRH-2021 T2C LOGICIEL RH	750 000.00		750 000.00	474 699.50	126 000.00	149 300.50
TRAM_A4R-2015 Acquisition 4 rames 2015	14 889 500.00		14 889 500.00	14 889 500.00		
TRAM_CMI-2021 ACHAT CADRES MI RENFORCES						
TRAM_EPC-2015 Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00	4 391 000.00		
TRAM_MMR-2015 Tramway maintenance matériel roulant	35 400 000.00		35 400 000.00	17 841 000.84	4 000 000.00	13 558 999.16
TRAM_OBSO-2021 OBSOLESCENCE TRAMWAY	5 000 000.00		5 000 000.00	1 906 088.78	250 000.00	2 843 911.22
TRAM_SFT-2017 TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT						
VAE-2022 ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECT	2 270 000.00		2 270 000.00	823 892.00	255 000.00	1 191 108.00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2024	Reste à financer (>2024)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice... 31 titulaires et 31 suppléants
 Nombre de membres présents... 19
 Nombre de suffrages exprimés... 22
 VOTES :
 Pour... 22
 Contre... 0
 Abstentions... 0
 Date de convocation : 01.12.2023
 Présenté par (1),
 A. Clermont - Ferrand le 4^{ème} Vice - Président
 Le ... (1),
 Délibéré par ... (2) réuni en session... de Comité Syndical
 A. Clermont - Ferrand le 01.12.2023
 Les membres ... (2),



Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
 le et de la publication le
 A..... le

(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2024	Montant des tirages 2023	Montant des remboursements 2023		Encours restant du au 01/01/2024
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT 00003974881	26/04/2022	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
SOG-5M	23/02/2023	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					377 912 379,70									
1641 Emprunts en euros (total)					377 912 379,70									
BEI001	Banque Européenne d'Investissement	29/10/2004	09/05/2006	09/05/2007	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4,36%	4,360%	4,360%	EUR	A	P	O	A-1
BEI002-1er vrst	Banque Européenne d'Investissement		29/09/2023	29/12/2023	15 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,46%, flooré à 0,46%	4,412%	4,473%	EUR	T	C	O	A-1
CACF001	Crédit Agricole	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	5 100 000,00	F	Taux fixe à 4,329%	4,329%	4,329%	EUR	A	P	O	A-1
CACF004	Crédit Agricole	31/07/2007	01/08/2007	02/05/2008	14 768 019,00	F	Taux fixe à 4,935%	4,935%	5,004%	EUR	A	P	O	A-1
CACF005	Crédit Agricole	14/04/2007	01/10/2007	01/04/2008	10 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,02%, flooré à 0,00%	4,736%	4,802%	EUR	A	P	O	A-1
CACF006	Crédit Agricole		01/10/2007	01/10/2008	7 134 660,77	C	Si 0,00% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 4,095% sinon Taux fixe à 7,00%	4,095%	4,152%	EUR	A	P	O	A-1
CACF007	Crédit Agricole	29/10/2004	30/06/2008	30/09/2008	3 570 000,00	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	5,057%	5,141%	EUR	T	P	O	A-1
CACF008	Crédit Agricole	24/12/2008	30/12/2008	30/03/2009	9 000 000,00	F	Taux fixe à 4,55%	4,550%	4,626%	EUR	T	P	O	A-1
CACF009	Crédit Agricole		04/05/2021	01/07/2021	10 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,12%, flooré à 0,12%	0,120%	0,122%	EUR	T	C	O	A-1
CDC001	Caisse des Dépôts et Consignations	08/02/2005	01/08/2005	01/08/2006	32 000 000,00	F	Taux fixe à 4,02%	4,020%	4,020%	EUR	A	P	O	A-1
CDC002	Caisse des Dépôts et Consignations	17/04/2012	27/12/2013	01/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3m + 1,12%, flooré à 0,00%	1,413%	1,413%	EUR	T	P	O	A-1
CEAL001	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	5 100 000,00	F	Taux fixe à 4,329%	4,329%	4,329%	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
CEAL004	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	29/10/2004	30/06/2008	30/09/2008	3 570 000,00	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	5,057%	5,141%	EUR	T	P	O	A-1
CEAL005	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	16/07/2018	12/08/2018	01/09/2018	10 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,40%, flooré à 0,40%	0,400%	0,406%	EUR	T	C	O	A-1
CEAL006	Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	20/12/2021	25/02/2022	25/05/2022	4 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,15%, flooré à 0,15%	0,150%	0,152%	EUR	T	C	O	A-1
CFF001	Crédit Foncier	23/12/2008	30/12/2008	30/03/2009	4 900 000,00	F	Taux fixe à 4,62%	4,620%	4,697%	EUR	T	P	O	A-1
CFFL001	Société de Financement Local	02/12/2013	01/01/2014	01/10/2014	22 544 256,17	F	Taux fixe à 4,30%	4,300%	4,360%	EUR	A	X	O	A-1
CFFL002	Société de Financement Local	18/11/2015	01/10/2017	01/10/2018	5 155 235,85	F	Taux fixe à 3,25%	3,250%	3,295%	EUR	A	P	O	A-1
CFFL003	Société de Financement Local	18/11/2015	01/10/2017	01/01/2018	6 000 000,00	F	Taux fixe à 2,58%	2,580%	2,616%	EUR	T	C	O	A-1
CFFL004	Société de Financement Local	18/11/2015	05/01/2016	01/10/2016	12 112 216,20	F	Taux fixe à 3,25%	3,250%	3,304%	EUR	A	X	O	A-1
CFFL005	Société de Financement Local	18/11/2015	11/12/2015	05/01/2016	29 000 000,00	F	Taux fixe à 3,25%	3,250%	3,295%	EUR	T	C	O	A-1
DEXIA001	Société de Financement Local	30/09/2004	01/10/2004	01/01/2005	5 798 082,32	F	Taux fixe à 4,69%	4,690%	4,690%	EUR	T	C	O	A-1
DEXIA003	Société de Financement Local	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	9 800 000,00	F	Taux fixe à 4,329%	4,329%	4,329%	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA006	Société de Financement Local	31/07/2006	01/10/2006	01/10/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,29%	4,290%	4,350%	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA009	Société de Financement Local	20/07/2007	01/10/2007	01/01/2008	16 724 814,84	F	Taux fixe à 4,825%	4,825%	4,892%	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA012	Société de Financement Local	20/07/2007	01/08/2007	01/11/2007	13 799 388,25	V	Euribor 3m + 0,02%, flooré à 0,00%	4,284%	4,344%	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA016	Société de Financement Local	29/10/2004	30/06/2008	01/10/2008	6 860 000,00	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	5,057%	5,141%	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA018	Société de Financement Local	05/09/2008	01/10/2008	01/01/2009	31 125 706,30	F	Taux fixe à 4,98%	4,980%	5,063%	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA019	Société de Financement Local	24/12/2008	29/12/2008	01/03/2009	4 850 000,00	F	Taux fixe à 4,70%	4,700%	4,700%	EUR	T	P	O	A-1
LBP001	La banque postale	18/09/2019	27/09/2019	01/01/2020	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0,38%	0,380%	0,385%	EUR	T	C	O	A-1
LBP002	La banque postale		01/09/2020	01/12/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,51%	0,510%	0,510%	EUR	T	C	O	A-1
SG001	Société Générale		17/10/2022	01/02/2023	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95%	0,950%	0,963%	EUR	T	C	O	B-3
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					377 912 379,70									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		218 521 828,42					20 000 000,00	7 931 179,11	0,00	2 472 621,25
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		218 521 828,42					20 000 000,00	7 931 179,11	0,00	2 472 621,25
BEI001	N		A-1	13 228 539,83	7,36	F	Taux fixe à 4,36%	4,36%	1 358 139,46	635 979,21		371 692,57
BEI002-1er vrst	N		A-1	14 812 500,00	19,76	V	Euribor 3m + 0,46%, flooré à 0,46%	4,41%	187 500,00	168 046,67		5 440,61
CACF001	N		A-1	2 825 400,37	11,01	F	Taux fixe à 4,329%	4,33%	176 859,57	129 967,83		122 311,58
CACF004	N		A-1	6 917 264,05	7,34	F	Taux fixe à 4,935%	4,94%	689 893,75	380 627,31		231 370,95
CACF005	N		A-1	5 043 174,14	8,26	V	Euribor 3m + 0,14%	4,09%	435 586,54	138 392,67		52 203,16
CACF006	N		A-1	3 598 133,67	8,76	F	Taux fixe à 4,835%	4,84%	310 776,22	191 095,75		43 975,69
CACF007	N		A-1	1 903 068,64	9,50	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	4,06%	151 746,12	66 574,48		428,95
CACF008	N		A-1	4 835 687,00	10,01	F	Taux fixe à 4,55%	4,55%	373 877,00	233 267,91		1 833,53
CACF009	N		A-1	8 403 954,77	12,26	V	Euribor 3m + 0,12%, flooré à 0,12%	4,07%	672 316,40	232 876,38		87 882,96
CDC001	N		A-1	17 389 685,42	11,59	F	Taux fixe à 4,02%	4,02%	1 111 319,23	743 740,39		291 277,23
CDC002	N		A-1	1 366 354,59	19,93	V	Euribor 3m + 1,12%, flooré à 0,00%	5,07%	64 798,87	57 750,34		5 801,31
CEAL001	N		A-1	2 825 400,37	11,01	F	Taux fixe à 4,329%	4,33%	176 859,57	129 967,83		122 311,58
CEAL004	N		A-1	601 010,47	9,50	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	4,06%	48 405,47	21 033,97		135,47
CEAL005	N		A-1	7 375 000,00	14,68	V	Euribor 3m + 0,40%, flooré à 0,40%	4,35%	500 000,00	263 685,83		27 816,04
CEAL006	N		A-1	3 533 333,31	13,16	V	Euribor 3m + 0,15%, flooré à 0,15%	4,10%	266 666,28	116 197,78		14 910,86
CFF001	N		A-1	2 625 512,11	10,01	F	Taux fixe à 4,62%	4,62%	203 584,61	128 967,22		673,88
CFFL001	N		A-1	10 913 834,22	9,76	F	Taux fixe à 4,30%	4,30%	1 241 994,40	574 102,72		130 919,80
CFFL002	N		A-1	2 530 222,05	8,76	F	Taux fixe à 3,25%	3,25%	501 910,57	126 372,95		29 320,46
CFFL003	N		A-1	3 200 000,00	13,76	F	Taux fixe à 2,58%	2,58%	1 300 000,00	114 767,00		27 692,00
CFFL004	N		A-1	5 250 800,46	7,76	F	Taux fixe à 3,25%	3,25%	1 770 689,81	231 371,15		51 916,37
CFFL005	N		A-1	16 762 500,00	12,01	F	Taux fixe à 3,25%	3,25%	2 450 000,00	815 144,88		147 527,43
DEXIA001	N		A-1	1 391 540,00	5,76	F	Taux fixe à 4,69%	4,69%	231 923,20	72 061,48		16 315,81
DEXIA003	N		A-1	5 429 200,57	11,01	F	Taux fixe à 4,329%	4,33%	339 847,81	249 742,10		235 030,09
DEXIA006	N		A-1	2 418 755,47	7,76	F	Taux fixe à 4,29%	4,29%	264 082,13	116 692,26		26 517,62
DEXIA009	N		A-1	8 184 326,02	8,26	F	Taux fixe à 4,825%	4,83%	754 883,60	423 589,31		100 917,29
DEXIA012	N		A-1	5 899 145,51	7,34	V	Euribor 3m + 0,02%, flooré à 0,00%	3,97%	655 944,00	177 491,69		39 863,15
DEXIA016	N		A-1	3 717 065,55	9,51	V	Euribor 3m + 0,11%, flooré à 0,00%	4,06%	287 956,00	102 248,86		38 614,12
DEXIA018	N		A-1	14 521 367,32	8,01	F	Taux fixe à 4,98%	4,98%	1 462 729,47	779 585,21		184 808,60
DEXIA019	N		A-1	2 627 385,80	9,93	F	Taux fixe à 4,70%	4,70%	201 376,60	129 437,12		10 290,59
LBP001	N		A-1	5 600 000,00	15,76	F	Taux fixe à 0,38%	0,38%	350 000,00	22 417,89		5 438,22
LBP002	N		A-1	3 916 666,71	11,68	F	Taux fixe à 0,51%	0,51%	333 333,32	21 037,50		1 664,58

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
SG001	N		B-3	28 875 000,00	19,10	F	Taux fixe à 0,95%	0,95%	1 125 000,00	336 945,42		45 718,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		218 521 828,42					20 000 000,00	7 931 179,11	0,00	2 472 621,25

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2023 après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés en 768

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2023	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Barrière simple B														
SG001	Société Générale	30 000 000,00	28 875 000,00	3	21	01/02/2023 - 02/02/2025	Taux fixe à 0,95%	Si 0 <= (Euribor 3m - Inflation annuelle France INSEE) - 2,30% alors Inflation annuelle France INSEE - 2,30% sinon Euribor 3m, flooré à 0,55%	0,00	Si 0 <= (Euribor 3m - Inflation annuelle France INSEE) - 2,30% alors Inflation annuelle France INSEE - 2,30% sinon Euribor 3m, flooré à 0,55%	0,95%	336 945,42		12,92%
TOTAL B		30 000 000,00	28 875 000,00									336 945,42	0,00	12,92%
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Autres type de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL		30 000 000,00	28 875 000,00									336 945,42	0,00	12,92%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 23 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart à indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe /cons	Nombre de produits	31					
	% de l'encours	87,08%					
	Montant en euros	194 646 828,42					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits			1			
	% de l'encours			12,92%			
	MontBnt en euros			28 875 000,00			
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2023 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		46	0	46	34	11	45
Adjoint administratif	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	9	0	9	9	0	9
Rédacteur	B	6	0	6	4	2	6
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	3	0	3	3	0	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	0	3	3	0	3
Attaché	A	14	0	14	7	7	14
Attaché principal	A	8	0	8	5	2	7
FILIERE TECHNIQUE (c)		17	0	17	14	3	17
Ingénieur	A	4	0	4	3	1	4
Ingénieur principal	A	6	0	6	5	1	6
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	A	1	0	1	0	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	A	4	0	4	4	0	4
TOTAL GENERAL (a + b + c)		64	0	64	49	14	63

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/24 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						14
Rédacteur	B	ADM	371		L 332-8 2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	441		L 332-8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	450		L 332-10	CDI
Attaché	A	ADM	513		L 332-8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	450		L 332-8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	450		L 332-8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	545		L 332 8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	545		L 332 8 2°	CDD
Attaché	A	ADM	545		L 332 8 2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	768		L 332 8 2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	890		L 332 8 2°	CDD
Technicien	B	TECH	415		L 332-8 2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	637		L 332 8 2°	CDD
ingénieur principal	A	TECH	650		L 332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						6
Contrat de projet « chargé d'indemnisation InspiRe »	B	ADM	372		L 332-24	CDD A- contrat de projet
Contrat de projet doctorant	A	ADM	390		L 332-24	CDD A- contrat de projet
Contrat de projet chargé com	A	ADM	480		L 332-24	CDD A- contrat de projet
Contrat de projet aménagement	A	TECH	478		L 332-24	CDD A- contrat de projet
Contrat de projet	A	TECH	578		L 332-24	CDD A- Contrat de projet
Apprenti						CDD –A- contrat d'apprentissage
TOTAL GENERAL						20

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat, Article du code général de la Fonction Publique
L 332-8 2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
L 332-10 : CDI
L 332-24 : contrat de projet
L 333-1 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles du CGFP notamment de l'article L 332-8 2°, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article L 332-10 du CGFP

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement notamment des articles L 333-1 et 332-24 du CGFP

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE03-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°3

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : SERVICE C.VELO : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES VELOS EN LOCATION LONGUE DUREE

Le service C.vélo poursuit son développement et propose une nouvelle offre à ses usagers par l'acquisition de 15 vélos cargos rallongés (type « Longtail »).

Il s'agit de proposer une **nouvelle gamme de vélos dits « spéciaux »** afin de permettre aux familles de tester cette solution de mobilité, de s'assurer de la facilité d'usage, avant un éventuel achat personnel pour répondre aux besoins.

Des accessoires sont fournis avec chaque vélo, aux couleurs du service C.vélo : un siège enfant, deux coussins d'assise, un repose-pied, une barre de sécurité à l'arrière, un porte-paquet à l'avant et un antivol.



Pour information, le coût d'achat d'un vélo « Longtail » hors accessoires est de 4 281€ TTC (avec accessoires : 5 132€ TTC).

Les modalités proposées pour l'utilisation d'un vélo type « Longtail » sont les suivantes :

- Durées de location : 1 mois renouvelable 1 fois ou bien 2 mois renouvelable 1 fois
- Tarification :
 - Location d'1 mois : 60 €
 - Location de 2 mois : 120 €
 - Montant de la caution non débitée : 1 500€
- Conditions d'utilisation :
 - Usage non professionnel, uniquement sur le ressort territorial
 - Utilisation du vélo autorisée aux + 18 ans

Afin d'intégrer la nouvelle offre de vélos « longtail », il vous est proposé de modifier les conditions générales de vente et d'utilisation des vélos proposés en location longue durée.

Ces ajouts concernent les articles suivants :

Article 4.2 : Renouvellement (ajout)

[...]

Conditions particulières de renouvellement des contrats de location des vélos cargos de type « longtail » :

La durée de location des vélos cargos « longtail » est proposée :

- Soit pour un mois renouvelable 1 fois pour 1 mois supplémentaire,
- Soit pour 2 mois renouvelable 1 fois pour 2 mois supplémentaires.

Article 3.1 : tarification de location des vélos en longue durée (ajout)

		Tarification de location des vélos longue durée						
		1 jour	7 jours	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Vélos classiques	plein tarif	5 €	12 €	25 €	40 €		80 €	120 €
	tarif réduit*	-	10 €	20 €	30 €		60 €	90 €
Vélo à assistance électrique	plein tarif	10 €	24 €	50 €	80 €	110€		
	tarif réduit*	-	20 €	40 €	60 €	85 €		
Vélo à assistance électrique pliant	Tarif spécifique**					75 €		
Vélo cargo à assistance électrique de type « longtail »	plein tarif			60 €	120 €			
	tarif réduit							

* Tarif réduit : - de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans, abonnés T2C, entreprise sous PDME
 ** Tarif spécifique : offre exclusivement réservée aux abonnés T2C

Article 3.3 : Dépôt de garantie (ajout)

À la date de réservation en ligne du vélo, l'utilisateur doit constituer un dépôt de garantie non encaissé par l'exploitant, le montant du dépôt de garantie diffère selon l'équipement loué :

- Vélo classique : 200€
- VAE et VAE pliant : 350€
- Vélo cargo « longtail » : 1 500€

Par ailleurs, afin de rendre le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) plus accessible, il est proposé de réserver une flotte de 10 VAE pour des locations de très courte durée.

Ce type de location prendrait la forme d'une « offre découverte ».

Les modalités proposées pour fluidifier la location de vélos à assistance électrique (VAE) sont les suivantes :

- Durées de location proposées : soit 1 jour, soit 7 jours (non renouvelable)
- Liste d'attente à part, propre à ces 10 VAE
- Prix de location correspondent aux prix actuellement en vigueur, à savoir :
 - soit 10€ pour une journée (tarif unique),
 - soit 24€ pour 7 jours en plein tarif et 20€ en tarif réduit.

Le non-renouvellement implique de modifier l'article suivant dans les CGV :

Article 4.2 : Renouvellement (ajout)

Après une location réalisée sur le site www.c-velo.fr ou à l'agence C.velo l'utilisateur pourra demander la prolongation de son abonnement sur Internet sur le site www.c-velo.fr au moins 7 jours avant la fin de son contrat. Aucune demande de prolongation ne sera acceptée après ce délai, sauf en cas de disponibilité d'un autre vélo.

Concernant l'offre « découverte » relative aux locations de courte durée (1 jour ou 7 jours) des vélos à assistance électrique, le renouvellement des contrats n'est pas autorisé.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser la modification des conditions générales de vente et d'utilisation des vélos en location longue durée.



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°4

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT SAUVE QUI PEUT LE COURT METRAGE

Festival international du court métrage 2024

Le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand aura lieu du vendredi 2 février au samedi 10 février 2024. Il s'agit de la plus importante manifestation cinématographique mondiale consacrée au court métrage. En 2023, le festival a accueilli plus de 3 900 professionnels du monde entier et enregistré plus de 160 000 entrées.

Le SMTC-AC est un partenaire historique du festival et participe activement au bon déroulement de l'évènement, notamment en mettant en place les renforts d'offre de transport nécessaires. Le partenariat vise particulièrement à :



- Faciliter les déplacements des festivaliers via les offres de mobilité du SMTC-AC, en renforçant l'offre T2C.
- Associer le SMTC-AC et ses offres de mobilité à l'un des événements festifs incontournables de l'agglomération.
- Accorder des avantages aux abonnés T2C et C.Vélo, via les contreparties proposées par l'association.

Le partenariat repose sur des engagements suivants qui font l'objet du projet de convention C23-129 (document joint en annexe du présent rapport), à savoir :

Pour le SMTC-AC :

Le SMTC-AC s'engage à :

- **Renforcer l'offre de transport T2C (tramway)** : durant les 9 soirées du festival, deux rames supplémentaires seront mises en places à la station « Maison de la Culture ». L'une à 00h39 direction La Pardieu et l'autre à 01h23 direction Les Vergnes ». Pour un coût total de 5 430 € HT* à la charge du SMTC-AC (* coût 2023, qui sera revalorisé en 2024 par la régie T2C).
- Mettre à disposition de l'association, **5 000 tickets congrès**, afin de permettre aux bénévoles et aux festivaliers de se déplacer durant toute la durée du festival. Pour un coût total de 37 272,73 € HT.
- **Prendre en charge le coût de l'habillage de 5 abris tram**, aux couleurs du festival. Soit un coût total de 3 950 € HT* pour le SMTC-AC (Coût 2023, sous réserve de revalorisation en 2024).
- **Editer un billet sans contact aux couleurs du Festival 2025**, qui serait diffusé dans les distributeurs automatiques de titres et à l'Espace T2C, lors du dernier trimestre 2024. Cette action n'entraîne pas de surcoût particulier puisque ce lot de BSC serait compris dans les commandes régulières de T2C.

Les engagements du SMTC-AC représentent un montant de 46 652,73 € HT. *(Sous réserve des revalorisations des différents coûts en 2024 pour le renfort d'offre et l'habillage des stations).*

Pour l'association « Sauve qui peut le court métrage » :

L'association s'engage à :

- **Offrir 1 200 places pour le festival**, pour des actions de marketing (jeu concours T2C, C.Vélo,...). Ces actions seront relayées par le Festival. Cette action est valorisée à 4 500€ HT (prix unitaire : 3,75 € HT).
- **Offrir 50 goodies**, qui serviront à des actions de marketing.
- **Fournir 5 accréditations au SMTC-AC**. Cette action est valorisée à 145 € HT (tarif unitaire : 29,17 € HT).
- **Organiser une soirée projection d'une sélection de court métrage**, à la Jetée, avec cocktail (à la charge du SMTC-AC) pour les invités du SMTC-AC. Cette action est valorisée à 1 250 € HT.

- **Offrir des espaces de communication :**

- ajouter sur le plan du catalogue du Festival, les stations de tramway et les stations C.Vélo,
- page mobilité dans le catalogue officielle du Festival en co-construction avec SMTC-AC,
- assurer la publicité pour la mise en place de la dernière rame : annonces micro créée par le Festival lors de la dernière séance du soir, annonces écran à la Maison de la Culture créée par le SMTC-AC, annonce sur les réseaux sociaux,
- permettre au SMTC-AC de communiquer via des slides inter séances, les visuels seront créés par le SMTC-AC (5 000 € HT),
- mettre à disposition du SMTC-AC une page et demi de publicité dans le catalogue du Festival du court métrage pour communiquer sur le renfort de tramway et sur un service de son choix (4 000 € HT),
- logo du SMTC-AC sur les pages partenaires du festival : site, catalogue, panneaux de remerciements.

Ces contreparties correspondent donc à une valorisation totale d'un montant de 14895 € HT, à la charge de l'association.

Le coût du partenariat étant supérieur à 10 000€ pour le SMTC-AC, il est vous est proposé d'autoriser le Président du SMTC de l'agglomération clermontoise à signer la convention avec l'association Sauve qui peut le court métrage.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'autoriser le Président à signer cette convention.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONVENTION de partenariat n°C23-129

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC),
sis 2bis rue de l'Hermitage, 63063 à CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, ci-après dénommé « **SMTC-AC** », représenté par son Président, Monsieur François RAGE,

d'une part,

Et

L'association Sauve Qui Peut le Court Métrage, sise 6 place Michel de l'Hospital 63058
CLERMONT-FERRAND, ci-après dénommée « l'association », représentée par Monsieur Eric ROUX,
Président.

d'autre part.

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec
l'administration et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu les statuts du SMTC-AC et de l'association « Sauve Qui Peut le Court Métrage »,

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Sauve Qui Peut le Court Métrage » auprès
du SMTC-AC,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

**Le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand aura lieu du vendredi 2 février
au samedi 10 février 2024.** Il s'agit de la plus importante manifestation cinématographique mondiale
consacrée au court métrage. En 2023, le festival a accueilli plus de 3 900 professionnels du monde
entier et enregistré plus de 160 000 entrées.

Le SMTC-AC est un partenaire historique du festival et participe activement au bon déroulement de
l'évènement, notamment en mettant en place les renforts d'offre de transport nécessaires.



Article 1 – Engagements du SMTC-AC

Le SMTC-AC s'engage à :

- **Renforcer l'offre de transport T2C (tramway).**
 - Durant les 9 soirées du festival, deux rames supplémentaires seront mises en places à la station « Maison de la Culture ». L'une à 00h39 direction La Pardieu et l'autre à 01h23 direction Les Vergnes ».
Pour un coût total de 5 430 € HT* à la charge du SMTC-AC (* coût 2023, qui sera revalorisé en 2024 par la régie T2C).
- **Mettre à disposition de l'association, 5 000 tickets congrès**, afin de permettre aux bénévoles et aux festivaliers de se déplacer durant toute la durée du festival.
Pour un coût total de 37 272,73 € HT.
- **Prendre en charge le coût de l'habillage de 5 abris tram**, aux couleurs du festival.
Soit un coût total de 3 950 € HT* pour le SMTC-AC (Coût 2023, sous réserve de revalorisation en 2024).
- **Editer un billet sans contact aux couleurs du Festival 2025**, qui serait diffusé dans les distributeurs automatiques de titres et à l'Espace T2C, lors du dernier trimestre 2024.
Cette action n'entraîne pas de surcoût particulier puisque ce lot de BSC serait compris dans les commandes régulières de T2C.
- **Transmettre à l'association les éléments nécessaires à la production des supports de communication mentionnés plus loin.**

L'ensemble des engagements du SMTC-AC représente donc un montant de 46 652,73 € HT
(sous réserve des revalorisations des différents coûts en 2024 pour le renfort d'offre et l'habillage des stations).



Article 2 – Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- **Offrir 1 200 places pour le festival**, qui serviront à des actions de marketing (jeu concours T2C, C.Vélo,...). Ces actions seront relayées par le festival.
Cette action est valorisée à 4 500€ HT (prix unitaire : 3,75 € HT).
- **Offrir 50 goodies**, qui serviront à des actions de marketing.
- **Fournir 5 accréditations au SMTC-AC.**
Cette action est valorisée à 145 € HT (tarif unitaire : 29,17 € HT).
- **Organiser une soirée projection d'une sélection de court métrage**, à « La Jetée », avec cocktail (à la charge du SMTC-AC) pour les invités du SMTC-AC.
Cette action est valorisée à 1 250 € HT.
- **Offrir des espaces de communication :**
 - ajouter sur le plan du catalogue du Festival, les stations de tramway et les stations C.vélo,
 - page mobilité dans le catalogue officielle du Festival en co-construction avec SMTC,
 - assurer la publicité pour la mise en place de la dernière rame : annonces micro créée par le Festival lors de la dernière séance du soir, annonces écran à la Maison de la Culture créée par le SMTC-AC, annonce sur les réseaux sociaux,
 - permettre au SMTC-AC de communiquer via des slides inter séances, les visuels seront créés par le SMTC-AC (5 000 € HT),
 - mettre à disposition du SMTC-AC une page et demi de publicité dans le catalogue du Festival du court métrage pour communiquer sur le renfort de tramway et sur un service de son choix (4 000 € HT),
 - logo du SMTC-AC sur les pages partenaires du festival : site, catalogue, panneaux de remerciements.

Ces contreparties correspondent donc à une valorisation totale d'un montant de 14 895€ HT, à la charge de l'association.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les parties. Elle arrive à terme à l'issue de l'édition 2024 du festival Sauve qui peut le court métrage, soit le 10 février 2024.



Article 4 – Modification - Résiliation de la Convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements, la présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation de plein droit par la partie lésée, à l'expiration d'un délai de préavis de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le SMTC-AC se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la présente convention, sans préavis ni indemnité, et à tout moment, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Enfin, dans l'hypothèse où le festival n'aurait pas lieu dans les termes initiaux du fait de l'évolution de contraintes réglementaires ou sanitaires, la subvention octroyée par le SMTC-AC sera retirée sans délai ni indemnité dans la mesure où les conditions relatives à son octroi ne seraient plus justifiées.

Article 5 – Différends et Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

**Le Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise**

**L'association Sauve
Qui Peut le Court Métrage**

**Le Président,
François RAGE**

**Le Président
Eric ROUX**

Fait en 2 exemplaires à Clermont-Ferrand, le





Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE05-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice : 31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents : 16 en début de séance
19 en fin de séance
Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance : Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°5

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : GESTION DES EMPLOIS – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le président expose :

Suite à une mobilité, il est proposé d'ajuster le tableau des emplois.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 9 novembre 2023.

Emploi à supprimer	Emploi créée	Motif : mode de recrutement
« chargé d'opérations VRD » Ingénieur Groupe de fonction A3	« chargé d'opérations VRD » Ingénieur principal Groupe de fonction A3	Mobilité interne de l'agent en poste – puis recrutement statutaire sur l'emploi devenu vacant

Date d'effet : **1^{er} décembre 2023**

Le tableau des emplois mis à jour au 1^{er} décembre 2023 est joint en annexe.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'approuver ces modifications.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



PJ N° 1 DCS du 7 décembre SMTC-AC
Tableau des effectifs au 01 12 2023 du SMTC -AC

Filières / Grades / Intitulés fiches de poste-emplois	RIFSEEP	Direction	N° de la DCS	Postes permanents pourvus par titulaire ou contractuel - Ref CGFP	Emplois budgétaires			Emplois vacants	Hors plafond Emplois vacants	Effectifs pourvus	Effectifs pourvus en ETP		
					TC	TNC	Total				Pourvu ETP	Pourvu ETP Ctr	Total ETP
Emplois fonctionnels					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Catégorie A					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directeurs généraux des services des communes de + 2 000 hab. (et adjoints)					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directeur général des services des communes de 150 à 400 000 hab.					1	0	1	0	0	1	1	0	1
DGS	A1	DG	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Filière administrative					46	0	46	1	1	45	33,3	11	44,3
Catégorie A					22	0	22	1	1	21	11,9	9	20,9
Cadre d'emploi des Attachés territoriaux					22	0	22	1	1	21	11,9	9	20,9
Directeur Territorial					0	0	0	0	1	0	0	0	0
Hors organigramme			DCS du 21/10/21 n°22		0	0	0	0	1	0	0	0	0
Attaché principal					8	0	8	0	0	8	5,9	2	7,9
Chargée de mission RH	A5	RH	DCS 24 03 22 N° 5 art 2	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directrice de la communication externe et des relations institutionnelles	A2	COM	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chef de projet mise en place nouveaux services	A4	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directrice des ressources humaines	A2	RH	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directeur du pilotage de la performance et de la qualité des processus	A2	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Responsable du Pôle Achats-Ressources administratives et juridiques	A3	MOAGP-Pôle Ra et Jur	DCS du 19 10 23 et DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chef de projet communication InspiRe	A3	COM	DCS du 19 10 23 DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chef de projets d'études structurantes	A3	CMT	DCS 21 10 21 n°21 art 2 et du 30 06 22	Tit	1	0	1	0	0	1	0,90	0	0,90
Attaché					14	0	14	1	0	13	6	7	13
Chargée d'opérations procédures générales	A4	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de mission changement des pratiques de mobilité et intermodalité	A5	CMT	DCS du 30 06 22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé matériel roulant guidé, tramway et dossier STRMTG	A4	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée de l'audit et de la qualité organisationnelle	A4	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée d'études, Connaissance du territoire	A4	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargée de la stratégie digitale	A5	COM	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chef de projet Biletique	A3	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargée de communication	A5	COM	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargé de mission mobilité pour tous	A4	DG	DCS 20 05 21 N°10 et DCS du 30 06 22	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Contrôleur de gestion stratégique	A4	FPQP	DCS 20 12 2021 N° 15	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Responsable administratif et financier MOAGP	A4	MOAGP	DCS du 20 12 2021 n°16	Tit	1	0	1	1	0	0	0	0	0
Chargé du pilotage du contrat et stratégie vélo	A5	FPQP	DCS du 19 05 22 N°5 art 3	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de la stratégie tarifaire et de l'offre	A4	CMT	DCS 20 12 2021 N° 15	CDD-Art L 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargée des Achats InspiRe	A4	MOAGP-Pôle Ra et Jur	DCS du 21/10/21 n°22	Tit	1	0	1	0	0	1	1	0	1

PJ N° 1 DCS du 7 décembre SMTC-AC
Tableau des effectifs au 01 12 2023 du SMTC -AC

Filières / Grades / Intitulés fiches de poste-emplois	RIFSEEP	Direction	N° de la DCS	Postes permanents pourvus par titulaire ou contractuel - Ref CGFP	Emplois budgétaires			Emplois vacants	Hors plafond Emplois vacants	Effectifs pourvus	Effectifs pourvus en ETP		
					TC	TNC	Total				Pourvu ETP	Pourvu TA	Total ETP
Catégorie B					12	0	12	0	0	12	9,7	2	11,7
Rédacteurs territoriaux					12	0	12	0	0	12	9,7	2	11,7
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe					3	0	3	0	0	3	2,8	0	2,8
Chargé des relations usagers	B2	CMT	DCS 20 12 21 n° 15	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Opératrice budgétaire et comptable	B2	FPQP	DCS du 06 07 2023 n°7 et du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de l'instruction et du suivi des dossiers de subvention	B2	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	0,80	0	0,80
Rédacteur principal de 2^{ème} classe					3	0	3	0	0	3	3	0	3
Assistant de gestion paie carrière	B2	RH	DCS du 19 05 22 et du 30 06 22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée du pilotage du contrat de service public de T2C	B1	FPQP	DCS du 23 03 2023	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistante de direction CMT / DG	B2	CMT/DG	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Rédacteur					6	0	6	0	0	6	3,9	2	5,9
Coordonnatrice budgétaire et comptable	B1	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	0,90	0	0,90
Chargé du suivi administratif des assemblées	B2	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Act 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargé du pilotage budgétaire	B1	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé des achats et des assurances	B2	MOAGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 19 05 22 art 1	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistant pilotage des contrats	B3	FPQP	DCS 20 12 21 N°15	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé du suivi de l'offre TC	B2	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Act 332-8 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Adjoint administratifs territoriaux					12	0	12	0	0	12	11,7	0	11,7
Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe					9	0	9	0	0	9	8,70	0	8,70
Chargée de la commande publique	C2	MOAGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	0,80	0	0,80
Assistante de gestion financière	C2	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistante de direction	C2	AGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	0,90	0	0,90
Assistante de direction (projet InspiRe)	C2	AGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de la logistique administrative et technique	C2	MOAGP/pole f	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistante / Chargée du développement des outils numériques	C2	CMT/COM	DCS du 30 06 22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée de la commande publique	C2	MOAGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 30 06 22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistante de direction COM	C2	COM	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistante de direction DG	C1	DG	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial					3	0	3	0	0	3	3	0	3
Assistante de direction	C2	FPQP	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Assistant de gestion RH - Carrière formation	C2	RH	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée de l'accueil et de la gestion administrative commande publique	C2	AGP/Pôle Ra et Jsr	DCS du 21/10/21 n°22	Tt	1	0	1	0	0	1	1	0	1

PJ N° 1 DCS du 7 décembre SMT-C-AC
Tableau des effectifs au 01 12 2023 du SMT-C-AC

Filières / Grades / Intitulés fiches de poste-emplois	RIFSEEP	Direction	N° de la DCS	Postes permanents pourvus par titulaire ou contractuel - Ref CGFP	Emplois budgétaires			Emplois vacants	Hors plafond Emplois vacants	Effectifs pourvus	Effectifs pourvus en ETP		
					TC	TNC	Total				Pourvus ETP Tit	Pourvus ETP Ctr	Total ETP
Filière technique					17	0	17	0	0	17	14	2,8	16,8
Catégorie A					11	0	11	0	0	11	9	2	11
Cadre d'emploi des Ingénieurs en chef territoriaux					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux					11	0	11	0	0	11	9	2	11
Ingénieur hors classe					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directeur du projet InspiRe	A2	MOAGP	DCS du 06 07 22 N° 7 DCS du 23 03 2023	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Ingénieur principal					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé d'opérations VRD	A3	MOAGP	DCS 12 2023 n°	Tic	6	0	6	0	0	6	5	1	6
Directeur MOAGP					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de projet systèmes, dépôt et matériel roulant	A2	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Directrice OMT	A3	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	CDI	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargé du lien mobilité durable et urbanisme	A2	OMT	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé d'opération nouveau dépôt et ouvrages d'art	A3	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Ingénieur	A3	MOAGP	DCS du 06 07 23 n°7 et du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Responsable du Pôle patrimoine et installations fixes					4	0	4	0	0	4	3	1	4
Chef de projet développement	A3	MOAGP/pcf	DCS du 21/10/21 n°22	CDD-Art L 332-4 2°	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chargé de projets développement	A4	CMT	DCS 21 10 21 n° 21 art 1 et DCS du 30 06 22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé d'opérations VRD	A3	MOAGP	DCS 10 2022 le 05 n° art	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée du matériel roulant non guidé (bus, PL, VL, vélos)	A4	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Catégorie B					6	0	6	0	0	6	5	0,8	5,8
Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux					6	0	6	0	0	6	5	0,8	5,8
Technicien principal de 1 ^{re} classe					4	0	4	0	0	4	4	0	4
Chargé du patrimoine vitre	B1	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé automate Interface homme machine et courants faibles	B3	MOAGP	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé de l'informatique et des télécoms	B1	MOAGP/pcf	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargé des relations employeurs	B2	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe					1	0	1	0	0	1	1	0	1
Chargée d'études nouvelles offres de mobilité	B2	CMT	DCS du 21/10/21 n°22	Tic	1	0	1	0	0	1	1	0	1
Technicien	B1	MOAGP			1	0	1	0	0	1	0	0,80	0,80
Chargé du patrimoine bâti- installations fixes-GED	B1	MOAGP	DCS du 19/05/22 n°5 art 2	CDD-Art L 332-4 2°	1	0	1	0	0	1	0	0,8	0,8
SOUS TOTAL POSTES PERMANENTS					64	0	64	1		63	48,30	13,80	62,10
POSTES NON PERMANENTS													
Apprentis					2	0	2	1	0	1	0	1	1
Chargés des études statistiques OMT		OMT	DCS du 25/05/23 n°4		1	0	1	0	0	1	0	1	1
chargé de communication projet InspiRe		COM			1	0	1	1	0	0	0	0	0
Rédacteur					1	0	1	0	0	1	0	0	0
Chargé d'indemnisation projet InspiRe	B1	MOAGP/Pôle Ra et Jur	DCS du 25 05 2023		1	0	1	0	0	0	0	0	0
Attaché					2	0	2	0	0	2	0	2	2
Doclorant	A5	OMT	DCS N° 12 du 01/01/21	CDD-Art L 332-24	1	0	1	0	0	1	0	1	1
chargé de communication projet InspiRe	A4	COM	DCS N° 6 du 23 03 2023	CDD-Art L 332-24	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Ingénieur					2	0	2	0	0	2	0	2	2
Chargé opérations aménagements urbains	A4	MOAGP	DCS du 01/07/21	CDD-Art L 332-24	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Chef de projet adjoint en charge des infra structures VRD	A3	MOAGP	DCS N° 7 du 23 03 2023	CDD-Art L 332-24	1	0	1	0	0	1	0	1	1
Collaborateur de cabinet			OSC du 30/07/20		1	0	1	1	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL POSTES NON PERMANENTS					8	0	8	2		6	0	6	6
TOTAL GENERAL					72	0	72	3	1	69	48,3	19,8	68,1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTCL-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°6

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Vu le décret 2020- 1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, notamment l'art 9

Vu la présentation au comité social Territorial du Rapport social unique 2022 le 9 novembre 2023

Le président expose :

Le Rapport Social Unique remplace le bilan social. Depuis 2021, ce rapport doit être réalisé chaque année. Dans les collectivités et établissements comprenant plus de 50 agents, il doit être présenté pour avis aux membres du Comité Social Territorial.

Ce document est un outil de gestion des ressources humaines et un support au dialogue social. Il constitue un état des lieux au 31 décembre de l'année précédant son élaboration et doit être rendu public au plus tard à la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte (fin 2023).



Le Rapport Social Unique (RSU) 2022, comme prévu par le texte susvisé a été soumis pour débat au Comité Social Territorial lors de la séance du 9 novembre 2023 et n'a pas fait l'objet de d'observations particulières.

Une synthèse du RSU 2022 est jointe à la présente délibération.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **Prend acte que le Rapport Social Unique 2022 a été soumis pour débat au Comité Social Territorial et n'a pas fait l'objet d'observations particulières.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE06-DE



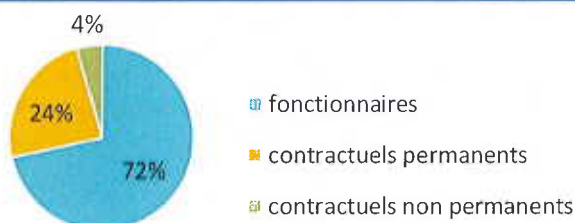
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Effectifs

➔ 67 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 48 fonctionnaires
- > 16 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

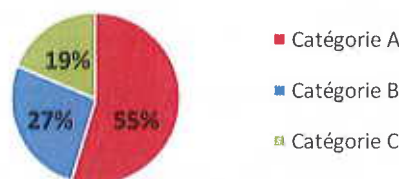
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : 3 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

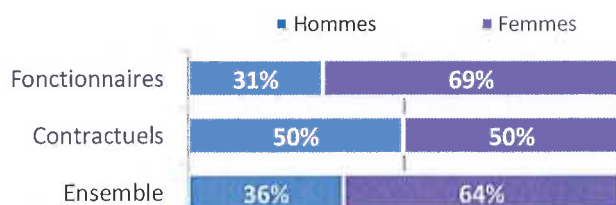
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	69%	81%	72%
Technique	31%	19%	28%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

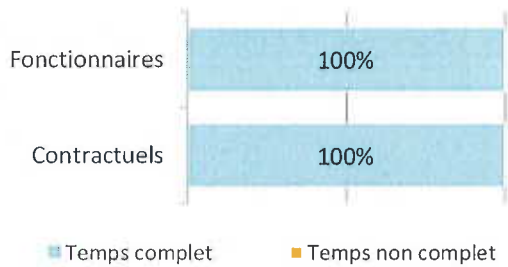


➔ Les principaux cadres d'emplois

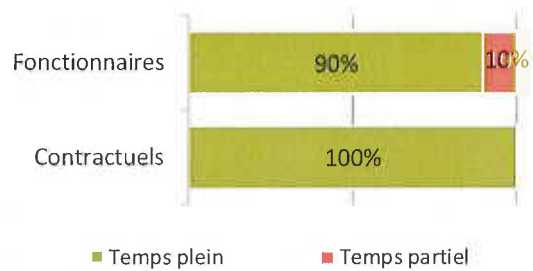
Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	34%
Rédacteurs	19%
Adjointes administratifs	19%
Ingénieurs	19%
Techniciens	8%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

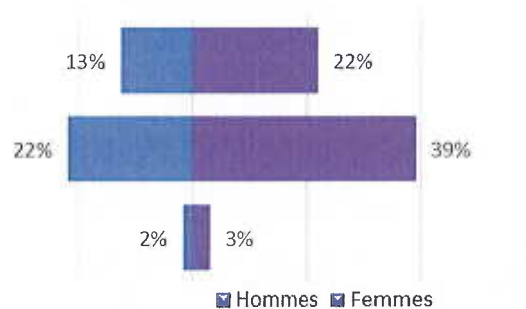
4% des hommes à temps partiel
 10% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,40	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,31	
Ensemble des permanents	45,63	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	29,17	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 68,58 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 46,61 fonctionnaires
- > 18,97 contractuels permanents
- > 3,00 contractuels non permanents

124 816 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

> 3 agents en disponibilité

- > 7 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2022, 16 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
59 52 agents	64 agents

³ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↗	9,1%
Contractuels	↗	100,0%
Ensemble	↗	23,1%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	75%	50 8
Détachement	25%	25 8
<i>Re Traite</i>		25 8

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%	
Voie de mutation	19%	30 8
Intégration directe	13%	0
Voie de détachement	13%	20 8
Voie de concours, sélection professionnelle	6%	

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- ➔ ~~0~~ bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé
3 dossiers présentés mais
 dont 100% des nominations concernent des femmes
aucun DUCAT sur LA jour Le CDG-63

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

- ➔ Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 22 avancements d'échelon et
2 avancements de grade

dont 100,0 % femmes
dont 0,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 4,1 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	100 452 250 €	Charges de personnel*	4 115 095 €	➔	Soit 4,1 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	---------------	-----------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 611 253 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	699 400 €		99 982 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	8 662 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	10 570 €		
Supplément familial de traitement :	21 458 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 099 €	34 432 €	38 519 €	29 900 €	28 408 €	
Technique	62 612 €	33 788 €	35 257 €			
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	53 807 €	34 267 €	37 238 €	29 900 €	28 408 €	

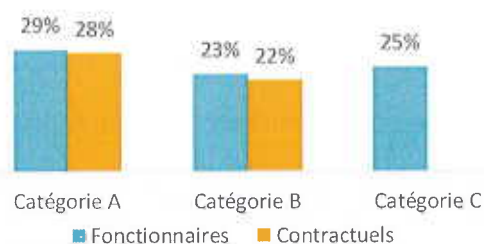
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,78 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	26,69%
Contractuels sur emplois permanents	27,07%
Ensemble	26,78%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 550 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022

En 2022, 28700 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 10,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,24%	1,01%	1,93%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,79%	1,01%	2,34%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,18%	4,28%	7,95%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 36,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2022

> 1 accident du travail pour 67 agents en position d'activité au 31 décembre 2022

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 8 760 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

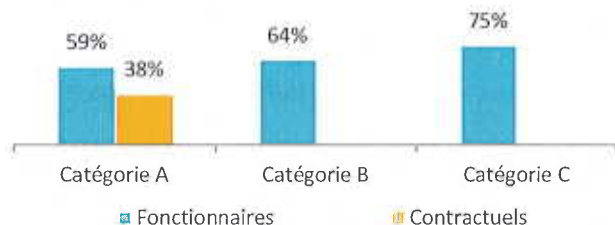
⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 14 523 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- ➔ En 2022, 56,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



- ➔ 43 595 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	45 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	54 %

- ➔ 130 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
 > 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	50%
Autres organismes	50%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	8 692 €	10 419 €
Montant moyen par bénéficiaire	207 €	204 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2022

- ➔ Comité Technique Territorial

4 réunions en 2022 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
 Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2023

Version 4



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°7

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME AFIN DE LANCER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PREVOYANCE.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 novembre 2023;



Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 26 septembre 2023 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif sur le risque « Prévoyance » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;
Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;
Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Président expose :

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies à l'article L 827-10 et/ou L 827-11 du Code général de la fonction publique

L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation ; au 1er janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la garantie santé.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L. 827-3, soit :
au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2025, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Les conventions de participation sur les risques prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues aux articles 3 et 4 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Ce même décret dispose que la participation mensuelle employeur pour la garantie prévoyance est fixée à minima à 20 % du montant du panier de référence évalué à 35 euros.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, conclu entre les représentants des organisations syndicales représentatives et les associations d'employeurs territoriaux, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur.

Ce protocole demande de modifier le périmètre de la mise en place de cette participation en basculant vers une adhésion obligatoire des agents à un contrat collectif proposé par son employeur.

Ce dispositif est en attente de transposition par le pouvoir normatif. Par anticipation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a fait le choix de proposer une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation à adhésion obligatoire.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité/l'établissement conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le montant de la participation que la collectivité/l'établissement versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social engagé en vue de conduire à la conclusion d'un accord collectif et après avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1

Blandine GALLIOT n'a pas pris part au vote.

- **Mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.**
- **S'engage à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause**
- **Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité/l'établissement aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE08-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°8

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'EIPAS (ESPACE D'INVESTIGATION PREVENTION ACCOMPAGNEMENT DU STRESS)

Le Président expose :

Depuis 2018 le SMTC-AC conventionne annuellement avec L'Espace d'Investigation Prévention Accompagnement du Stress l'EIPAS afin de permettre aux agents qui le souhaitent, de bénéficier de consultations psychologiques individuelles motivées par des difficultés rencontrées dans le cadre du travail. Chaque année une dizaine de consultations sont réalisées.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour une période de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.



Les conditions principales de fonctionnement sont identiques (3 consultations maximum par agent dans la limite de 30 consultations sur la période) et les tarifs n'ont pas augmenté (60 € la consultation).

L'EIPAS travaillant en lien étroit avec la médecine de prévention, l'identité des agents concernés est communiquée uniquement au médecin de prévention, ce qui permet à chaque agent de consulter en toute confidentialité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'approuver le renouvellement de cette convention.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





Contrat d'accompagnement psychologique individuel au centre EIPAS

Ce contrat d'accompagnement psychologique est conclu entre :

D'une part,

Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), dont le siège est 2 bis Rue de l'Hermitage, 63000 Clermont-Ferrand, représenté par Monsieur François Rage, en qualité de Président,

Et d'autre part,

L'association EIPAS dont le siège social est à 63830 Durtol, 14 rue Jacques Brel
N° SIRET : 504 225 335 00018
Représentée par Chloé Alexander en qualité de Directrice.

Article 1 : Objet du contrat

L'objectif de cette action est d'accompagner les agents du SMTC-AC, qui en font la demande, au moyen de consultations psychologiques individuelles au centre EIPAS, 16E rue Gaultier de Biauzat à Clermont-Ferrand. La durée moyenne d'une consultation est de 50 minutes à une heure. Les consultations psychologiques ne sont motivées que par des situations de souffrance au travail. Chaque agent du SMTC-AC peut bénéficier de 3 consultations maximum sur la période d'une année dans la limite d'un plafond annuel de 30 consultations pour l'ensemble des agents du SMTC-AC. Le nombre d'agents ayant consulté sera communiqué à l'employeur mais pas leur identité. L'identité des salariés ayant consulté ainsi que les dates des consultations seront transmises au médecin du travail avant chaque facturation au SMTC-AC. Au-delà de 3 consultations par personne le prolongement de l'accompagnement devra être validé par la Direction des Ressources Humaines.

Article 1 : Période

Cet accord concerne la période du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026**.

Article 2 : Conditions financières

Le prix net de TVA de la prestation est de 60€ par consultation que l'entreprise s'engage à verser à l'association EIPAS, à réception des factures trimestrielles.

Article 3 : Conditions de règlement :

Le règlement des prestations sera effectué à réception des factures trimestrielles indiquant le nombre des consultations.

Article 4 : Engagement de l'association EIPAS

Pour le suivi d'un salarié toutes les consultations sont assurées par le même psychologue dans la mesure du possible. Le contenu des entretiens est confidentiel et le psychologue est tenu au secret professionnel conformément au code de déontologie de la profession.

Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Clermont-Fd sera compétent pour régler le litige.

Fait en 2 exemplaires,

Le Président du SMTC-AC

Monsieur François RAGE

La Directrice de l'EIPAS

Madame Chloé Alexander



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE09-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice : 31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents : 16 en début de séance
19 en fin de séance
Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance : Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°9

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A 6 STAGIAIRES – PROJET TUTEUR UCA 2024

Le Président expose :

Comme l'an passé, une convention vient d'être signée avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) pour un projet tutoré avec 4 étudiants en master 1 sociologie. Le projet consiste en la réalisation d'une étude sur : les usages et les usagers des vélos en libre-service du service C.Vélo. L'étude se déroule sur la période de décembre 2023 au 30 juin 2024 pour une durée estimée à 120 heures pour chacun des 4 étudiants.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement d'une gratification au taux horaire en vigueur (soit 4.05 € au 01 décembre 2023) soit 486 € pour chacun des 4 étudiants. La gratification sera versée au mois de juin 2024.



Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'autoriser ce versement.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*





Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N° 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SANTE, SECURITE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2024 - 2026

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,



Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Le Président expose :

La convention d'adhésion au service santé, sécurité et qualité de vie au travail signée avec le CDG63 parvient à son terme le 31 décembre 2024.

Pour la période 2024- 2026, une nouvelle convention type (cf. annexe 1) est proposée aux collectivités et établissements affiliées au centre de gestion.

Elle permet un accès à la totalité des prestations : médecine du travail, inspection en santé et sécurité au travail, conseils en hygiène et sécurité, ergonomie, psychologie du travail et accompagnement à la gestion des inaptitudes physiques.

Le coût passe de 100 à 110 euros par agent avec les nouveautés suivantes :

- Un volet accompagnement à l'inaptitude physique
- Un volet accompagnement social (un assistant social rejoint l'équipe pluridisciplinaire du centre de gestion.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1

Blandine GALLIOT n'a pas pris part au vote.

- **D'adhérer aux missions à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois ans en autorisant le Président à signer la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion pôle santé au travail.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Convention d'adhésion à la mise en œuvre des missions relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail du Centre de Gestion au profit des collectivités territoriales et des établissements publics du département du Puy-de-Dôme obligatoirement affiliés

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion pour réaliser cet accompagnement,

Pour la période 2024-2026, la présente convention fusionne les deux conventions triennales jusqu'ici existantes à savoir la convention d'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail et la convention d'adhésion à la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique.

Afin de soutenir les employeurs et agents dans les situations de changement et d'adaptation professionnelle et/ou de rupture avec le milieu professionnel (y compris lors d'un événement santé subi mettant fin à la relation employeur-agent), un assistant social rejoint l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion.

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, situé 7 rue Condorcet - CS 70007- 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, représenté par son Président, Tony BERNARD, agissant conformément à la délibération n° 2020-45 du 12 novembre 2020 du Conseil d'administration du Centre de Gestion, désigné, ci-après, « le Centre de Gestion »,

d'une part,

ET

Le/La (la collectivité territoriale/l'établissement public)
(1) représenté(e) par..... dûment habilité(e) par délibération n° XXXX-XX du Conseil en date du....., désigné(e), ci-après, la collectivité territoriale ou l'établissement public.

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité territoriale ou l'établissement public, les conditions d'exercice des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail assurées par le Centre de Gestion à son profit.

Cette collaboration a pour finalité :

- *d'assurer le suivi médical réglementaire des agents,*
- *de prévenir les risques professionnels,*
- *d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,*
- *d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,*
- *de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,*
- *d'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,*
- *de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme,*
- *de développer une culture de la qualité de vie au travail.*

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU CENTRE DE GESTION

a) L'équipe pluridisciplinaire en santé au travail

L'équipe pluridisciplinaire chargée d'exercer les missions relatives à la santé et sécurité au travail comprend, des médecins du travail, des Infirmiers Diplômés en Santé au Travail (IDEST), des conseillers hygiène et sécurité au travail, un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), un ergonomiste, des psychologues, un assistant social, un agent spécialisé dans l'accompagnement et la gestion des situations des inaptitudes physiques et le personnel administratif (ex : secrétaires médicales). L'équipe pluridisciplinaire accompagne la collectivité territoriale ou l'établissement public, en ce qui concerne :

- le suivi médical professionnel des agents,
- l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services,
- l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique,
- l'information sanitaire.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne l'autorité territoriale pour mettre en œuvre les démarches qu'elle estime nécessaire dans les domaines de la santé, sécurité et qualité de vie au travail.

La mission d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire est toujours centrée sur le travailleur et ce en application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

b) Apport d'expertise au sein du CST/FSSSCT de la collectivité territoriale ou de l'établissement public

Les médecins, les infirmiers, les conseillers hygiène et sécurité au travail, les agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) et les psychologues du travail peuvent, chacun pour ce qui le concerne, participer dans la mesure de leur disponibilité aux réunions de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail ou à défaut aux réunions du Comité social territorial.

Le médecin du travail rend compte annuellement en formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail ou à défaut en comité social territorial de son activité et de la situation sanitaire des agents suivis.

ARTICLE 3 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

a) Médecine du travail

Le service de médecine du travail du Centre de Gestion se compose de médecins du travail et d'infirmiers diplômés en santé au travail (IDEST). Ils assurent le suivi de la santé des agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. Ce service a une approche globale et exclusivement préventive dans la surveillance médicale (individuelle et collective) et l'action sur le milieu professionnel.

Le médecin du travail :

Le médecin du travail doit, en sus des examens médicaux individuels, consacrer au moins un tiers de son temps à sa mission en milieu professionnel. Ces actions sur le milieu professionnel concernent notamment :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- l'hygiène générale des locaux,
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des risques d'accidents ou de maladie.

Ne relevant pas de la médecine du travail, les visites de contrôle pendant les congés de maladie ou accident du travail et les visites d'aptitude au recrutement dans la Fonction Publique Territoriale (obligatoire selon le cadre d'emploi) seront à réaliser auprès d'un médecin agréé.

L'infirmier diplômé en santé au travail :

L'action des infirmiers diplômés en santé au travail s'inscrit en complémentarité de celle des médecins du travail. Ils participent au suivi individuel de l'état de santé des agents dans le cadre des activités qui leurs sont confiées par les médecins du travail. Des protocoles formalisés guident la coopération des activités entre le médecin du travail et l'infirmier diplômé en santé au travail. Les actions individuelles et collectives dans le cadre de la santé au travail réalisées par l'infirmier diplômé en santé au travail, le sont sur prescription et sous la responsabilité du médecin du travail.

Les médecins du travail et IDEST n'ont pas vocation à se substituer au suivi des agents par leur médecin traitant.

Secret médical :

Le respect de la vie privée et le secret médical sont deux droits fondamentaux de l'agent. Le secret médical s'impose à tous les professionnels de santé, sous la responsabilité du médecin. Il couvre tout ce qui est porté à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce que lui a confié l'agent, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris (article 4 du Code de déontologie médicale, article R.4127-4 du Code de la santé publique).

Pour assurer la continuité des soins ou pour déterminer la meilleure prise en charge possible, les professionnels de santé peuvent avoir besoin d'échanger des informations sur l'agent qu'ils prennent en charge. La loi a défini cette notion de « secret partagé » et en a précisé les limites (article L 1110-4 du Code de la santé publique).

L'IDEST dans le cadre du suivi médical partagé devra donc respecter ce secret médical, notamment vis-à-vis des acteurs des collectivités territoriales et des établissements publics, qu'il recevra en consultation.

Visites médicales :

Ces visites, qui présentent un caractère obligatoire, se déroulent dans les lieux de visite prévus par le Centre de Gestion. Il s'agit de sites équipés répondant aux règles de sécurité, de confidentialité et d'hygiène.

La notion de Visite d'Information et de Prévention (VIP) est introduite dans le processus de périodicité des visites médicales des agents alternant ainsi IDEST et médecin du travail.

En application du cadre réglementaire, un protocole formalisé fixe la périodicité des visites médicales et les motifs possibles.

Concernant les visites médicales à la demande de l'agent dont le rendez-vous est pris pendant le temps de travail de l'agent, l'agent devra au préalable en informer sa collectivité.

Concernant les visites médicales à la demande de la collectivité, le cadre juridique impose à l'employeur de communiquer les motifs de ces dernières à l'agent et au service santé au travail. Cette communication s'effectue par écrit (courrier, courriel...).

b) Les conseillers hygiène et sécurité au travail

Les conseillers hygiène et sécurité au travail peuvent conseiller la collectivité territoriale ou l'établissement public pour lui permettre de répondre aux différentes obligations réglementaires (élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels hors champ des risques psycho-sociaux, action de sensibilisation sur des risques définis...) auxquelles elle est soumise. Ils peuvent également assister et conseiller la collectivité locale ou l'établissement public dans les domaines relatifs à l'hygiène et à la

sécurité au travail et accompagner les assistants et conseillers de prévention dans l'exercice de leurs missions.

Dans tous les cas, le conseiller en hygiène et sécurité intervient avec l'accord de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

c) Les agents chargés de la fonction d'inspection

La mission d'inspection est confiée à un agent formé du Centre de Gestion dénommé ACFI. Les collectivités territoriales ou les établissements publics peuvent recourir à l'intervention de cet agent pour assurer en leur sein la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet ACFI est chargé de :

- *contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail définies par le code du travail 4ème partie, livres I à IV et les décrets pris pour son application ainsi que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié,*
- *proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il jugera nécessaires,*
- *émettre un avis sur les règlements et consignes (au tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité,*
- *assister avec voix consultative aux réunions du Comité social territorial et/ou de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail. Il intervient dans le cadre de la résolution d'une situation de désaccord relative à l'exercice du droit de retrait en cas de danger grave et imminent.*

Une lettre de mission transmise en amont de l'intervention déterminera les conditions de réalisations techniques de la mission. Chaque intervention de l'ACFI donnera lieu à un rapport adressé à l'autorité territoriale ainsi qu'au médecin du travail.

Dans tous les cas, l'ACFI intervient avec l'accord de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

d) L'ergonome

L'ergonome axe son intervention sur l'amélioration des conditions de travail les conditions de travail (prévention des accidents, des maladies professionnelles, baisse de la pénibilité, de la charge physique, mentale et psychique du travail) tout en prenant en compte les différents critères de performance de l'activité. Pour cela, il peut agir dans des cadres variés et notamment le maintien dans l'emploi, l'insertion professionnelle et la mise en œuvre de démarches ergonomiques préventives.

Les demandes d'intervention de l'ergonome peuvent concerner la conception des postes de travail, l'aménagement des locaux et d'espaces, les ambiances de travail, l'organisation du travail, la formation et les situations de handicap.

L'ergonome peut intervenir :

- *pour adapter le poste de travail d'un agent suite à une inaptitude partielle ou totale,*
- *lors d'une embauche ou pour le maintien dans l'emploi d'un agent reconnu travailleur handicapé,*
- *pour réorganiser le travail d'une équipe ou d'un service,*
- *pour aménager de nouveaux locaux ou espaces de travail,*

- lorsque des agents dans un service ou une équipe souffrent de problèmes de santé dont des lombalgies ou des troubles musculo squelettiques.

Dans tous les cas, l'ergonome intervient avec l'accord de la collectivité locale ou de l'établissement public.

e) Le psychologue du travail

L'action du psychologue du travail a pour vocation de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents en proposant un accompagnement individuel ou collectif, et, en déployant des actions de prévention des risques psychosociaux auprès des agents employés par des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Il peut intervenir dans les cas suivants :

- accompagnement des agents concernés par une problématique de souffrance au travail,*
- accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques psychosociaux,*
- réalisation de bilan professionnel permettant à l'agent concerné par des restrictions médicales ou le cas échéant une inaptitude, de travailler sur ses motivations, ses compétences afin de favoriser son maintien dans l'emploi (reclassement),*
- médiation entre l'agent et l'entourage professionnel,*
- aide à la réintégration d'un agent au sein de sa collectivité suite à une absence prolongée et/ou accompagnement à l'intégration d'un agent dans le cadre d'un reclassement,*
- sensibilisation à la prévention des risques professionnels : stress, conflits,*
- prise en charge de situation traumatique en lien avec l'exercice professionnel de l'agent (uniquement échange collectif avant éventuellement une orientation des agents vers un suivi post-traumatique individuel par un tiers extérieur compétent).*

Le psychologue du travail n'intervient pas dans le domaine de la sphère privée.

Les missions du psychologue du travail reposent sur le partenariat et nécessitent la recherche d'une collaboration de qualité, dans le respect du secret professionnel, avec le bénéficiaire et notamment avec la direction des services et les responsables en charge des ressources humaines de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Le psychologue intervient à la demande :

- d'un agent,*
- de la collectivité territoriale ou de l'établissement public,*
- du médecin du travail ou d'autres partenaires.*

Dans tous les cas, le psychologue intervient avec l'accord de la collectivité territoriale/établissement public et de l'agent concerné.

Un psychologue de l'équipe du Centre de Gestion occupe les fonctions de référent handicap. Accompagné par une secrétaire administrative, il soutient les actions conduites par les collectivités locales ou les établissements publics, le Centre de Gestion et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (campagne de déclaration des effectifs, promotion de l'apprentissage...).

f) Accompagnement et gestion des situations d'inaptitude physique

Dans le cadre de l'exercice de cette mission, le Centre de Gestion accompagne la collectivité territoriale ou l'établissement public en le conseillant dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique

des agents publics. Cette mission repose sur une prise en compte des situations individuelles des agents et des conseils personnalisés du Centre de Gestion au profit de la collectivité locale ou de l'établissement public.

La collectivité territoriale ou l'établissement public s'engage, à informer le Centre de Gestion des éléments nécessaires à la compréhension de la situation administrative de l'agent et à lui communiquer tout document nécessaire à l'étude du dossier et à l'accompagnement.

Au sein du Centre de Gestion, l'exercice de cette mission est assuré par le Pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail, et, plus précisément, par un agent spécialisé dans le conseil juridique en matière de santé au travail.

La réalisation de cette mission doit faire l'objet d'une demande expresse de la collectivité territoriale ou de l'établissement public auprès du Pôle du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de refuser la prise en charge d'une tâche qui ne serait pas prévue dans la convention. Il se réserve également le droit de ne pas traiter un dossier dont les informations seraient incomplètes ou lorsque la demande aurait pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité.

Il est précisé que dans le cadre de cette mission, le Centre de Gestion assure un rôle de conseil et d'accompagnement.

En outre, et dans les dossiers pour lesquels un contentieux sera engagé, le Centre de Gestion se réserve le droit de ne pas intervenir.

Le Centre de Gestion n'est pas tenu à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens. Ainsi, ni l'agent, ni son employeur, la collectivité locale/ l'établissement public, ne pourront engager la responsabilité du Centre de Gestion si cet accompagnement personnalisé n'aboutissait pas à la situation souhaitée par l'agent et/ou son employeur.

Afin de soutenir les employeurs et agents dans les situations de changement et d'adaptation professionnelle et/ou de rupture avec le milieu professionnel (y compris lors d'un évènement santé subi mettant fin à la relation employeur-agent), cette mission s'appuie aussi sur la mise à disposition d'un assistant social.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

a) Coût de l'adhésion

En contrepartie de l'adhésion de la collectivité territoriale ou de l'établissement public aux missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion, la collectivité territoriale ou l'établissement public devra s'acquitter d'une cotisation d'un montant de 110 euros par agent et par an.

La cotisation annuelle sera calculée sur la base des effectifs de l'établissement au 1^{er} janvier de l'année. L'ensemble des agents sera pris en compte, indépendamment de leurs statuts (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé...) ou de leurs temps de travail.

Si la collectivité territoriale ou l'établissement public emploie de manière régulière des agents pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité, les effectifs affectés sur ces besoins spécifiques devront également être pris en compte dans l'effectif déclaré.

Afin de permettre le calcul de la cotisation due, la collectivité territoriale ou l'établissement public s'engage à communiquer au plus tard pour le 15 décembre de l'année N-1 la liste nominative et actualisée de ses effectifs au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à jour des bases de données.

b) Révision des tarifs et facturation du coût des rendez-vous médicaux non-honorés

- Révision des tarifs

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dans l'hypothèse où la collectivité territoriale ou l'établissement public ne souhaiterait plus bénéficier des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail objet de la présente, aux nouvelles conditions tarifaires, elle devra en informer le Centre de Gestion avant le 31 octobre de l'année N par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception. La résiliation de la convention prendra alors effet au 31 décembre de l'année N.

- Facturation du coût des rendez-vous médicaux non-honorés

Dans l'hypothèse où un agent dûment convoqué à une visite médicale ne se rend pas, sans justificatif, à celle-ci, la collectivité à laquelle il appartient devra s'acquitter de la somme de 40 € après émission d'un titre de recettes par le Centre de Gestion.

Aucun coût ne sera facturé lorsque l'absence de l'agent résultera d'un cas de force majeure dûment justifié. Il en sera de même lorsque la collectivité concernée aura informé le Centre de Gestion par écrit de l'absence de l'agent. Cette information devra intervenir au minimum 48 heures avant le jour de la visite.

c) Modalités de règlement

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera assuré en 1 fois, après émission d'un titre de recettes, par le Centre de Gestion au 1^{er} semestre de chaque année.

Le recouvrement des rendez-vous médicaux non-honorés sera assuré dans le mois suivant la constatation de l'absentéisme non excusé à la visite.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à la Paierie Départementale du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans étant précisé qu'elle prendra fin au plus tard au 31 décembre 2026. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 3-b, la convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre dûment motivée adressée en recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

Toute demande d'adhésion ou de résiliation prendra effet au 1^{er} janvier de l'année concernée.

La convention sera résiliable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement.

ARTICLE 6 : DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET LITIGES

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le Centre de Gestion et la collectivité territoriale ou l'établissement public afin d'essayer de trouver un accord.

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

**Le Maire, le Président⁽¹⁾
La collectivité territoriale, l'établissement public⁽¹⁾,**

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

Prénom et Nom

(1) : rayer la ou les mentions inutiles

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°11

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE POUR L'ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.5711-1, L.2333-64 et suivants et D.2333-85

Vu la délibération du SMTC du 23 février 1976 (en son quatrièmement)

Vu le dossier de demande d'exonération de l'association Banque Alimentaire Auvergne (50 Rue du Cheval 63100 Clermont-Ferrand) reçu le 2 septembre 2023 par les services du SMTC et son instruction par ces mêmes services,



Considérant que ;

- ✓ conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2333-64 « les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun lorsqu'elles emploient au moins onze salariés »
- ✓ conformément à la jurisprudence en vigueur trois conditions cumulatives doivent être réunies pour qu'une association puisse bénéficier de l'exonération du versement mobilité :
 - Reconnaissance d'utilité publique,
 - But non lucratif,
 - Caractère social,

Il est proposé d'exonérer du Versement Mobilité la structure Banque Alimentaire Auvergne, pour une durée de 3 ans.

L'Association Banque Alimentaire Auvergne est composée d'un effectif moyen de 11 salariés et 220 bénévoles, le montant annuel du VM pour cette association est estimé à 6 000 €. Un audit de situation sera opéré au premier semestre 2026 afin de faire un bilan et un état des lieux de situation avant la fin de l'exonération de 3 ans.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'autoriser l'exonération du Versement Mobilité pour la structure Banque Alimentaire Auvergne, pour une durée de 3 ans.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE12-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°12

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : REFORME D'IMMOBILISATIONS

Ce rapport a pour objet la sortie de biens immobilisés mis à disposition de l'exploitant.

Les listes jointes en annexe sont proposées pour l'enlèvement et la destruction.

Il s'agit pour la majorité de biens vétustes et hors service.



Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- de la mise à la réforme et à la destruction de biens immobilisés, mis à disposition de T2C, listés dans les tableaux ci-joints en annexe.



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE12-DE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Etat du bien
31/12/2006	2006-0523	LOG	205000	TRAM : COURANTS FAIBLES BILLETIQUE	L_LOGTECH	1	206 900,00 €	17	- €	PARDIEU	SMC		SMTC	HS
31/12/2006	2006-0524	LOG	205000	TRAM : COURANTS FAIBLES BILLETIQUE	L_LOGTECH	1	112 525,00 €	17	- €	PARDIEU	SMC		SMTC	HS
31/12/2006	2006-0525	LOG	205000	TRAM : COURANTS FAIBLES BILLETIQUE	L_LOGTECH	1	20 400,00 €	17	- €	PARDIEU	SMC		SMTC	HS
Sous total Logiciels et Licences														
31/01/2003	2003-0841T	PARC237	218200	Modules ABIPASS/Cpte Km+remetteur IR	A_POMPVOLU	1	194,72 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	Lafon	MAUVAIS
30/04/2003	2003-0916T		218200	Syst vidéosurveillance type caméra	A_VIDEO	22	141 168,50 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	Tekelec Systemes	HS
20/10/2003	2003-0964T		218200	Modules ABIPASS/Cpte Km+remetteur IR	A_POMPVOLU	6	1 095,80 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	Lafon	MAUVAIS
27/01/2004	2004-0994T		218200	SYSTEME VIDEOSURVEILLANCE BUS	A_VIDEO	18	89 207,72 €	19	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1068T	PARC134	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 134	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1069T	NON IMMAT	218200	VIDEOSURVEILLANCE LOT MAINTENANCE	A_VIDEO	1	6 795,00 €	17	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1073T	PARC135	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 135	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1074T	PARC136	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 136	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1075T	PARC137	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 137	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1076T	PARC138	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 138	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1077T	PARC139	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 139	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1078T	PARC140	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 140	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1079T	PARC141	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 141	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1080T	PARC142	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 142	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1081T	PARC143	218200	VIDEOSURVEILLANCE BUS 143	A_VIDEO	1	2 808,20 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HITRONETIC	HS
20/01/2006	2006-1087T	0001346	218200	VIDEOSURVEILLANCE - STATION LECTURE	A_VIDEO	1	1 452,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	HITRONETIC	MAUVAIS
03/04/2006	2006-1111T	PARC330	218200	MIDIBUS ACCESS/BUS GX 117	C_MIDIBUS	1	199 850,00 €	17	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	HEULIEZ	HS
01/01/2007	2007-1175T		218200	SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE BUS	A_VIDEO	28	54 654,08 €	16	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	HITRONETIC	HS
31/12/2012	2012-0063		218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE POUR BHNS	A_BILLETIQ	12	22 200,00 €	11	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	NECO	HS
11/03/2013	2013-0071	0008186	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 850,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
11/03/2013	2013-0072	0008187	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 850,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0073	0008188	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0074	0008189	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0084	0008190	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0085	0008191	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0086	0008192	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0087	0008193	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0088	0008194	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0089	0008195	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0090	0008196	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0091	0008197	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
31/12/2013	2013-0092	0008198	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 840,39 €	10	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	NECO	HS
14/11/2013	2013-0093	0005994	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 883,30 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	NECO	HS
14/11/2013	2013-0094	0005995	218200	UNITE CENTRALE BILLETIQUE BHNS	A_BILLETIQ	1	1 883,30 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	NECO	HS
Sous total Matériels de transport														
18/11/2003	2003-0202	NON INVENT	218300	***Tél rouge ***GNV***, portier Am	D_COPVIDTEL	1	993,00 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Atel	MAUVAIS
21/02/2011	2011-0122	0001901	218300	MACHINE DE MISE SOUS PLIS	D_AUTEQUIP	1	5 271,50 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B202	PITNEY BOWES	MAUVAIS
08/11/2019	2019-0022	NON INVENT	218300	Rétrofit sur les DTT ASTRO	A_BILLETIQ	1	785 350,00 €	4	- €	CDM NORD	RESEAU	DTT	PARKEON	HS
01/01/2013	S-09-0010	9000131	218300	4 TELEPHONES PTI	D_COPVIDTEL	4	2 789,62 €	10	- €	CHAMPRATEL	DEPOT	DEPOT	IMAKYS	MAUVAIS
Sous total Matériels informatiques														
02/01/2003	2003-1411A	0002968	218400	Meuble pleuxe CARATSIE / SAF paye	D_DIVMATBUR	1	474,05 €	20	- €	PARDIEU	ADM-0	B010	Satas	MAUVAIS
27/06/2006	2006-3192A	0002524	218400	CONSTRUCTION 2 MURS D IMAGES DU PQ	B_AMGTBUR	1	4 925,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	MENUISERIE FERR	MAUVAIS

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur vénale	Étab.	Sûrs	Niveau	Fournisseur	État du bien
27/06/2006	2006-3193A	0002523	218400	CONSTRUCTION 2 MURS D IMAGES DU PDC	B_AMGTBUR	1	4 925,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	MENUISERIE FERF	MAUVAIS
Sous total Mobiliers														
14/09/1982	1982-0361M	0000283	218800	Chandeliers	A_PONTCHAND	2	529,08 €	41	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	ATEL-MAINT	Sansac	MAUVAIS
13/05/1983	1983-0030M	0000295	218800	Chandeliers SEF 528	A_PONTCHAND	4	991,06 €	40	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	ATEL-MAINT	Sansac	MAUVAIS
28/04/1983	1983-0243M	0000284	218800	Chandeliers SEF 523	A_PONTCHAND	6	696,58 €	40	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	ATEL-MAINT	Sansac	MAUVAIS
05/12/1990	1990-0052M	0000021	218800	Lavage de chassis SEF 7500	A_EQUIPLAV	1	25 245,56 €	33	- €	PARDIEU	DEPOT	LAVAGE_BUS	Sefac	MAUVAIS
08/01/1993	1993-0063M	0000020	218800	Tunnels de lavage bus	A_EQUIPLAV	1	48 300,92 €	30	- €	PARDIEU	DEPOT	CHARGE_GO	FERNEP	MAUVAIS
03/05/1999	1999-0176M	0000196	218800	Jeu de chandeliers std galvanisés	A_PONTCHAND	1	647,76 €	24	- €	PARDIEU	DEPOT	LOC_REM	Acometis	MAUVAIS
20/06/1999	1999-0178M	0000021	218800	Mise à niv. nettoyeur HP chassis	A_EQUIPLAV	1	5 291,91 €	24	- €	PARDIEU	DEPOT	LAVAGE_BUS	Sofregi	MAUVAIS
31/07/2000	2000-0473M	NON INVENT	218800	commutateur cyclique TC8141	A_VIDEO	1	263,09 €	23	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	Manganelli	MAUVAIS
31/07/2000	2000-0528M	NON INVENT	218800	moniteur SSM125CE	A_VIDEO	1	242,85 €	23	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	Manganelli	MAUVAIS
31/07/2000	2000-0534M	NON INVENT	218800	supports caméra BK190	A_VIDEO	2	36,43 €	23	- €	PARDIEU	DEPOT	DEPOT	Manganelli	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0193B	0005183	218800	VALIDEUR MIXTE	A_BILLETQ	453	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	DEPOT	SOCAE	HS
31/12/2006	2006-0525M	NON IMMAT	218800	TRAM : GESTION DES ACCES	A_VIDEO	1	130 178,40 €	17	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT		HS
31/12/2006	2006-0653B	0004701	218800	Valdeur simplifié	A_BILLETQ	305	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	RESEAU		HS
31/12/2006	2006-0962B	0004245	218800	DTT	A_BILLETQ	44	460 525,00 €	17	- €	CDM NORD	RESEAU	B010		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1067B	0003274	218800	CONCENTRATEUR PDC (portable de cont	A_BILLETQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B103		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1099B	0001547	218800	CONCENTRATEUR PDC (portable de cont	A_BILLETQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-1	DEPOT		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1090B	A INVENT	218800	TERMINAL PORTABLE DE MAINTENANCE	A_BILLETQ	2	- €	17	- €	PARDIEU	PARDIEU	LOC-CONTR		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1092B	0006711	218800	PORTABLE DE CONTROLE	A_BILLETQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	DEPOT		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1213R	PARC330	218800	Micro d'ambiance	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1409R	PARC330	218800	Antenne radio TETRA	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1605R	PARC330	218800	Antenne GPS	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1792R	PARC330	218800	Antenne WIFI	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1988R	PARC330	218800	Combiné téléphonique	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-2418R	PARC330	218800	Haut parleur	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-2415R	PARC330	218800	Bandeaux lumineux Double face	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT	LOC-CONTR	SMTc	MAUVAIS
31/12/2006	2006-2855R	0005805	218800	Portatifs radio TETRA MTH800	A_EQUIPSAE	60	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	SMTc	HS
28/11/2008	2008-0183	NON IMMAT	218800	PASSERELLE D INTRUSION CONTRL ACCES	A_PROTECT	1	5 404,50 €	15	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	CHUBB	MAUVAIS
24/11/2008	2008-0185	BAT	218800	13 FLEXIBLES D ALIMENTATION GAZ	A_EQUIPGNV	13	23 660,00 €	15	- €	PARDIEU	CHAMPRATEL	REM_BUS	STAUBLI	MAUVAIS
15/07/2009	2009-0038	BAT	218800	INTERPHONE	A_VIDEO	1	6 900,00 €	14	- €	CDM NORD	BATADM	REM_BUS	APV	MAUVAIS
02/12/2009	2009-0052	BAT	218800	FLEXIBLES D'ALIMENTATION GAZ POUR	A_EQUIPGNV	13	23 660,00 €	14	- €	PARDIEU	REM_EXT	REM_BUS	STAUBLI	MAUVAIS
09/06/2010	2010-0074	BAT	218800	15 FLEXIBLES D'ALIMENTATION GAZ	A_EQUIPGNV	15	27 300,00 €	13	- €	PARDIEU	REM_EXT	REM_BUS	STAUBLI	MAUVAIS
07/06/2011	2011-0220	BAT	218800	19 FLEXIBLES D'ALIMENTATION GAZ	A_EQUIPGNV	19	34 580,00 €	12	- €	PARDIEU	REM_EXT	REM_BUS	STAUBLI	MAUVAIS
02/07/2013	2013-0144	CFA	218800	KIT VENTILATION DTT TRAMWAY	A_BILLETQ	1	975,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	SOUS STATION	REM_BUS	PARKEON	HS
03/06/2013	2013-0166	NON IMMAT	218800	SUPPORT V2310 RENFORCE	A_BILLETQ	25	6 525,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
03/06/2013	2013-0191	NON IMMAT	218800	SUPPORT VALIDEUR V3083	A_BILLETQ	9	1 620,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0200		218800	VALIDEUR V2313	A_BILLETQ	35	85 750,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0235		218800	VALIDEUR V3083	A_BILLETQ	9	11 250,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0244	0005987	218800	SF 3011 ETHERNET	A_BILLETQ	1	1 150,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0245	0005988	218800	SF 3011 ETHERNET	A_BILLETQ	1	1 150,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0246	0005989	218800	SF 3011 ETHERNET	A_BILLETQ	1	1 150,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0247	0005990	218800	SF 3011 ETHERNET	A_BILLETQ	1	1 150,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0248	0005991	218800	SF 3011 ETHERNET	A_BILLETQ	1	1 150,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0249	NON IMMAT	218800	CABLE ALIMENTATION + COMMUNICATION	A_BILLETQ	5	750,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS
25/10/2013	2013-0250	NON IMMAT	218800	LOGICIEL VALIDEUR	A_BILLETQ	49	2 513,60 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU	HS	VIX TECHNOLOGY	HS

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le

S²LOW

ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE12-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Etat du bien
25/10/2013	2013-0251	NON IMMAT	218800	SUPPORT V2310	A_BILLETQ	10	2 610,00 €	10	- €	PARDIEU	PARDIEU		VIX TECHNOLOGY	HS
02/07/2013	2013-0268	CFA	218800	KIT VENTILATION DTT TRAMWAY	A_BILLETQ	9	8 775,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	SOUS STATION		PARKEON	HS
17/08/2015	2015-0220	CF27	218800	Valideur V2313 + support renforcé	A_BILLETQ	6	17 016,00 €	8	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	VIX TECHNOLOGY	HS
17/08/2015	2015-0227	CF27	218800	Valideur V3083 + support	A_BILLETQ	6	9 330,00 €	8	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	vix technology	HS
17/08/2015	2015-0233	CF27	218800	SF3011 pour Valideur rame CF 27	A_BILLETQ	1	1 425,00 €	8	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	vix technology	HS
06/04/2015	2015-0253	BAT	218800	5 FLEXIBLES D'ALIMENTATION GAZ	A_EQUIPGNV	1	10 846,78 €	7	- €	PARDIEU	REM_EXT	REM_BUS	STAUBLI	MAUVAIS
Sous total Installations techniques, Matériels et Outillages														
25/06/1996	1996-0212L	NON INVENT	231300	Poubelles fourre tout C151 et sacs	B_DIVINSTAL	2	62,57 €	27	- €	PARDIEU	DEPOT		UGAP	MAUVAIS
16/09/1996	1996-0215L	NON INVENT	231300	Aménagement barrières du dépôt	F_PORTE	1	457,35 €	27	- €	PARDIEU	DEPOT		ZAIDI	HS
29/05/1997	1997-0220L	NON INVENT	231300	Modif portillon fixe entrée princip	F_PORTE	1	246,97 €	26	- €	PARDIEU	DEPOT		BRASSIER	MAUVAIS
09/07/1997	1997-0221L	NON INVENT	231300	Vérif réglementaire : épreuve vélin	A_EQUIPLAV	1	243,92 €	26	- €	PARDIEU	DEPOT		CEP	MAUVAIS
15/09/1997	1997-0227L	NON INVENT	231300	Signalis" horizont : damiers bleus	F_VOIRS/IGN	1	401,95 €	26	- €	PARDIEU	DEPOT		SA S	MAUVAIS
09/06/1998	1998-0259L	NON INVENT	231300	M2 de film solaire RS 440 XSR	B_DIVINSTAL	1	68,75 €	25	- €	PARDIEU	DEPOT		A P S	MAUVAIS
18/11/1998	1998-0283L	NON INVENT	231300	Extincteurs poudre 9 Kg ABC 2090PPL	A_PROTECT	2	247,42 €	25	- €	PARDIEU	DEPOT		P I C	MAUVAIS
18/11/1998	1998-0547M	0000235	231300	Extincteurs poudre 9 Kg ABC 2090PPL	B_DIVINSTAL	2	247,42 €	25	- €	PARDIEU	ATEL-MAG	MAGASIN	P I C	MAUVAIS
Sous total Constructions														
17/09/2004	2004-0136Z	NON INVENT	231800	ALGECO A.VARENNE : EAU/ASSAINISSEME	F_DIVCONSTR	1	1 976,35 €	19	- €	CDM NORD	RESEAU		VILLE DE CLERMONT	HS
24/01/2005	2005-0139Z	NON INVENT	231800	AMENAGEMENT LOCAL CR CLT-FD VARENN	F_DIVCONSTR	1	2 845,10 €	18	- €	LOCRES	VAREN			HS
18/10/2005	2005-0140Z	NON INVENT	231800	LOCAL CONTROLEURS : STE GENEVIEVE	F_DIVCONSTR	1	1 027,81 €	18	- €	CDM NORD	RESEAU		VILLE CLERMONT-	HS
Sous total Autre immobilisation corporelle														
TOTAL DES BIENS A REFORMER							49 287,92 €		- €					
							2 707 827,37 €		- €					
									- €					

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le

ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE12-DE





Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE13-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTAC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDÓ par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N°13

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION C22-30 DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS A L'INTERIEUR DU RESSORT TERRITORIAL DU SMTAC-AC DANS LES DESSERTES LOCALES OPEREES PAR LA REGION

Depuis 2016, le SMTAC-AC et la Région Auvergne Rhône Alpes ont mis en place des conventions de cabotage, permettant aux usagers de voyager sur certaines lignes régionales dans le périmètre du ressort territorial du SMTAC-AC avec un titre T2C.

En 2022, une convention unique générale fixe les modalités de prise en charge des usagers, de répartition financière et de suivi du dispositif, pouvant s'appliquer à toute ligne régionale, qu'il s'agisse de lignes scolaires ou régulières. Les lignes concernées sont indiquées en annexe.



Les principes de prise en charge des usagers sont les suivants :

- Lignes régulières :

L'utilisateur accède au service muni d'un titre T2C compatible avec la billettique Oûra (pas de vente à bord).

La participation du SMTAC-AC est calculée selon le rapport suivant :

« Fréquentation ressort territorial / fréquentation totale x coût total de la ligne ».

- Lignes scolaires :

L'utilisateur scolaire accède au service avec un abonnement annuel T2C et une contre-marque Région, via une double inscription annuelle (T2C + Région).

La participation du SMTAC-AC est calculée selon le rapport suivant :

« Nb élèves RT / Nb total élèves x coût total de la ligne ».

Actuellement seules des lignes scolaires sont inscrites à la convention, à savoir :

- LS041 : St Bonnet Lès Allier – Pérignat / Allier – Collèges de Cournon d'Auvergne
- LS084 : Aydat – St Genès Champanelle – Clermont-Fd
- LS258 : St Georges sur Allier – Pérignat / Allier – Collèges et lycée de Cournon d'Auvergne
- LS339 : Vassel – Mur / Allier – Lycée Cournon d'Auvergne
- LS421 : St Julien de Coppel – Pérignat / Allier – Clermont-Fd

Pour l'année scolaire 2022-2023, les lignes qui desservent les communes de Mur sur Allier et Pérignat sur Allier ont concerné 78 abonnés scolaires T2C pour un coût de 73 000 €HT.

Elles assurent des dessertes nécessaires pour acheminer les élèves vers leur établissement de secteur.

Pour information, aucun abonné n'a été recensé sur la ligne LS084.

Un travail est engagé avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois - SMTUT et la Région pour améliorer l'interconnexion et la coordination des réseaux de transport interurbain et urbain sur la partie Est du bassin de mobilité du Puy de Dôme.

Dans ce cadre il est notamment souhaité de permettre le cabotage sur les lignes régulières régionales suivantes :

- P01 : Chabreloche – Thiers - Clermont-Fd
- P02 : Clermont-Fd – Ambert - Arlanc
- P06 : Clermont-Fd – Maringues - Pont de Dore
- P23 : Clermont-Fd - Billom
- P25 : Clermont-Fd – Chas - Vertaizon

D'un point de vue technique, le paramétrage des pupitres Oûra pour l'interopérabilité billettique est nécessaire pour déterminer le nombre de validations de titres T2C et la participation financière du SMTAC-AC. Cette opération est en cours d'étude et permettra de définir la date de mise en application du cabotage sur ces lignes (vraisemblablement en janvier 2024).

De plus, une information « voyageurs » sera mise en place sur les arrêts T2C concernés, avec, dans un premier temps, l'affichage des numéros de ligne sur les têtes d'arrêts puis un accès aux horaires de passage.

Il vous est proposé de modifier, par avenant, l'annexe 1 de la convention C22-30 afin d'ajouter les 5 lignes identifiées ci avant.

La convention C22-30 arrive à échéance au 31/08/25, néanmoins une refonte de la convention est en cours d'étude pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2024 afin d'ajuster et simplifier les modalités organisationnelles et financières

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'approuver cette modification et d'autoriser le Président à signer cet avenant.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AVENANT N°1 À LA CONVENTION C22-30 DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS À L'INTERIEUR DU RESSORT TERRITORIAL DU SMTC-AC DANS LES DESSERTES LOCALES OPEREES PAR LA REGION

ENTRE

La **REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**, sise 101 cours Charlemagne, CS 20033, 69269 Lyon, Cedex 2, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, son Président, en vertu de la délibération n°XXXX de la Commission Permanente du 15 décembre 2023, ci-après dénommée « la Région » d'une part ;

ET

Le **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE** à, 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont Ferrand cedex 1 ; représenté par Monsieur François RAGE, son Président, en vertu de la délibération n°XXXX du Comité Syndical du; ci-après dénommée « SMTC-AC » d'autre part ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L1111-8 ;

VU le Code des Transports et en particulier les articles L3111-1 et suivants, plus précisément l'article L3111-4;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

IL EST CONVENU QUE :

ARTICLE 1

L'article 3 de la convention initiale précise que le détail des lignes opérées par la Région concernées par la prise en charge des ressortissants du SMTC-AC (la montée et la descente d'usagers sur son ressort territorial) est décrit en **annexe 1** et que les lignes concernées pourront être modifiées par voir d'avenant.

Le SMTC-AC et la Région souhaitent modifier cette annexe pour intégrer 5 nouvelles lignes interurbaines Car Région : P01, P02, P06, P23 et P25.

ARTICLE 2

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à :

Le :

Le Président de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du SMTC-AC

Laurent WAUQUIEZ

François RAGE

ANNEXE 1 : Liste des lignes Régionales autorisées à prendre en charge des usagers issus du RT du SMTC-AC.

LS084

LS041

LS258

LS339-02

LS339-03

LS421

P01

P02

P06

P23

P25



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 03/01/2024
Reçu en préfecture le 03/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_DE14-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

DÉLIBÉRATION N° 14

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION C22-07 CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDE ET DE COORDINATION

La convention de groupement de commande C20-07 entre le SMTC et T2C définit les modalités de passation et d'exécution des marchés enquêtes qualité et fraude :

- M20-18 Parcours clients mystères réseau urbain et interurbain
- M20-19 Parcours clients mystères TAD – Moovicité
- M20-20 Enquête fraude et non validation

Ces marchés ont des dates d'exécution différentes, suite à des démarrages différés par rapport au prévisionnel (contexte Covid).

Le marché M20-18 arrive à échéance au 25/02/24. L'exécution de ce marché est mutualisée avec T2C, ce qui a nécessité la mise en place de cette convention.



Les marchés M20-19 et M20-20 prendront respectivement fin au 10/02/24 et 31/03/24. L'exécution de ces marchés est intégralement prise en charge par le SMTC-AC.

Des réflexions sont, par ailleurs, en cours sur la démarche qualité et l'identification des besoins. Dans l'attente, les marchés actuels seront prolongés.

La convention de groupement de commande prend fin au 31/12/23 (échéance initialement prévue des 3 marchés) et nécessite d'être prolongée.

Il est proposé de modifier la première phrase de l'article 7 comme suit : « La présente convention entre en vigueur dès sa signature et court jusqu'à la fin des marchés concernés ».

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'approuver cette modification et d'autoriser le Président à signer cet avenant.**



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





AVENANT n°1 A LA CONVENTION n° C20-07 CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE COORDINATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

ENTRE

Le **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE** sis 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont Ferrand cedex 1 ; représenté par Monsieur François RAGE, son Président, en vertu de la délibération n° 3 du comité syndical en date du 7 décembre 2023 ci-après dénommé «SMTC-AC» d'autre part ;

ET

La Régie des Transports en Commun de l'agglomération Clermontoise, 17 Boulevard Robert Schuman, 63 000 Clermont Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier ARNAL, habilité à l'effet de la présente par délibération du conseil d'administration du **XXX** ci-après dénommée «la Régie T2C» d'autre part ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

A. RAPPEL DE L'OBJET DE LA CONVENTION

Le SMTC-AC et la Régie T2C ont convenu, par la convention C20-07 :

- de se grouper, pour la passation et l'exécution de trois marchés publics de services; dans les conditions prévues par les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique
- de régir leurs rapports réciproques au titre de la passation et de l'exécution de ces marchés.

Les marchés publics relatifs au groupement de commande portent respectivement sur les objets suivants :

- lot 1 : Contrôle Qualité Transport urbain et interurbain
- lot 2 : Contrôle Qualité « Moovicité »
- lot 3 : Contrôle Fraude et Non Validation

B. OBJET DE L'AVENANT

L'article 7 de la convention précise qu'elle entre en vigueur dès sa signature et court jusqu'au 31 décembre 2023.

Le SMTC-AC et la Régie T2C souhaitent prolonger les marchés concernés.

L'article 7 est modifié comme suit :

*La présente convention entre en vigueur dès sa signature et court jusqu'à **la fin des marchés concernés.***

En cas de disparition ou de modification de l'un ou l'autre de ses membres, la personne morale qui lui succèdera, qu'il s'agisse du SMTC-AC ou de la Régie T2C, agira en substitution et assurera la continuité des missions de la présente convention.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

C. INCIDENCE FINANCIÈRE

Le montant maximum annuel de prise en charge de l'exécution financière par le SMTC-AC et par la Régie T2C demeure inchangé de sorte que l'avenant est conclu sans incidence financière.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand, le ...

Le Président du SMTC-AC

La Présidente de la Régie T2C

François RAGE

Blandine GALLIOT

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice : 31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents : 16 en début de séance
19 en fin de séance
Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance : Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

OBJET : CONTRAT DE PRET - EMPRUNT BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS (BEI) – AVENANTS POUR 4 CONTRATS CREDIT AGRICOLE : MECANISMES DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES

1. Emprunt encaissé

Dans le cadre du contrat de prêt signé avec la BEI fin décembre 2020, d'un montant total de 90 M€, la première tranche a été versée selon les conditions suivantes :

- Montant : 15 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Date de Versement : 29 septembre 2023



- Première et dernière dates de remboursement : 29/12/2023 et 29/09/2043
- Dates de Paiement : 29/09, 29/12, 29/03 et 29/06
- Index : Euribor 3M + marge de 0,46%
- Modalités de remboursement du capital : Trimestriellement
- Amortissement du capital : Constant
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Amortissement du capital : Constant
- Première et dernière dates de remboursement : 29/12/2023 et 29/09/2043
- Frais / Commissions : Néant

2. Avenants Remboursement Anticipé Temporaire

4 avenants ont été signés pour 4 contrats de prêts du Crédit Agricole dans le cadre de la mise en œuvre de Remboursement Anticipé Temporaire.

Ce mécanisme fonctionne à l'inverse d'une ligne de trésorerie. Lorsque le SMTc dispose d'une trésorerie confortable, il peut :

- rembourser temporairement un de ces prêts avec une rémunération en contrepartie, calculé sur la durée du « placement »,
- puis récupérer les fonds lorsque la trésorerie diminue. La rémunération vient en diminution des intérêts à payer du contrat.

Pour information.



Le Président,
F.
François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTc, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 063-256300120-20231207-20231207_CRMP-AU

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	16 en début de séance 19 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance

Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vous trouverez donc ci-joint, un tableau de synthèse des marchés publics notifiés depuis précédent comité syndical. Pour information.



Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES PUBLICS

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M23-57	AOO Art. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP	Marché reconstitution box Chandiots / terrain militaire	1 692 343,29 €	RENON SAS (mandataire) 1 rue ZA de Crouzol 63530 VOLVIC	19/09/2023	10/10/2023
M23-70	MAPA articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° CCP	Accord cadre à bons de commande de Livraison, travaux installation, location, d'enlèvement le cas échéant, d'acquisition de structures modulaires à caractère provisoire pour les besoins notamment de la base vie du projet InspiRe du SMTC-AC	Maxi : 1 500 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre (4 ans)	ALGECO SAS Agence MEYZIEU 186 rue de la République RD517 MEYZIEU	–	09/10/2023
M23-80	AOO L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 CCP	Marché de prestation de coordination de sécurité et de protection de la santé – Projet InspiRe (hors Centre d'Exploitation et de Maintenance)	Montant DQE : 124 650€ non contractuel	SCOP DEBOST 112, boulevard des États-Unis 03200 VICHY	28/09/2023	18/10/2023
M23-95	MAPA articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° CCP	Mise aux normes PMR de 36 arrêts de transport en commun - Lot 1	Montant DQE: 203 620,65 € HT	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE Établissement de Lempdes : 7 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES tel 04 73 83 08 55- fax : 04 73 61 89 81	–	20/10/2023
M23-96	MAPA articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° CCP	Mise aux normes PMR de 36 arrêts de transport en commun - Lot 2	Montant DQE: 131 339,80 € HT	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE Établissement de Lempdes : 7 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES tel 04 73 83 08 55- fax : 04 73 61 89 81	–	20/10/2023

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 063-256300120-20231207-20231207_CRMP-AU

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt lycée Lafayette

administration@smtc-clermontfermand.com
www.smtc-clermont-aggie.fr





N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M23-97	MAPA articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° CCP	Mise aux normes PMR de 36 arrêts de transport en commun- Lot 3	Montant DQE: 181 381,17 € HT	EUROVIA DALA SAS 222 avenue Jean Mermoz ZI du Brézet 63039 CLERMONT-FERRAND Cedex2	-	20/10/2023
M23-98	AOO L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 CCP	Fourniture et pose de pierres naturelles Allées du CARDO	Montant DQE: 4 973 869,77 €	SAS DURAND PAVAGE Les petits Brus- Mialaure 43000 ESPALY SAINT MARCEL	16/10/2023	31/10/2023

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
 Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
 Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com
 www.smtc-clermont-agglo.fr



TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES SUBSEQUENTS

Marchés Impression AC21-12 « Impressions de documents et outils de communication »

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-75	MS A AC M21-12	Impression Stickers Jupe C. Vélo	1965 € HT	PRINT CONSEIL 28 avenue Jean Moulin 63540 ROMAGNAT	27/09/2023
S23-76	MS A AC M21-12	Impression stickers arrêt navette RNTP	340 € HT	Imprimerie DECOMBAT 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	28/09/2023
S23-77	MS A AC M21-12	Impression flyers tous Mobiles version collège	266 € HT	Imprimerie DECOMBAT 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	28/09/2023
S23-78	MS A AC M21-12	Stickers C. Vélo Circulation voie de tram	259,5 € HT	ADDIGRAPHIC 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	28/09/2023
S23-79	MS A AC M21-12	Impression stickers C. Vélo France nation verte	121,5 € HT	ADDIGRAPHIC 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	28/09/2023
S23-87	MS A AC M21-12	Impression Affiche A1	35 € HT	ADDIGRAPHIC 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	04/10/2023
S23-89	MS A AC M21-12	Impression flyers PDU "Tous acteurs"	81,60 € HT	ADDIGRAPHIC 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	12/10/2023

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tel. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tannuway, bus lignes C. 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglom.fr



N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-99	MS A AC M21-12	Impression guide du congressiste RNTP 2023	322 € HT	PRINT CONSEIL 28 avenue Jean Moulin 63540 ROMAGNA	26/10/2023
S23-100	MS A AC M21-12	Impression flyer "Ensemble vers l'écomobilité"	72 € HT	ADDIGRAPHIC 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	06/11/2023

Accord-cadre M22-27 « Géotechnique - pollution des sols et des eaux souterraines » - Marchés subséquents

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-88	MS à AC M22-27	MS 11 - G2 ACT	5000 € HT	ABO ERG GEOTECHNIQUE Bâtiments des Erables Bât B 36-36bis av Général de Gaulle 69110 STE FOY LES LYON	11/10/2023
S23-94	MS à AC M22-27	MS10 – SUPERVISION GEOTECHNIQUE d'EXECUTION G4 – OA SCHUMAN	16500,00 € HT	GEOTEC SAS Agence : 5 rue Blaise Pascal 69680 CHASSIEU	18/10/2023

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglom.fr





Accord-cadre M22-31 de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-86	MS à AC M22-31	MS08 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux eau potable et assainissement des rues Jules Verne et Auger à Clermont-Ferrand	79 500,00 € HT	EGIS VILLES ET TRANSPORTS 5D rue Louis Blériot CS 50402 63017 Clermont-Ferrand cedex 2	09/10/2023
S23-90	MS à AC M22-31	MS04 – Obsolescence signalisation ferroviaire de la ligne A du tramway	140 870,00 € HT	SYSTRA France 72-76 rue Henry Farman 75015 PARIS	13/10/2023
S23-93	MS à AC M22-31	MS06 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des dalles du centre de maintenance T2C Champratrel	59 925,00 € HT	INGEROP Conseil & Ingénierie Agence ZI de Ladoux 11 rue Verte BP 30200 63118 Cébazat	24/10/2023

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
 Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
 Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smic-clermontferrand.com
 www.smic-clermont-agglo.fr

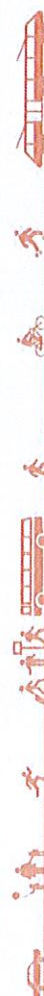


TABLEAU DES AVENANTS

8	Type de Marché	Marché initial		Avenants			Date de la CAO	Date de notification
		Objet du marché	Montant en € HT	Titulaire	N°	Objet	Montant en € HT	
M22-31	PN	Accord cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre	8 000 000 maxi au total	SCE 6 Allée des Sorbiers 69500 BRON EGIS VILLES ET TRANSPORTS 5D rue Louis Blériot CS 50402 63017 Clermont-Ferrand cedex 2 SYSTRA France 72-76 rue Henry Farman 75015 PARIS INGEROP Conseil & Ingénierie 11 rue Verte BP 30200 63118 Cébazat	1	Modification des prestations	Sans incidence financière	10/10/2023
				SCE 6 Allée des Sorbiers 69500 BRON EGIS VILLES ET TRANSPORTS 5D rue Louis Blériot CS 50402 63017 Clermont-Ferrand cedex 2	2	Modification des prestations	Sans incidence financière	02/11/2023
								07/11/2023

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 063-256300120-20231207-20231207_CRMP-AU

S2LO

Rapport d'information – CS 07/12/2023

2 bis rue de l'Herminette - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99

Tamvay, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com

www.smtc-clermont-agglo.fr

7 / 8



M22-40	Dialogue compétitif	Marché public global de performance pour l'acquisition et la maintenance du système de transport des lignes de BHNS B et C de l'agglomération clermontoise	59 996 107,02 €HT	HESS Bielstrass 4512 BELLACH SUISSE CHE-102.197.807	1	Art.R2194-7	Sans incidence financière	–	17/10/2023
M23-39	AOO Art L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du CCP	Travaux de voirie liés aux infrastructures du réseau de transports collectifs sur l'r ressort territorial du SMT-C-AC	6 000 000 €HT maximum	COLAS France ETABLISSEMENT DE LEMPDES 7 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES	1	Modification de faible montant	Sans incidence financière	–	20/10/2023
M23-41	AOO accord cadre	Travaux d'accompagnement pour la mise en place de macro déviations et circulation phase chantier du projet InspiRe	maximum à 7 000 000 euros HT pour toute la durée du marché	AXIMUM SECURITE CLERMONT-FERRAND Adresse locale : 10 avenue de l'Europe 63430 PONT DU CHATEAU	2	Ajout ligne de prix au BPU Art R2194-8 CCP	Sans incidence financière	–	03/10/2023
					3	Modification article relatif au paiement dans l'AE	Sans incidence financière	–	17/10/2023



L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 17H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTCL-AC.

Nombre de membres en exercice : 31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents : 16 en début de séance
19 en fin de séance
Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Secrétaire de séance : Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :

Richard BERT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; Claude PRIVAT ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Thierry VATIN ; Thomas WEIBEL.

Arrivées en cours de séance : Jacinthe GUILLOT ; Jérôme AUSLENDER ; Laurent GANET (arrivées à 17H45 vote à partir de la délibération n°2).

Représentés par leur suppléant :

Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Annie LEVET par Claude PRIVAT.

Procurations à l'ouverture de séance :

Dominique BALICHARD à Flavien NEUVY ; Eric EGLI à Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT à François RAGE.

Délégués titulaires excusés :

Claude AUBERT ; Christophe BERTUCAT ; Fanny BLANC ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Sondès EL HAFIDHI ; Aurélio MACIAN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vous trouverez donc ci-dessous, un tableau de synthèse des conventions conclues depuis le précédent comité syndical.



N°	Cosignataires	Objet
C23_17	Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois	Convention pour décrire la procédure de vente croisée entre les réseaux de transports urbains.

Pour information.



Le Président du SMTC-AC

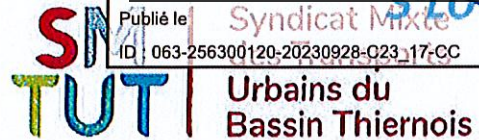
François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





Convention n°C23-17 relative à la vente croisée entre les réseaux T2C et Bus TUT

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTAC-AC),
sis 2bis rue de l'Hermitage, 63063 à CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, ci-après dénommé « **SMTAC-AC** », représenté par son Président, Monsieur François RAGE,

d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois, sis 47 Avenue du Général de Gaulle,
63300 à THIERS, ci-après dénommée « **SMTUT** », représenté par son Président, Monsieur Tony BERNARD.

d'autre part.

- ❖ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ❖ Vu le code des transports,
- ❖ Vu la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, signée le 3 juillet 2012,
- ❖ Vu la délibération n°3, du SMTAC-AC, en date du 20 décembre 2021, définissant la gamme tarifaire du réseau T2C
- ❖ Vu la délibération du SMTUT, en date du 19 septembre 2023, relative à la vente croisée de titres entre le SMTAC-AC et le SMTUT

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) que sont le SMTAC-AC et le SMTUT souhaitent mettre en place une distribution croisée des titres de transport de leurs réseaux urbains respectifs, afin de faciliter le parcours d'achat des voyageurs, en mettant notamment à profit l'interopérabilité rendue possible par le dispositif régional Ourà.

Cela permettra concrètement aux habitants de la métropole Clermontoise d'acheter des titres de transport du réseau Bus Tut, à l'Espace T2C, et aux habitants de Thiers Dore et Montagne d'acquérir des titres T2C, à la Maison de la Mobilité de Thiers.



Partie 1 - La convention

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention a pour objet de décrire la procédure de vente croisée entre les réseaux de transport urbains des AOM signataires. Elle précise les principes de répartition des recettes et de prise en charge financière par chacun des signataires de la présente convention.

Les modalités techniques et opérationnelles de mise en œuvre, de suivi et de reversement de recettes de ce dispositif font l'objet d'une convention spécifique-entre les SMTUT et T2C -lorsque celles-ci ne sont pas prévues dans la présente convention.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature. Elle sera par la suite reconductible par avenant.

Article 3 – Modification - Résiliation de la Convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la présente convention.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des clauses qui la constituent, par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de l'application d'un délai de trois mois, nécessaire à l'information du réseau de vente et du public, ou pour tout motif d'intérêt général.

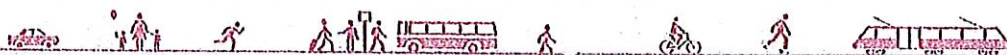
Article 4 – Différends et Litiges

Dans le cas de désaccord concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les Parties conviennent de se réunir, préalablement à toute action contentieuse, afin de trouver une solution amiable pour chacune d'entre elles.

Les réunions se tiennent à l'initiative d'une partie, après que celle-ci a exposé par écrit à l'autre Partie la nature du désaccord exigeant la recherche d'une solution.

Si les réunions débouchent sur un accord, celui-ci est formalisé dans un procès-verbal approuvé par les deux parties. Les parties peuvent procéder à la signature d'un avenant à la présente convention pour préciser ou modifier les points objets du désaccord initial.

Tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et sur lesquels les parties ne pourront aboutir à un accord amiable seront soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le tribunal ne pourra être saisi qu'après l'expiration d'un délai d'un mois au minimum à compter de la première réunion de conciliation entre les Parties.



Partie 2 – La vente croisée

Article 5 – Principes généraux

Le SMTAC et le SMTUT s'engagent à permettre la vente croisée d'une sélection de titres de leurs réseaux respectifs. Le réseau T2C est doté d'un système billettique, intégré au dispositif d'interopérabilité régionale Oûra. Le réseau Bus TUT n'est pas équipé d'un tel système billettique, à date de signature de la présente convention, mais est en revanche doté de terminaux de vente Ourà, à la Maison de la Mobilité.

Les ventes de titres T2C à la Maison de la Mobilité de Thiers :

- ❖ **Le SMTAC se charge du paramétrage de la sélection de titres vendus**, auprès du gestionnaire billettique commun Oûra (la société Ticks, qui agit pour le compte de la Région AURA).
- ❖ **Le SMTUT vend les titres T2C à la Maison de la Mobilité**, uniquement sur carte Oûra (chargement) et par l'intermédiaire de ses TPV Oûra.
- ❖ **Il n'existe donc pas d'intervention directe de la Régie T2C**

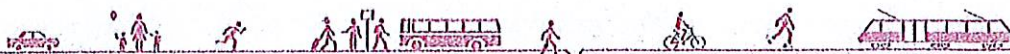
Les ventes de titres Bus TUT à l'agence commerciale T2C :

- ❖ **Les titres de transport Bus TUT n'étant pas dématérialisés, la Régie T2C est mandatée par le SMTAC pour se doter d'un stock de titres.**
- ❖ **Le stock de titres est réglé par avance, par la Régie T2C, au SMTUT puis vendu en agence T2C.**
- ❖ **Le SMTUT et la Régie T2C conventionnent parallèlement à la présente pour définir les modalités de gestion du stock de titres (réassort, reprise de stock, ...) et les conditions de commercialisation et de reporting.**

Article 6 – Titres vendus

A la date de signature de la convention :

- ❖ **Les titres T2C, vendus à la Maison de la Mobilité de Thiers sont les suivants :**
 - 1 voyage
 - 2 voyages
 - 10 voyages
 - 24h (Solo, Tribu, Groupe)
 - 48h (Solo, Tribu)
 - 72h (Solo, Tribu)
 - Mensuel tout public
 - Mensuel – 26 ans
 - Mensuel Pro (renouvellement sur profil actif)
 - Mensuel Solid'Air (renouvellement sur profil actif)...



❖ Les titres Bus TUT, vendus à l'agence commerciale T2C sont les suivants :

- o Carnet de 10 tickets
- o Abonnement mensuel
- o Abonnement annuel

Toute évolution des listes de titres vendus fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Impacts des revalorisations tarifaires

Les signataires s'engagent à vendre les titres de transport aux montants en vigueur, tels que définis par les arrêtés tarifaires pris par chacune des parties. Dans le cas de la vente des titres T2C, les prix de vente sont automatiquement mis à jour par le SMTUT, via le paramétrage auprès du gestionnaire billettique commun Oûra. Dans le cas des ventes de titres Bus TUT, lors d'une revalorisation des tarifs, la Régie T2C et le SMTUT conviendront des dispositions à prendre pour l'échange des stocks entre anciens et nouveaux titres. Ces dispositions spécifiques seront décrites précisément dans une convention signée entre le SMTUT et la Régie T2C.

Article 8 – Gestion et reversement des recettes

Les recettes liées à la vente des titres T2C, via les TPV Ourà du SMTUT, sont intégralement reversées au SMTUT-AC. Un reversement mensuel est effectué par le SMTUT, selon les modalités suivantes :

- ❖ Avant le 15 du mois M, le SMTUT adresse un état statistique des ventes de titres T2C au SMTUT-AC pour les ventes réalisées le mois M-1. Cet état récapitulatif est issu d'une requête réalisée par le SMTUT sur le TPV Ourà, et indique les volumes vendus de chaque titre.
- ❖ Le montant des ventes perçues est ensuite versé par le SMTUT sur le compte du SMTUT, sur la base de cet état récapitulatif.

Les recettes liées à la vente des titres Bus TUT par la Régie T2C, sont conservées par cette dernière. Le stock de titres étant réglé, par avance, au SMTUT, par la Régie T2C.



Article 9 – Information et communication

Afin de promouvoir le dispositif, les partenaires s'engagent dans la mesure du possible à réaliser des actions communes. Ils s'engagent à informer en temps utile les autres partenaires sur les actions individuelles de communication qu'ils engageront.

Le SMTUT et le SMTC-AC s'engage à partager toutes informations nécessaires à la bonne application de la présente convention. Notamment en étudiant les résultats concrets du dispositif et les évolutions qui pourraient en découler, comme par exemple la mise en place de titres combinés T2C/Bus - SMTUT.

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise

SMTC
SYNDICAT MIXTE
DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE
L'AGGLOMERATION
CLERMONTAISE
Le Président,
François BAGE

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains
du Bassin Thiernois

Le Président,
Tony BERNARD

Fait en 2 exemplaires à Clermont-Ferrand, le 28 SEP. 2023

